



Rapport d'activité 2025

L'agence
d'urbanisme
du Territoire
de Belfort



SOMMAIRE

Le mot du Président	4
Le socle partenarial commun	7
Axe 1/ Accompagner les politiques de l'habitat et renforcer les solidarités territoriales	9
Axe 2/ Optimiser le foncier et accélérer les dynamiques économiques	19
Axe 3/ Aménager les territoires	28
Axe 4/ Garantir le cadre de vie et la santé	42
Axe 5/ Animation et ressources	55
Les contrats spécifiques	62
L'agence	80
Le partenariat	80
La gouvernance	82
L'équipe	84
Notes	86

LE MOT DU PRÉSIDENT



L'année 2025 s'est inscrite dans une période de transition, marquée par la préparation du renouvellement des exécutifs municipaux intervenu en mars 2026. Dès l'automne, cette échéance a naturellement mobilisé les collectivités et infléchi le rythme de certains projets. Dans ce contexte, notre agence d'urbanisme a su maintenir son engagement et poursuivre son action au service du territoire.

Dans un environnement où la donnée et la connaissance sont devenues essentielles à la décision publique, l'agence a renforcé ses observatoires et engagé le **développement d'outils plus accessibles et interactifs**. Cartographies dynamiques et tableaux de suivi contribuent désormais à faciliter le dialogue entre élus et techniciens, et à mieux objectiver les choix à opérer.

L'année 2025 a également été structurante pour notre document de planification stratégique, qu'est le Schéma de cohérence Territoriale (SCoT). Sa révision, engagée avec détermination, constitue un chantier majeur pour l'avenir de notre territoire à l'horizon des vingt prochaines années. L'agence s'y est pleinement investie, en accompagnant les élus et en développant des démarches de concertation associant largement les habitants. Ce travail, toujours en cours, appelle désormais des choix stratégiques forts, qui engageront durablement notre modèle de développement.

Parallèlement, l'agence a poursuivi son implication sur des sujets opérationnels essentiels.

L'inventaire des friches, conduit en partenariat avec la Région et les intercommunalités, apporte une connaissance précieuse pour accompagner la sobriété foncière et favoriser le renouvellement urbain. **L'état des lieux des cours d'écoles** ouvre quant à lui des perspectives concrètes pour développer des projets de renaturation, au plus près des besoins des communes et des habitants.

Les réflexions menées en matière de mobilité à l'échelle du pôle métropolitain ont également constitué un axe de travail important, avec l'exploitation et l'analyse des résultats de l'enquête ménages déplacements, grâce à la production de cahiers thématiques dédiés, ainsi que l'accompagnement des réflexions autour du développement d'un service express régional métropolitain, en lien avec les enjeux d'accessibilité, d'intermodalité et de transition des mobilités.

Enfin, **les études urbaines et de faisabilité** menées tout au long de l'année ont permis d'accompagner de nombreuses collectivités dans leurs projets : requalification de places publiques, revitalisation de centres-bourgs, évolution d'équipements communaux. Au-delà des orientations d'aménagement, ces travaux intègrent désormais systématiquement une dimension financière, en identifiant les leviers mobilisables, notamment les financements européens.

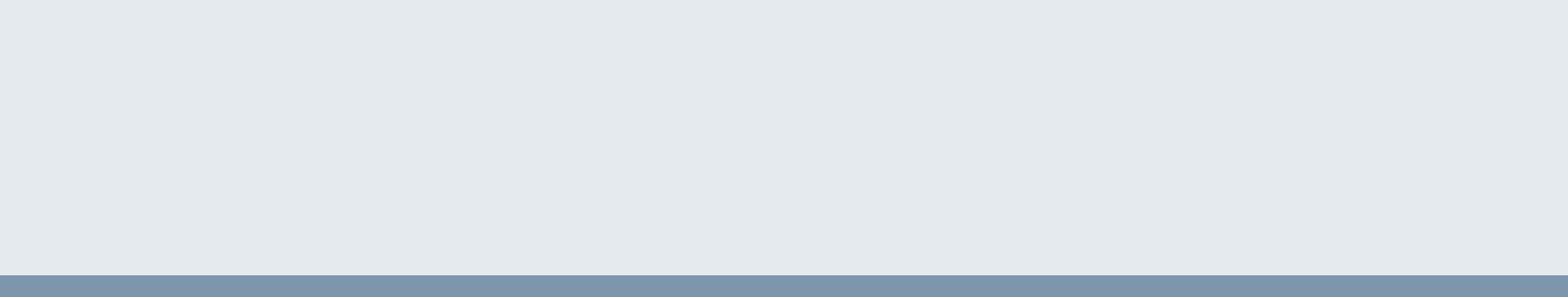
Je tiens à saluer l'engagement et la qualité du travail des équipes de l'agence, qui contribuent, aux côtés des élus et des partenaires, à construire des réponses concrètes aux défis de notre territoire. Dans un contexte fait d'incertitudes mais aussi d'opportunités, nous devons poursuivre collectivement cette dynamique, en affirmant une vision claire et partagée de notre avenir.

À l'heure où les contraintes budgétaires invitent à une exigence accrue dans l'action publique, il est essentiel de rappeler qu'**un projet bien préparé est un projet mieux maîtrisé**. Cela suppose d'anticiper, d'explorer les possibles, de confronter les scénarios avant de décider. C'est précisément dans cet esprit que l'agence d'urbanisme a vocation à intervenir.

Trop souvent encore, elle est sollicitée tardivement, alors même que son apport est le plus précieux en amont des projets.

Faisons collectivement le choix d'un « réflexe agence d'urbanisme » : mobiliser ses compétences dès les premières réflexions, c'est se donner les moyens d'éclairer les décisions, de sécuriser les projets et, au final, d'optimiser l'investissement public.

Damien MESLOT,
Président de l'agence d'urbanisme du Territoire de Belfort.



LE SOCLE PARTENARIAL COMMUN

Le rapport d'activité rend compte des travaux menés par l'équipe de l'agence d'urbanisme au cours de l'année 2025.

Construit à partir de fiches synthétiques, il met en lumière les principaux axes d'intervention ainsi que la transversalité entre les métiers et les expertises mobilisées.

Il constitue une opportunité pour vous, qui êtes peut-être un (e) nouvel (le) élu (e) ou arrivé (e) récemment au sein d'une collectivité, de prendre connaissance des thèmes traités par l'agence et de mieux appréhender l'étendue de nos missions.

Ces sujets vous sont, pour la plupart, déjà familiers. Ils s'inscrivent pleinement dans l'actualité et incarnent les défis à relever aujourd'hui comme demain. **Au cœur des politiques publiques, ils constituent également des enjeux majeurs pour les collectivités, appelées à adapter en permanence leurs stratégies et leurs modes d'action.**

Ils invitent à **réinterroger nos façons de faire**, tant à l'échelle individuelle que collective, et à faire évoluer nos pratiques d'aménagement, de conception et de fabrication de la ville. Cette transformation ne peut s'envisager sans une attention particulière portée aux modes de vie des habitants, à leurs évolutions et à l'expression de leurs besoins.

Dans cette perspective, il apparaît essentiel d'anticiper ces mutations, mais aussi d'associer, lorsque cela est pertinent, les habitants aux réflexions engagées, en reconnaissant pleinement leur rôle d'usagers et d'acteurs des territoires.

À titre d'exemple, l'Agence peut accompagner les collectivités dans la réalisation de portraits de quartiers ou de communes, permettant d'analyser finement les dynamiques démographiques, les profils de population, l'offre d'équipements et de services, ou encore les usages des espaces. Ces diagnostics constituent une base précieuse pour orienter les projets et prioriser les interventions.

Elle peut également intervenir sur des espaces en mutation, qu'il s'agisse de terrains libres, de sites délaissés ou de friches, afin d'en révéler les potentiels, d'explorer des scénarios de reconversion et d'imaginer de nouveaux usages, en cohérence avec les attentes locales et les enjeux de transition.

En 2^{ème} volet de ce rapport d'activité (page 62), vous retrouverez les missions de l'Agence qui relèvent de la sphère privée, laquelle comprend notamment les études liées aux documents de planification.



Axe 1

ACCOMPAGNER LES POLITIQUES DE L'HABITAT ET RENFORCER LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES



Les populations de référence 2022 dans le Territoire de Belfort

Analyse de données du recensement INSEE

Programme partenarial 2025

Support / Format

Note de quatre pages

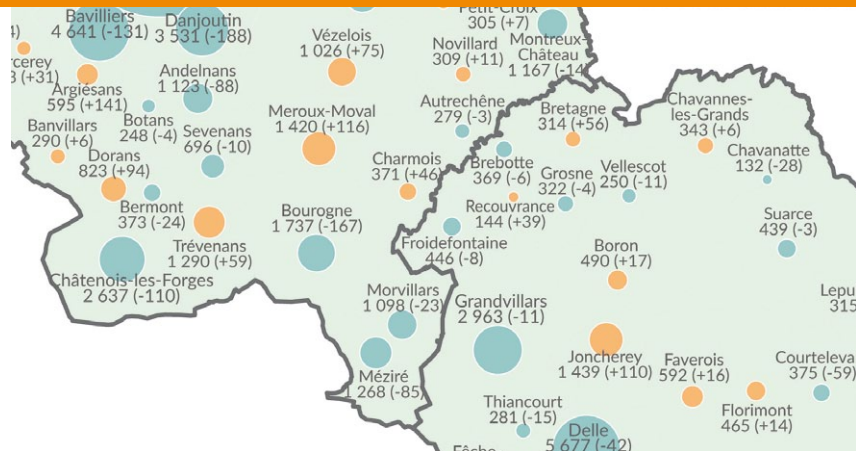
Réfèrent / Contact

Pedro Hermenegildo/ phermenegildo@autb.fr

Accès

téléchargeable sur www.autb.fr

> productions / socio-démographie et habitat



Les populations de référence

Le terme de « populations de référence » regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes.

La population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques ; la population totale est la plus souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires (définition INSEE).

Les populations totale annuellement publiées sont prises en compte pour l'application de dispositions législatives, réglementaires et financières relatives à l'organisation des communes et à la vie quotidienne de celles-ci.

Janvier 2025 ■ Démographie

Les populations de référence 2022 dans le Territoire de Belfort

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

Le terme populations de référence se substitue à l'ancien terme de populations légales utilisé jusqu'aux populations 2021. Ce changement implique une prise en compte de l'autorité de la statistique publique.

Établies chaque année, les populations de référence sont prises en compte pour l'application de dispositions législatives, réglementaires et financières relatives à l'organisation des communes et à la vie quotidienne de celles-ci.

Le terme de « populations de référence » regroupe pour chaque commune trois populations :

- La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune ;
- La population comptée à part comptabilise les personnes résidentes dans une commune mais qui résident occasionnellement dans la commune considérée et dont la présence pour un motif occasionnel est prise en compte. C'est le cas, par exemple, d'un étudiant résident dans la commune municipale de la commune où il fait ses études et compte à part dans la commune du domicile de ses parents, si il réside occasionnellement ;
- La population totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

Pour un usage statistique, ce sont exclusivement les populations municipales, résidentes permanentes, qui doivent être utilisées dans d'autres documents comptés d'habitants.

Les résultats des recensements depuis 2006 ne se comparant pas directement entre eux que sur des périodes respectives d'années 5 ans. En raison du report de l'enquête annuelle 2021 et de la crise sanitaire de la Covid-19, les résultats des recensements 2019 à 2023 doivent exceptionnellement être comparés avec ceux de millénaires antérieurs (depuis 1975 à 2016).

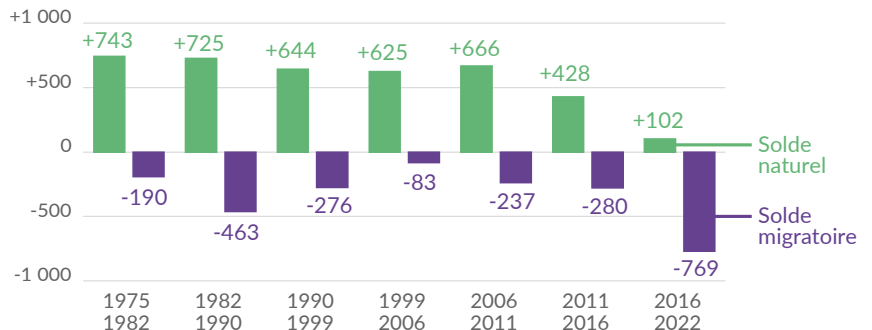
Les comparaisons se réalisent à périmètre constant, c'est-à-dire avec les derniers périmètres établis au 1^{er} janvier 2025.

Chiffres à retenir

- 140 082** habitants dans le **Territoire de Belfort** en 2022, soit **-4 007** habitants depuis 2016, soit **-0,5 %** par an
- 101 451** habitants dans le **Grand Belfort** (Communauté d'Agglomération) en 2022, soit **-3 590** habitants depuis 2016, soit **-0,6 %** par an
- 23 585** habitants dans le **Sud Territoire** (Communauté de communes) en 2022, soit **-25** habitants depuis 2016, soit **-0,02 %** par an
- 15 046** habitants dans les **Vosges du sud** (Communauté de communes) en 2022, soit **-392** habitants depuis 2016, soit **-0,4 %** par an
- 45 646** habitants à **Belfort** en 2022, soit **-3 327** habitants depuis 2016, soit **-1,2 %** par an
- 300 239** habitants dans le **Pôle métropolitain Nord Franche-Comté** en 2022, soit **-5 036** habitants depuis 2016, soit **-0,3 %** par an

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 1

Les composantes de l'évolution de la population du Territoire de Belfort

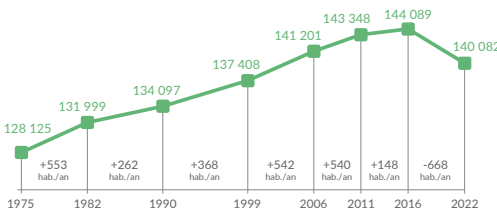


Source : INSEE, recensement de la population 2022 - Traitement statistique : AUTB

L'objectif

Les évolutions démographiques sont l'objet d'un suivi permanent à partir de données INSEE, et d'une analyse des territoires. Ces éléments permettent de mieux assimiler les dynamiques territoriales et trouvent leur utilité dans les politiques publiques.

L'évolution de la population du Territoire de Belfort



Source : INSEE, recensement de la population 2022
Traitement statistique : AUTB

Un solde naturel en baisse et un déficit migratoire qui se dégrade

Depuis 2020, le nombre de décès tend à l'emporter sur celui des naissances, en raison du vieillissement de la population et de la baisse des naissances (-28 % entre 2014 et 2023).

En même temps, le différentiel entre les entrées et sorties du territoire s'est aggravé : -769 personnes par an entre 2016 et 2022.

Le solde naturel comblait les pertes issues des mouvements migratoires. Avec le recul conjugué de ces deux composantes de l'évolution de la population, le Territoire de Belfort perd des habitants. En six ans (2016-2022), le nombre d'habitants a baissé de 4 007 (668 par an), alors qu'il était en hausse continue depuis 1975.

Observatoire du logement social

Observatoire

Programme partenarial 2025

- Partenaire principal
Grand Belfort

- Autres partenaires
Bailleurs sociaux, DDT90

- Support / Format
Cartographie interactive, PDF

- Référents / Contacts
Migdadou Sow / smigdadou@autb.fr
Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr



Création de l'observatoire du logement social

L'AUTB est missionnée par le Grand Belfort pour créer et animer cet observatoire. Fin 2024, l'agence a posé les bases du projet en assurant :

- La collecte et la structuration des données ;
- La création d'un outil SIG (Système d'Information Géographique) permettant de géolocaliser le parc de logements sociaux.

En 2025, une première version de l'observatoire a été présentée.



Veille et prospective

L'observatoire fera l'objet d'une mise à jour régulière, par l'AUTB, en fonction des nouvelles données collectées. Cette actualisation sera accompagnée d'une analyse (quelques indicateurs et commentaires) en ciblant les sujets aux enjeux les plus forts.

Une étude plus poussée pourrait être produite tous les deux ans.

L'agence mettra également en place une cartographie interactive en ligne permettant de consulter certains indicateurs de cet observatoire.

L'ambition de cet observatoire

L'Observatoire du Logement Social (OLS) de Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA) a l'ambition d'aider à piloter, adapter et faire le bilan des politiques locales de l'habitat à partir d'une compréhension du parc social public.

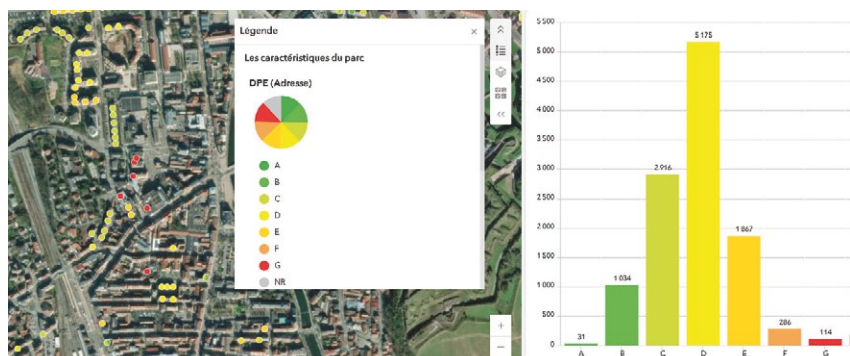
L'OLS propose ainsi un outil interactif, né d'un double besoin :

- Connaître le parc social public (caractéristiques, localisation, etc.) ;
- Visualiser les dynamiques du parc social public (constructions, démolitions, ventes, demandes, etc.).



Une application interactive

Cette plateforme de l'Observatoire du Logement Social (OLS) de GBCA propose une vision synthétique, interactive et territorialisée du parc de logements sociaux publics. Elle repose sur quatre grands axes d'analyse, permettant d'éclairer les dynamiques du logement social et de mieux piloter les politiques locales de l'habitat.



Les indicateurs de l'habitat du Grand Belfort

Observatoire

Programme partenarial 2025

Partenaires principaux

Grand Belfort, DREAL BFC, DDT90, bailleurs sociaux, promoteurs

Format

Flyer de 8 pages

Référent / Contact

Pedro Hermenegildo/ phermenegildo@autb.fr

Accès

En téléchargement sur www.autb.fr

Les indicateurs de l'Habitat Grand Belfort

Communauté d'Agglomération

Chiffres-clés	Belfort	Grand Belfort
population 2022	49 646 hab.	105 435 hab.
évolution de la population 2016-2022	-3 227 hab.	-3 190 hab.
année 1 ^{er} janv. 2022	25 %	28 %
taux de logements sociaux 2022	28 %	28 %
médiane 2022	23 386	47 734
taux de ménages 2022	1,90	2,08
personnes par ménage 2022	2,16	2,12
familles avec enfants 2022	38 %	32 %
niveau de vie mensuel médian par UC 2021	1 571 €	1 866 €
taux de pauvreté 2021	29 %	18 %
population QPV 2020	6	7
logements 2022	27 543	54 246
part d'appartements 2022	37 %	38 %
part de propriétaires occupants 2022	31 %	31 %
part de locataires 2022	66 %	47 %
vacance de parc 2022	13 %	11 %
logements sociaux 2025	9 203	22 388
part de logements sociaux SRU 2025	43 %	27 %
logements sociaux de par an 2013-2022	90	244
part de logements sociaux	54 %	54 %
logements sociaux par an 2014-2023	123	329
prix moyen pour un appartement neuf 2024	3 850 €/m ²	3 850 €/m ²
prix moyen pour un appartement ancien 2024	78 000 €	78 000 €
prix moyen pour un appartement ancien 2024 au m ²	1 252 €/m ²	1 252 €/m ²
prix moyen pour une maison ancienne 2024	181 650 €	181 650 €
prix moyen de terrain à bâtir 2024	68 500 €	68 500 €
prix moyen de terrain à bâtir 2024 au m ²	85 €/m ²	85 €/m ²
loyer dans le parc privé 2024	10 €/m ²	10 €/m ²
loyer dans le parc social 2024	5,5 €/m ²	5,5 €/m ²

Habitat

Sources : INSEE 2023, DDT90, Inventaire SRU 1^{er} janvier 2025, DREAL BFC - RPLS 2024

54 246 logements en 2022 dans le Grand Belfort dont 27 561 à Belfort

60 % des logements dans le Grand Belfort sont des appartements

87 % à Belfort

11 % de logements vacants en 2022 dans le Grand Belfort en 2022 13 % à Belfort

12 388 logements sociaux en 2022 dans le Grand Belfort, dont 11 066 logements bto (public)

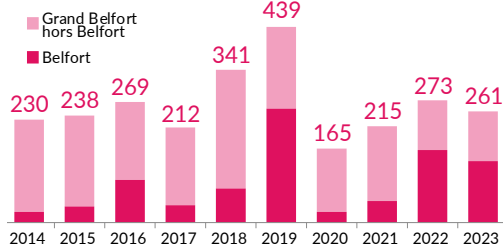
27 % du parc de résidences principales (inventaire SRU)

5,5 % des logements sociaux sociaux à Belfort

75 % des logements sociaux sociaux à Belfort

Logements	Part d'appartements	Taux de vacance	Part de logements sociaux	Part de logements sociaux
2022	2022	2022	2022	2022
Grand Belfort	37 %	13 %	43 %	54 %
Grand Belfort	37 %	13 %	43 %	54 %
Pays de Montbéliard Agglo.	37 %	13 %	43 %	54 %
Pôle métropolitain NFC	37 %	13 %	43 %	54 %
Bourgogne Franche-Comté	37 %	13 %	43 %	54 %

Les logements commencés dans le Grand Belfort depuis 2014

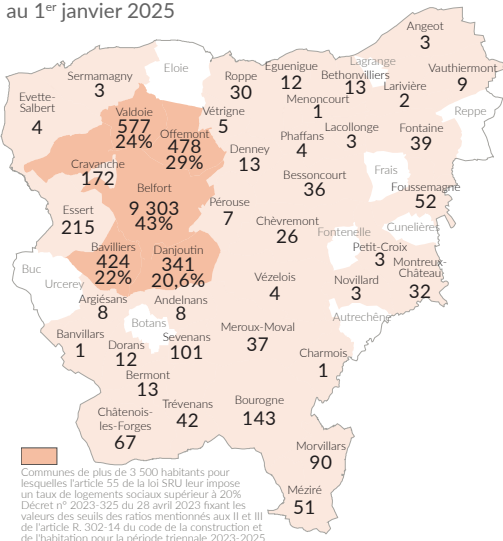


Source : MEEM/CGDD/SOeS/DREAL, Sit@del
Traitement statistique : AUTB 2025

Exposer les principaux chiffres

Les indicateurs de l'habitat du Grand Belfort exposent les principaux chiffres de l'agglomération à travers plusieurs rubriques liées au thème de l'habitat : la population, les ménages, la politique de la ville, l'habitat, la construction et le marché de l'habitat.

Les logements du parc social au 1^{er} janvier 2025



Les portraits des Quartiers Politique de la Ville (QPV) du Grand Belfort

Portraits de territoires

Programme partenarial 2025

Partenaire Principal

Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Support / Format

Rapport de 26 pages

Référent / Contact

Pedro Hermenegildo/ phmenegildo@autb.fr

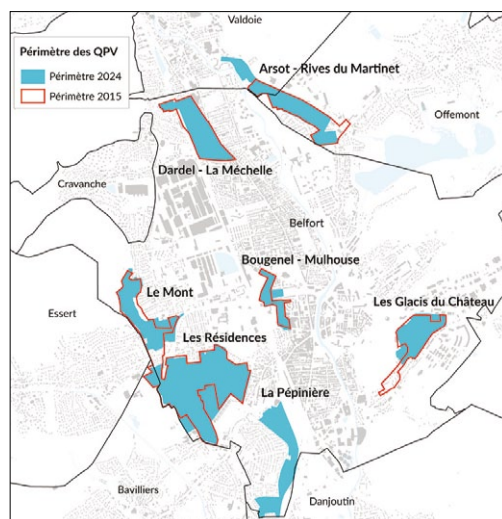
Migdadou Sow/ smigdadou@autb.fr



Le quartier Dardel-La Méchelle (photo AUTB)

La Politique de la Ville

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, envers les quartiers fragiles et leurs habitants. Elle se déploie sur des territoires infra-urbains appelés « Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville » (QPV).



Sept Quartiers Politique de la Ville

7 quartiers politique de la ville sont recensés dans le Grand Belfort, en cœur d'agglomération. Leur périmètre a évolué :

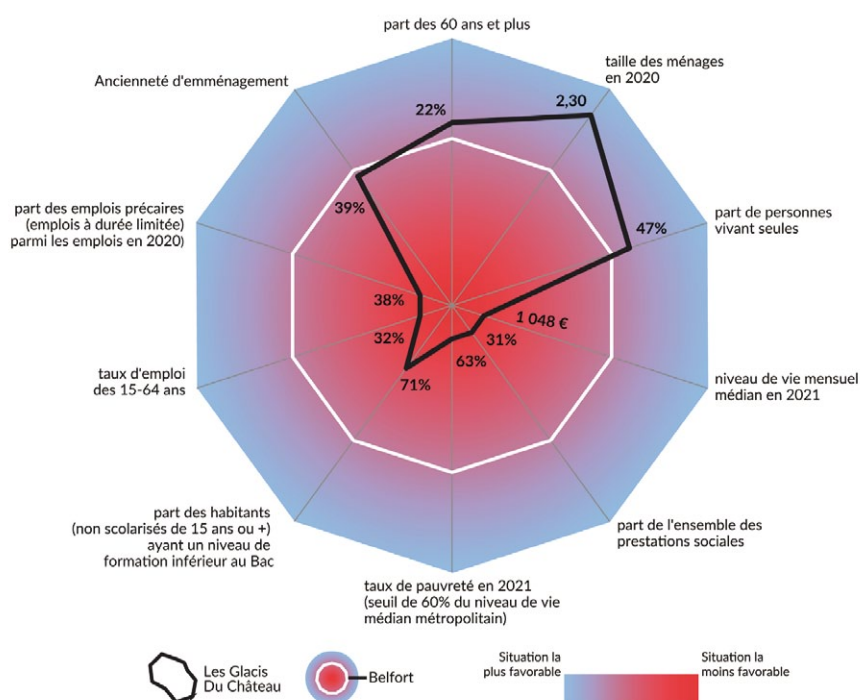
- Un quartier maintenu : **Dardel - La Méchelle** ;
- Un quartier avec un contour légèrement modifié : **Bougenel - Mulhouse** ;
- Trois quartiers avec un contour modifié : Les Glacis du Château (périmètre réduit), Arslot Ganghoffer devenu **Arslot - Rives du Martinet** avec un périmètre étendu et Résidences Le Mont divisé en deux quartiers : **Les Résidences** et **Le Mont** ;
- Un quartier rejoint la géographie prioritaire : **La Pépinière**.

Des informations pour mieux connaître les quartiers et leurs dynamiques

Les portraits de quartiers rassemblent des données statiques et dynamiques sur trois thèmes : cohésion sociale, activité économique & accès à l'emploi, cadre de vie & renouvellement urbain.

Ces portraits permettent de mieux comprendre ces quartiers et de les comparer avec des tendances supra territoriales (Belfort et Grand Belfort).

La situation des Glacis du Château pour dix indicateurs sociaux



Une comparaison des QPV à partir de dix indicateurs

Un travail de synthèse a été réalisé pour mettre en perspective les spécificités de chaque quartier par rapport à l'ensemble de la ville de Belfort. Il s'appuie sur dix indicateurs socio-démographiques (population, âges, ménages, formation, niveau de vie, accès à l'emploi, etc.). Ces indicateurs ont permis d'illustrer les écarts entre territoires.

Revitalisation des petites centralités | Journée d'animation régionale

La réappropriation des friches, un élément essentiel des programmes de revitalisation

Programme partenarial 2025

Partenaire principal

SGAR, Région Bourgogne Franche-Comté

Autres partenaires

Ville de Giromagny - AUDAB - ADU

Référent / Contact

Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr



Des temps de découverte et de partage

Un moment d'échanges, animé par les agences d'urbanisme de Franche-Comté et principalement à destination des chefs de projet Petites Villes de Demain et des élus, a été proposé pour l'année 2025 autour du thème de la réappropriation des friches dans les programmes de revitalisation des petites villes de la région.

Cette journée, à l'initiative conjointe des services de l'État et de la Région Bourgogne-Franche-Comté, et préparée avec la contribution des agences d'urbanisme, avait pour objectif de partager les expériences de plusieurs villes éligibles aux programmes PVD de l'Etat ou CRR de la Région.

La journée s'est déroulée à Giromagny le 25 septembre 2025. Une déambulation dans le centre de la commune et sa proche périphérie a permis aux participants de découvrir les projets menés dans la commune, dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain.

De nombreuses opérations réalisées, en cours ou en devenir ont été présentées au cours de cette balade urbaine. Elles avaient trait à :

- la réintroduction de friches commerciales ou de loisirs dans une nouvelle fonction urbaine ;
- la requalification des espaces publics et notamment de la rue principale et de ses abords patrimoniaux (la Maison Mazarin et son parc), permettant de poser un préalable à la redynamisation du centre-bourg ;
- la reprise d'une friche ferroviaire en entrée de ville, d'un espace de loisirs abandonné ou d'une friche commerciale en centre-ville afin de poursuivre cette revitalisation, en mettant en œuvre des projets de logements, d'équipements publics ou touristiques.



Le partage d'expériences sur la reprise des friches, source d'inspiration

La seconde partie de la journée s'est déroulée dans un ancien supermarché transformé en salle multifonctionnelle, avec la présentation de différents projets de reprises de friches, rassemblés par questionnements :

- comment gérer la complexité des friches, avec deux exemples d'anciennes emprises ferroviaires (Giromagny, Pont-de-Roide dans le Doubs) ;
- comment gérer le temps long, avec des échanges autour d'expériences d'urbanisme transitoire à Besançon (Collectif Hôp hop hop) et Ronchamp (occupation temporaire à la Filature, ancienne usine textile) ;
- comment gérer des fonctions nouvelles, avec le partage d'expériences et d'intentions de projets à Grosogny (reprise d'un ancien restaurant en magasin de produits locaux, café et logement) et à Giromagny (réintégration d'une friche commerciale en halle multifonctions).

Au cours de cette journée, près de 80 personnes ont ainsi pu échanger sur la question du réemploi des espaces déjà urbanisés. Cette immersion au sein des projets des collectivités est essentielle, tant chaque espace en friche est source de réappropriations variées, selon le contexte, les dynamiques locales et les attentes des habitants.



Observatoire Territorial du Logement Étudiant (OTLE) NFC

Adapter l'offre de logements aux besoins des étudiants

Programme partenarial 2025

Partenaire principal

Pôle métropolitain NFC

Autres partenaires

Agence d'Urbanisme du Pays de Montbéliard

Support / Format

Rapport, 37 pages

Référents / Contacts

Shanna Laborde / slaborde@autb.fr

Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr



Contexte de l'étude

L'accueil des étudiants représente un enjeu particulièrement stratégique pour le développement local, dans la mesure où cette population est susceptible de s'installer durablement sur le territoire.

Pour améliorer leurs conditions d'accueil, il apparaît indispensable de disposer d'une connaissance fine du parc de logements existant et des besoins spécifiques des différents profils d'étudiants.

À cet égard, le Pôle métropolitain a missionné les agences d'urbanisme du Pays de Montbéliard et du Territoire de Belfort pour compléter une première étude réalisée en 2022 et ainsi engager la mise en place d'un observatoire du logement étudiant.

Enseignements principaux

L'offre de formation du Nord Franche-Comté, concentrée à Belfort, Sevenans et Montbéliard, oriente la demande de logements vers ces trois pôles.

Plus de la moitié des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur du Nord Franche-Comté vit hors du domicile familial. Le parc locatif classique constitue aujourd'hui leur principale solution d'hébergement : près de 90 % des étudiants résident en effet dans le parc privé, le plus souvent dans de petites surfaces. À l'inverse, 10% vivent en résidence dédiée.

Cette offre est complétée par 24 résidences étudiantes, dont les taux d'occupation diffèrent sensiblement en fonction du niveau de services proposé.

L'évolution des profils étudiants (plus âgés, souvent en reprise d'études ou en alternance) modifie en effet les attentes en matière de logement, en particulier en matière de confort. Cette transformation explique en partie le taux de vacance relativement significatif dans le parc de logements de petites surfaces, révélant un écart entre l'offre disponible et les standards recherchés.

Enjeux principaux

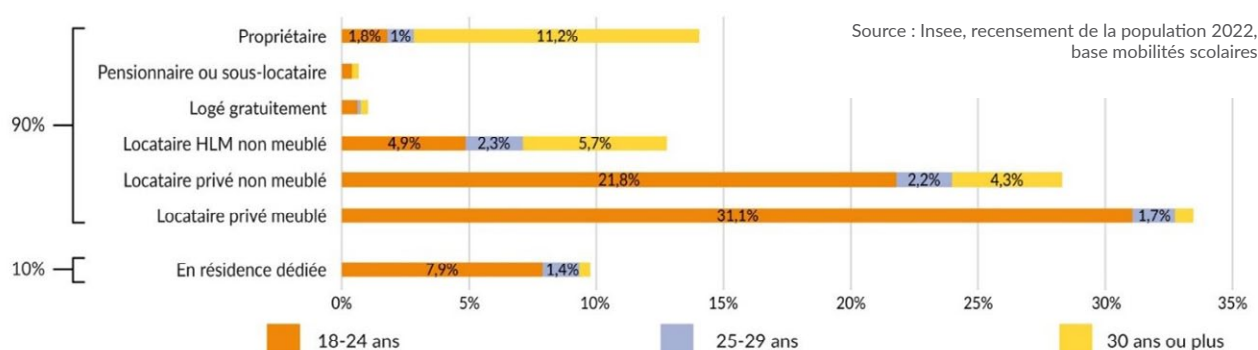
Le logement étudiant doit relever plusieurs défis. Garantir une offre correspondant aux attentes de qualité et de proximité est un enjeu majeur, rendant nécessaire la réhabilitation du parc privé et des résidences dédiées.

La mobilité entre les campus constitue également un enjeu clé : malgré la présence de transports en commun, les trajets restent souvent longs et contraignants, limitant les possibilités de résider plus loin des lieux d'enseignement. Améliorer ces liaisons permettrait d'élargir les choix résidentiels et de réduire les déséquilibres.

Par ailleurs, développer davantage de petits logements à Belfort et Montbéliard, en priorité à proximité des campus et des centres-villes, contribuerait à répondre aux besoins des étudiants.



photo DR



Pôle Métropolitain NFC | Contribution à la stratégie intégrée FEDER

Participation au comité technique

Programme partenarial 2025

Maître d'ouvrage

Pôle métropolitain Nord Franche-Comté

Autres partenaires

ADU

Référent / Contact

A-S. Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr



La sélection locale des projets par l'organisme intermédiaire

La stratégie intégrée du territoire Nord Franche-Comté de l'axe urbain du FEDER « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » a été arrêtée en avril 2022.

L'autorité de gestion, la Région Bourgogne Franche-Comté, est garante de la conformité du processus de sélection au regard du programme régional et des mécanismes de financements européens.

L'organisme intermédiaire, le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté, informe les porteurs de projets des modalités de sélection et les accompagne dans la formalisation de leurs projets. Il est garant du respect des critères de sélection et anime le comité technique et le comité de sélection.

En 2025, les agences d'urbanisme du Nord Franche-Comté ont participé au comité technique de sélection des projets soumis par les territoires.

Ce comité technique est également composé des directeurs(trices) ou techniciens(nes) référent(e)s des cinq EPCI du Nord Franche-Comté et de la Direction Europe de la Région. Il analyse les projets à l'aune de la grille de sélection thématique et propose une notation en correspondance.

Le choix des projets susceptibles de bénéficier d'une subvention

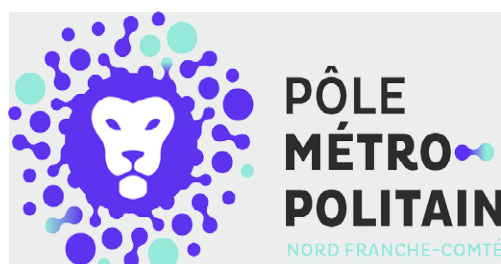
Le porteur de projet assure une présentation synthétique de son projet (contexte, description, objectifs, plan de financement, etc.) dans le cadre des instances de sélection, et apporte les précisions demandées le cas échéant.

Le comité de sélection est une instance décisionnelle composée des présidents des cinq EPCI du Nord Franche-Comté (Pays de Montbéliard, Grand Belfort, Sud Territoire, Pays d'Héricourt, Vosges du sud) et d'un élu régional. En s'appuyant sur l'analyse réalisée antérieurement par le comité technique, il formalise un avis motivé déterminant la sélection, ou non, de l'opération à l'échelle locale.

La sélection 2025

Six projets ont été mis à l'ordre du jour des deux comités techniques en 2025 :

- Projet de Centre Régional des Arts du Cirque (CRAC)
Communauté de communes du Pays d'Héricourt ;
- Création d'un espace intergénérationnel de renaturation et de préservation de la biodiversité
Commune de Bavans ;
- Jonction cyclable entre Bavans et l'Eurovélo6 - Franchissement du Doubs - Résorption d'une discontinuité dans le réseau structurant d'agglomération
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) ;
- Requalification urbaine et paysagère de la Rue du Pont
Ville de Voujeaucourt ;
- Restauration de trois ponts-levis de la Citadelle de Belfort
Ville de Belfort ;
- Réhabilitation du bâtiment en briques - siège de la CCST à Delle
Communauté de communes du Sud Territoire.



La démographie médicale dans le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté

Tableau de bord

Programme partenarial 2025

Partenaire principal
Pôle métropolitain Nord Franche-Comté

Coopération
AUTB - ADUPM

Support / Format

PDF - 22 pages

Référent / Contact

Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr

Accès

téléchargeable sur www.autb.fr

> productions / équipements et services



La santé, un enjeu pour l'attractivité du territoire

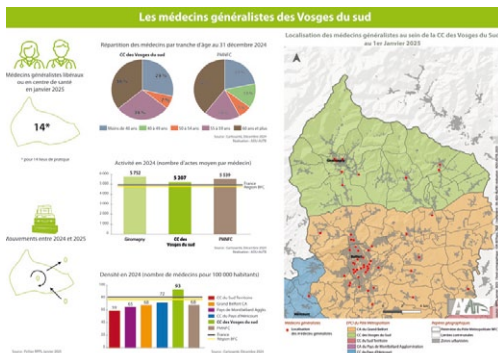
Le Nord Franche-Comté a connu ces dernières années des changements profonds dans le domaine de la santé : une réorganisation de l'offre hospitalière, des départs en retraite de nombreux médecins généralistes et spécialistes. L'accès aux soins est un véritable enjeu pour le Nord Franche-Comté.

En octobre 2019, le premier Contrat Local de Santé (CLS) du Nord Franche-Comté (2018-2023) a été signé. En 2023, les partenaires en ont tiré un bilan et ont débattu des orientations du prochain contrat pour arriver, fin 2024, à l'élaboration de 29 nouvelles fiches-action. Le CLS 2025-2029 est copiloté par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté et le Pôle métropolitain.

Un tableau de bord annuel

À partir des données récoltées et des indicateurs définis, un tableau de bord annuel donne les informations essentielles sur l'offre de soins dans le Nord Franche-Comté (professionnels de santé et structures de soins).

Les résultats sont restitués sous forme de tableaux, graphiques, cartes à l'échelle du Pôle métropolitain et des cinq intercommunalités qui le composent.



Une meilleure connaissance de l'offre médicale

Un premier diagnostic sur la démographie médicale, réalisé par l'AUTB et l'ADU en 2019, a permis la mise en place d'un observatoire afin de suivre annuellement les données sur les médecins généralistes et spécialistes. Dans la perspective du second CLS, le bilan de la démographie médicale durant la période 2019-2023 a été dressé et complété par d'autres champs de la médecine : les paramédicaux et les lieux d'exercice groupé.

Depuis l'édition 2024, le tableau de bord a été étendu aux paramédicaux (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et sages-femmes).

Structurer et diffuser une dynamique européenne pour le territoire

Programmation actuelle 2021-2027 et suivantes

Programme partenarial 2025

Partenaire principal

Commission Européenne, Région BFC

Autres partenaires

Préfecture 90, PMNFC

Référent / Contact

Mehmet Birsen / mbirsen@autb.fr

Conditions d'accès

Site internet AUTB / rubrique Fonds européens



Contexte et finalité de la mission

Depuis avril 2025, l'AUTB accompagne les collectivités dans la mobilisation des fonds européens. Cette nouvelle mission, émanant de plusieurs acteurs du Territoire de Belfort (les trois intercommunalités, le CD90 et l'AMF du Territoire), répond à un besoin croissant de capter les financements européens. L'AUTB a été identifiée comme une structure neutre et transversale, capable de relier les enjeux territoriaux (urbanisme, transition écologique, ruralité, friches, mobilité, services publics) avec les priorités européennes et les stratégies régionales.

L'objectif à court terme est double :

- mobiliser les fonds européens sur la programmation 2021 -2027 ;
- préparer le territoire aux futures programmations dans une logique de cohérence à l'échelle départementale.



Accompagnement des collectivités et animation territoriale

L'accompagnement est différencié, adapté au niveau de maturité des projets :

- projets avancés : cadrage, vérification de l'éligibilité, appui à la rédaction, suivi et lien avec les services instructeurs ;
- projets émergents : structuration des objectifs, études préalables, impacts et plan de financement.

Ce travail permet de transformer des intentions locales en projets compatibles avec les dispositifs européens.

Ouverture vers les financements complémentaires

Les fonds européens ne couvrant qu'une partie des dépenses, la mission informe et oriente les collectivités vers des financements complémentaires (État, Région, Département), afin de sécuriser les plans de financement et d'éviter les situations de blocage.

Actions collectives et outils pédagogiques

En parallèle des missions décrites précédemment, des actions d'information et d'acculturation sur « le fait européen » ont été organisées à destination des acteurs :

- webinaire sur la rénovation énergétique des bâtiments publics (Priorité 3 du FEDER) ;
- guide thématique sur la reconversion des friches ;
- autres guides en cours pour accompagner les besoins récurrents des collectivités.

Ces outils visent à renforcer la culture de projet européenne locale.

Communication et diffusion

- réseaux sociaux de l'AUTB,
- infolettre dédiée,
- envois ciblés par mail.

Cette diffusion multi-supports permet une information continue des élus et techniciens.

Anticiper et préparer les prochaines programmations

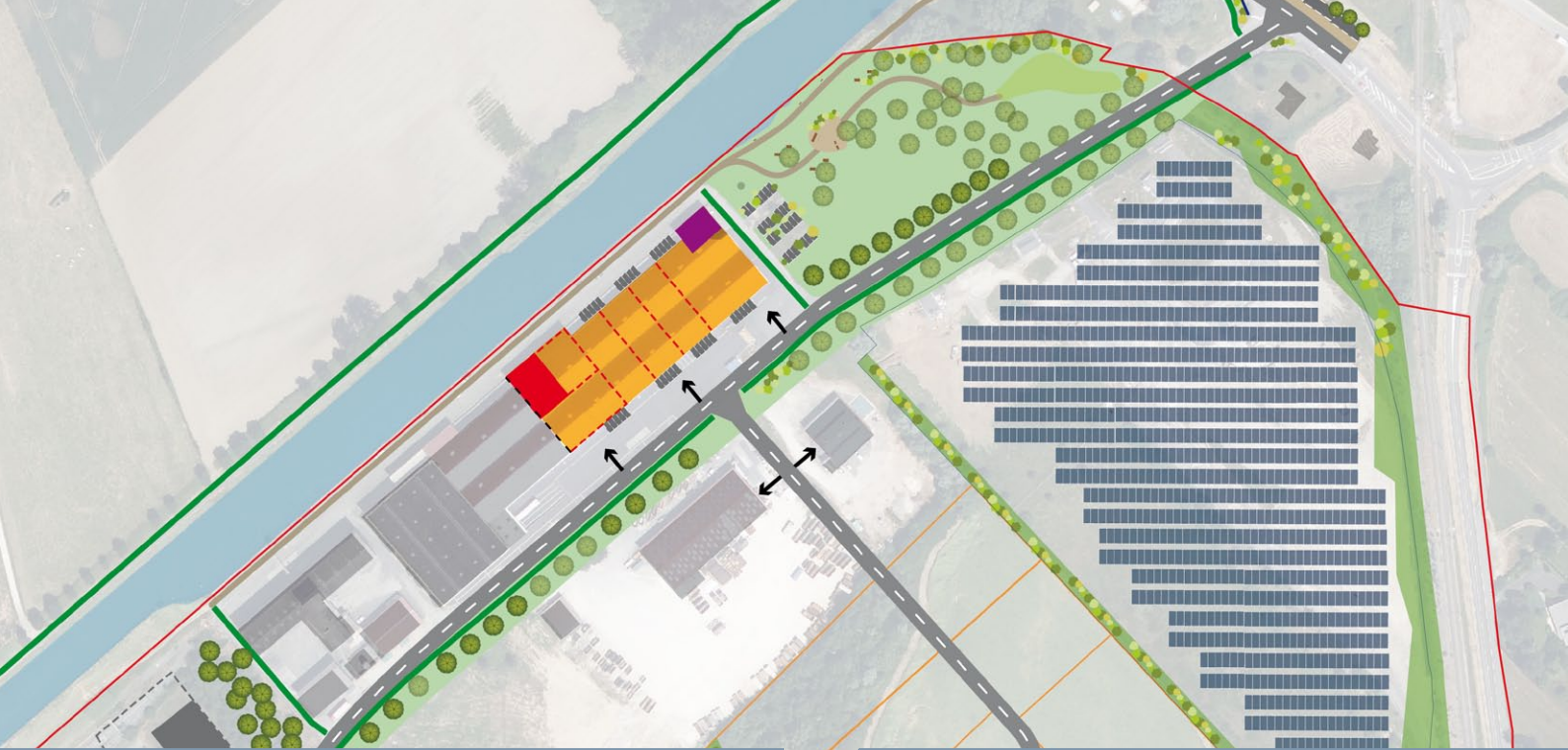
La mission intègre une dimension prospective :

- veille réglementaire européenne et régionale,
- analyse du positionnement du Territoire de Belfort,
- études spécifiques (ex. programme LEADER),
- dialogue en continu avec les services régionaux.

Impact global

La mission contribue à :

- la montée en compétence des collectivités,
- la structuration de projets européens plus solides,
- le renforcement de la cohérence territoriale,
- l'installation durable d'une culture européenne locale.



Axe 2

OPTIMISER LE FONCIER ET ACCÉLÉRER LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES



Observatoire des friches régional

Méthode d'inventaire des friches à l'échelle régionale

Programme partenarial 2025

Partenaire principal

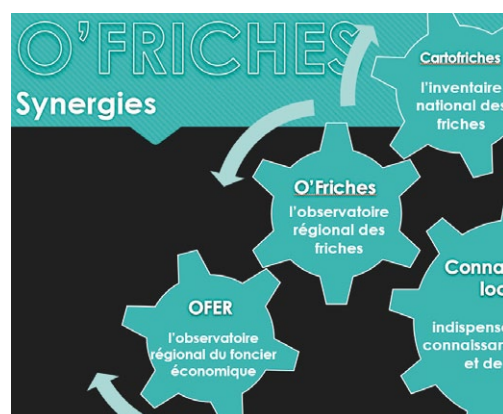
Région BFC

Autres partenaires

ADU, AUDAB, DREAL, AER

Référent / Contact

Caroline Petit / cpetit@autb.fr



Observatoire régional des friches

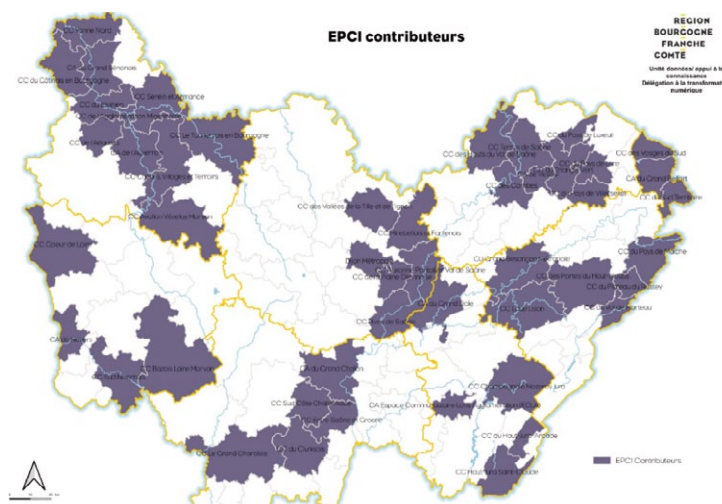
O'Friches, l'Observatoire Régional des Fiches, a pour objectif de constituer un référentiel commun des friches en Bourgogne-Franche-Comté. Ce dispositif s'adresse à l'ensemble des acteurs impliqués dans les enjeux liés aux friches et particulièrement aux acteurs territoriaux les plus proches des réalités du terrain, notamment, les communes et les intercommunalités. Ainsi, O'Friches met à disposition une cartographie en ligne, permettant de consulter les friches présentes sur leur territoire mais aussi d'agir activement sur cet inventaire en le complétant et de mettre en évidence cette réalité dans leur territoire.

Cette plateforme repose sur une base de données géographique offrant la possibilité d'une description large et complète des sites recensés. Dans le cadre d'une saisie rapide, seules quelques questions sont obligatoires. Cette base de données est conforme au « standard friches » national (rédigé par le CNIG pour « Cartofriches »), afin de garantir une inter-opérabilité entre les inventaires.

Partenariats régionaux

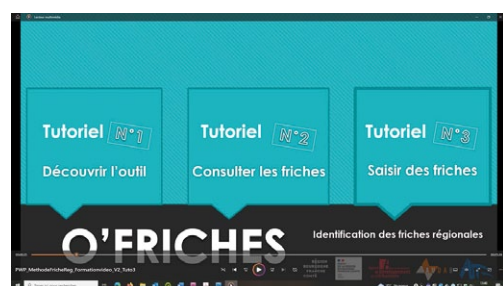
La construction de l'observatoire est menée par la Région avec la participation de la DREAL et l'appui des trois agences d'urbanisme : ADU, AUDAB, AUTB (pilote).

Le partenariat avec l'Agence Économique Régionale (AER) se dessine, à l'échelle des Zones d'Activité Économique (ZAE), à travers le partage de données et d'informations entre OFER (Observatoire du Foncier Économique Régional) et l'Observatoire des friches, renforçant ainsi la synergie entre ces deux dispositifs.



Poursuite de la mission

En 2025, une première campagne de renseignements a été effectuée. Elle a permis d'identifier de nombreuses friches pour 1/3 des collectivités de la région qui participent à ce recensement. L'AUTB a participé à deux webinaires : l'un organisé par l'agence pour le lancement de cet observatoire ; le second pour exposer le bilan de la première collecte et annoncer la seconde campagne de renseignements pour 2026. Des supports de prise en main de la plateforme ont également été réalisés et diffusés. En outre, l'AUTB assurera le lien entre les collectivités contributrices dans le Territoire de Belfort et l'observatoire régional en cohérence avec l'observatoire des espaces mutables de l'agence (mise à jour et transmission des informations).



Le potentiel de densification et de mutation dans les documents d'urbanisme

Guide des bonnes pratiques

Programme partenarial 2025

Partenaires principaux

DREAL, les DDT de la région

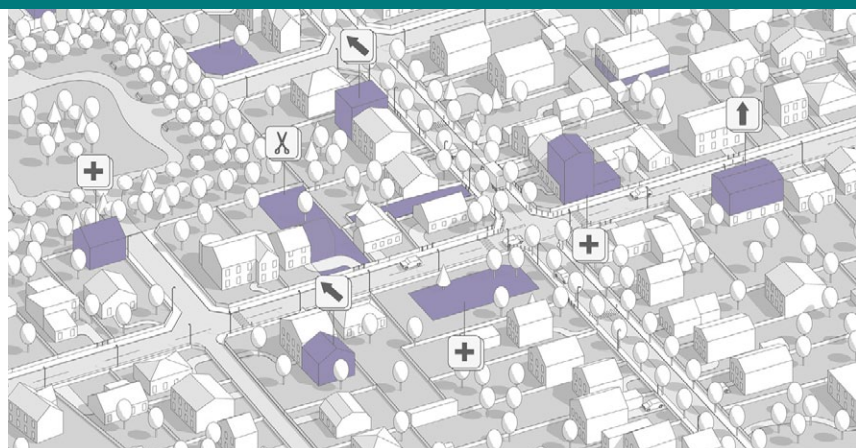
Autres partenaires

ADU, AUDAB

Référents / Contacts

Anne Quenot / aquenot@autb.fr

Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr



Des clés de compréhension et des repères pour les élus

Dans le cadre des démarches de planification et au regard des enjeux de sobriété foncière, la DREAL et les DDT mobilisent les trois agences d'urbanisme de Bourgogne-Franche-Comté pour élaborer un guide illustré et pédagogique consacré à l'étude obligatoire de la densification dans les PLU.

Le guide s'adresse prioritairement aux élus. Il a pour objectif de fournir des clés de compréhension et des repères méthodologiques pour définir une trajectoire d'aménagement adaptée à leur territoire. Ils disposent ainsi des outils nécessaires pour exercer leur rôle de décideurs aux côtés des professionnels de l'urbanisme et pour expliquer aux administrés les choix opérés en matière de sobriété foncière.



Des échanges nourris avec la DREAL et les DDT

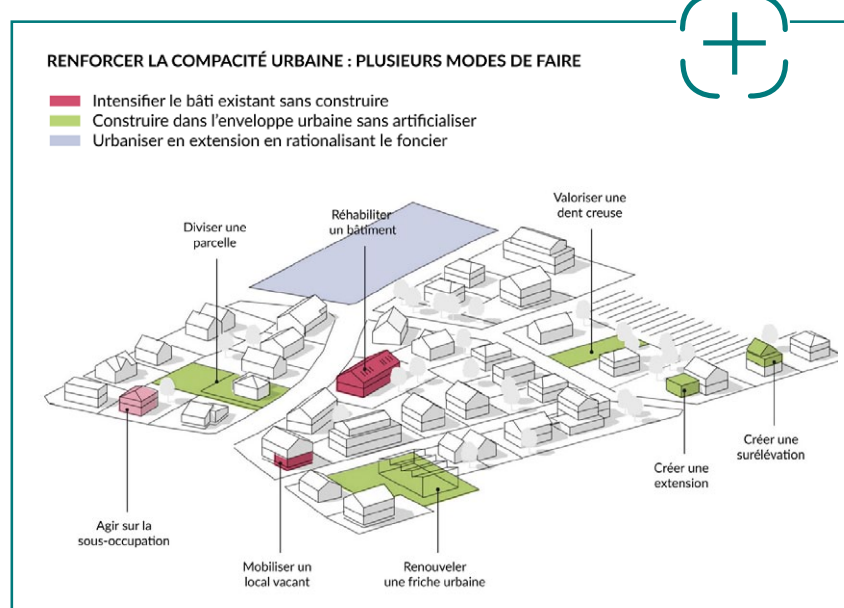
Dans une logique de co-construction, les représentants de la DREAL, des DDT et les agences d'urbanisme ont travaillé à une rédaction fine d'un canevas du guide pour répondre aux besoins et enjeux de chacun. Fin 2025, forme et contenu sont calibrés.

Un fil rouge : le projet de territoire

Le projet de territoire doit s'appuyer sur une analyse des besoins et sur l'évaluation des capacités à mobiliser les ressources foncières au sein des espaces bâtis existants.

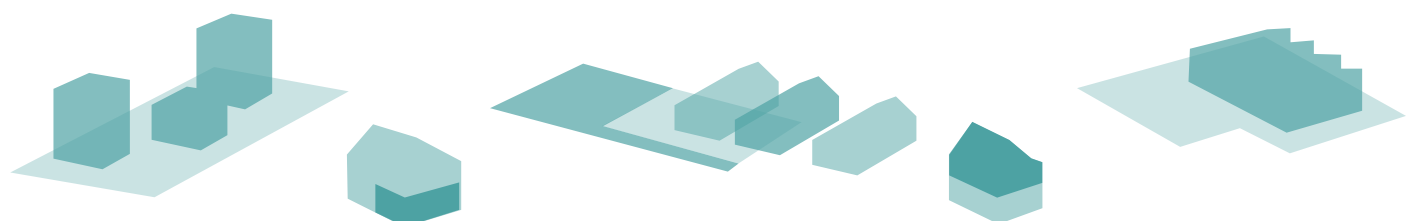
Il ne s'agit pas de fournir une méthode unique, mais de clarifier le déroulement d'une réflexion à partir d'un questionnement initial : quels sont les besoins sur « mon » territoire pour dimensionner au plus juste la ressource foncière à mobiliser ?

Un panel d'outils vient compléter la démarche, en tant que continuité de l'inventaire des capacités foncières.



Une forte dimension pédagogique

Illustrer, fournir des exemples, créer un document aisé à parcourir est un challenge pour les agences d'urbanisme qui apportent leur savoir faire en matière de cartographie et de communication graphique.



Observatoire des Espaces Mutables du Territoire de Belfort

Suivi de l'inventaire des espaces mutables

Programme partenarial 2025

Partenaire principal

Tous les partenaires

Supports et formats

Base de données, outil cartographique en ligne

Référents / Contacts

Caroline Petit / cpetit@autb.fr

Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr



Une veille continue

La préservation des espaces naturels et la limitation de l'artificialisation des sols représentent des enjeux majeurs pour les territoires. L'inventaire des ressources foncières déjà artificialisées est aujourd'hui nécessaire dans l'ensemble des espaces urbanisés et en particulier dans les villes et les bourgs centres, où l'effort de reconquête urbaine est par nature plus important.

Dans ce contexte, il est essentiel de poursuivre le travail d'observation des Espaces Mutables mené à l'échelle départementale pour mettre à jour les informations ponctuelles recueillies (évolution de situation, maintien, démolition, réemploi, etc.).

Un inventaire régional et local

Les préoccupations concernant les friches et les espaces délaissés sont partagées à différentes échelles. Les trois agences d'urbanisme de la région ont combiné leurs travaux d'observation des espaces mutables, afin de créer un observatoire régional nommé O'Friches (voir fiche spécifique).

L'intégration de cet observatoire implique la mise en cohérence du recensement des friches avec notre observatoire local, afin de garantir l'identification d'objets strictement identiques comme friches, tant au sein de notre observatoire local que dans l'observatoire régional O'Friches.



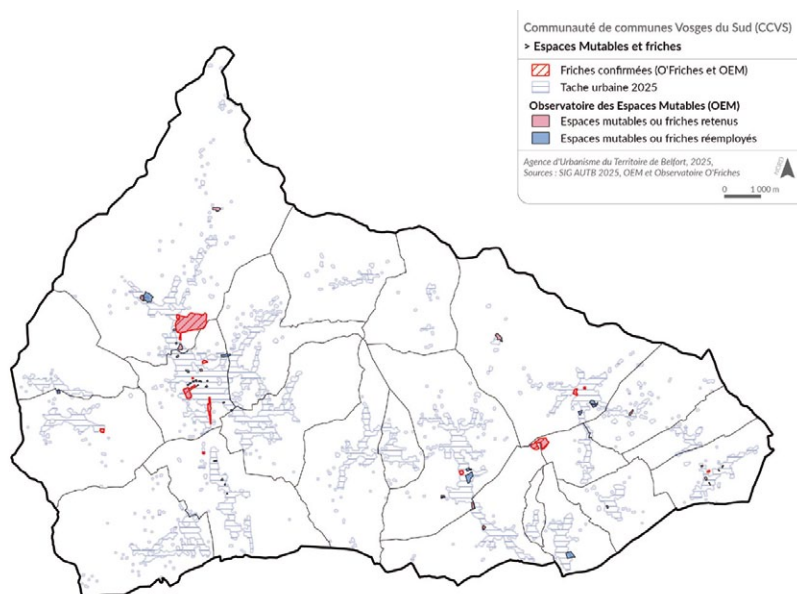
Une mise à jour globale de l'observatoire engagée

Dans ce contexte particulier, il était opportun d'engager une mise à jour de l'ensemble des éléments observés et de clarifier les variables utilisées pour les caractériser.

Une première vérification des espaces mutables et des friches a été réalisée sur le territoire de la Communauté de communes des Vosges du sud. Elle a permis de clarifier l'ensemble des sites considérés comme des friches et de valider le recensement pour O'Friches avec la collectivité.

Les deux autres intercommunalités sont en cours d'inventaire ou de vérification.

Ce travail de mise en cohérence avec O'Friches implique l'intégration d'espaces, jusqu'ici non recensés dans notre observatoire, situés en dehors des emprises urbaines, tels que les anciennes carrières ou décharges. L'intérêt ne réside plus seulement dans le réemploi urbain mais d'autres usages comme la compensation de consommation d'espaces naturels.



Poursuite de la mission

En 2026, le travail d'inventaire sera étendu aux deux autres intercommunalités du département. En outre, une refonte des variables employées et de leurs modalités sera proposée aux partenaires de l'observatoire, afin de clarifier les catégories d'espaces observés.

Les disponibilités foncières pour l'industrie dans le Nord Franche-Comté

Quel foncier pour accueillir de grands projets industriels ?

Programme partenarial 2025

Partenaires

Pôle Métropolitain, ADUPM, GBCA, CCVS, CCST, ADN-FC, PMA, CCPH

Support / Format

Rapport

Référent / Contact

Virginie Herzog / vherzog@autb.fr

Accès

Partenaires de l'Agence



Déclinaison des actions du programme Territoire d'Industrie

L'identification de grands tènements, enjeu stratégique pour consolider le potentiel industriel des territoires, a mobilisé les collectivités du Nord Franche-Comté afin de partager leur connaissance sur les disponibilités foncières au sein des zones d'activités et d'échanger sur les possibilités de développement. Lors des discussions, l'évolution de la réglementation avec l'objectif ZAN à horizon 2050 était au cœur des préoccupations, car elle interroge directement la capacité du territoire à poursuivre son essor économique et industriel.



Les résultats de cette réflexion collective ont été présentés lors d'un comité de pilotage Territoire d'Industrie, puis approfondis en juin lors d'un **séminaire sur le foncier économique**, réunissant les élus métropolitains, les maires et les partenaires associés, avec la présentation de l'étude réalisée par les agences et une conférence de Pierre-Cécil Brasseur du cabinet Synopter, spécialiste de la redynamisation des zones d'activités.

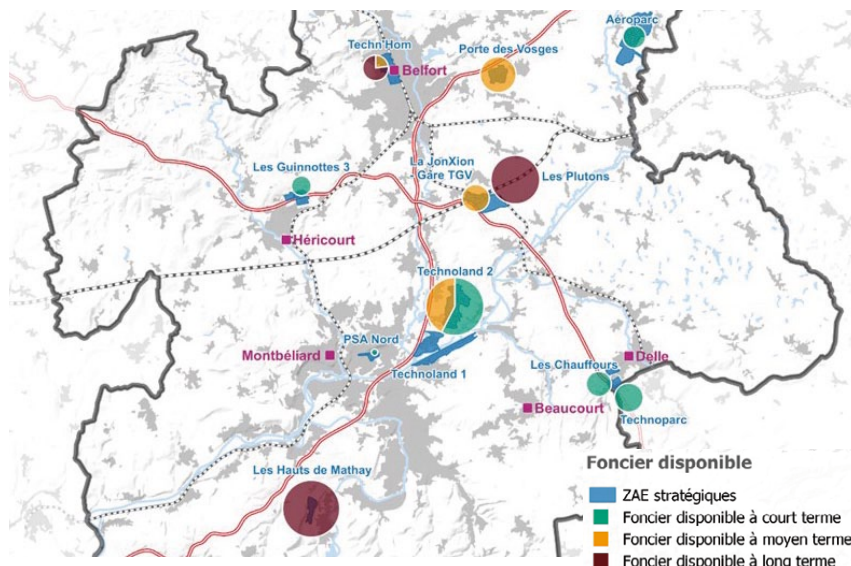
Foncier industriel, les critères retenus

- Grands tènements aménagés, prêts à l'installation (10 ha et +)
- Accessibilité aux grands axes de transport
- Environnement sans contrainte pour le voisinage
- Cadre réglementaire favorable à l'industrie

Améliorer la connaissance du foncier industriel à l'échelle du Pôle

En 2024, le Pôle métropolitain a demandé aux agences d'urbanisme du Territoire de Belfort et du Pays de Montbéliard d'analyser les disponibilités foncières permettant d'anticiper l'accueil de grands projets industriels à l'échelle du Nord Franche-Comté.

Les recherches se sont concentrées sur les terrains de 10 hectares et plus dans les sites stratégiques définis par les documents d'urbanisme (SCoT ou PLUi). Le verdict est sans appel : **aucun de ces espaces n'est mobilisable à court ou moyen terme**. Seuls deux tènements fonciers de plus de 10 hectares – le site des Plutons à Meroux-Moval et Bourogne, et le site dit des Hauts de Mathay – pourraient être envisagés, mais leur disponibilité a été évaluée à long terme car elle implique, a minima, une évolution des documents d'urbanisme des communes concernées.



Des échanges à poursuivre à l'échelle du Nord Franche-Comté

Cette étude a permis aux acteurs du développement économique du Nord Franche-Comté de partager leur connaissance et de valider ensemble le constat suivant : **le foncier disponible pour accueillir des activités économiques est devenu une ressource rare**.

Fort de ces enseignements, les acteurs économiques, en particulier les services des intercommunalités, souhaitent prolonger la dynamique engagée. Avec l'accompagnement du Pôle métropolitain et des agences d'urbanisme, ils entendent approfondir les échanges et les analyses pour identifier les leviers capables de renforcer l'attractivité économique du territoire.

Observatoire des sites économiques du Territoire de Belfort (OSE)

Veille permanente

Programme partenarial 2025

Partenaires

État, GBCA, CCVS, CCST, CD90, Sodeb, TANDEM, ADN-FC

Support / Format

Numérique

Référente / Contact

Virginie Herzog / vherzog@autb.fr

Accès

atlaseco.autb.fr

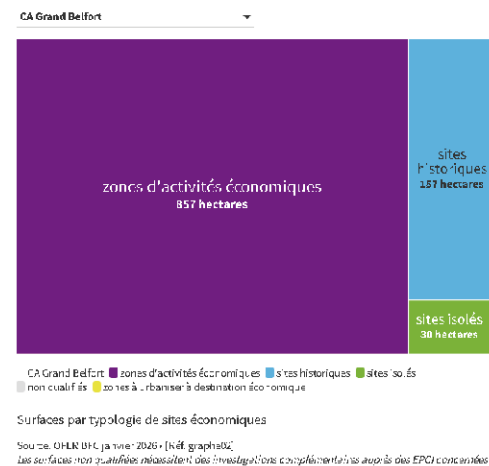


Une évolution des données

La disponibilité des terrains à vocation économique au sein des zones d'activités constitue aujourd'hui un enjeu national majeur, à la fois en matière de maîtrise de la consommation foncière et de compétitivité économique, dans un contexte de réindustrialisation.

Depuis quelques années, l'OSE de l'agence a évolué en intégrant une donnée relative à l'occupation du sol. Cette information apporte plus de précisions sur le foncier mobilisable, lequel diffère du foncier commercialisé.

La Région, grâce à l'Agence Économique Régionale, a développé un standard de données qui lui permet d'alimenter son Observatoire du Foncier Économique Régional (OFER). Ce standard régional intègre celui élaboré au niveau national avec des rubriques supplémentaires. Les intercommunalités sont sollicitées pour renseigner cet observatoire au moins tous les trois ans. Dans le département, c'est l'agence d'urbanisme qui réalise la collecte et la transmission des données (annuellement).



Une étroite collaboration avec Grand Belfort

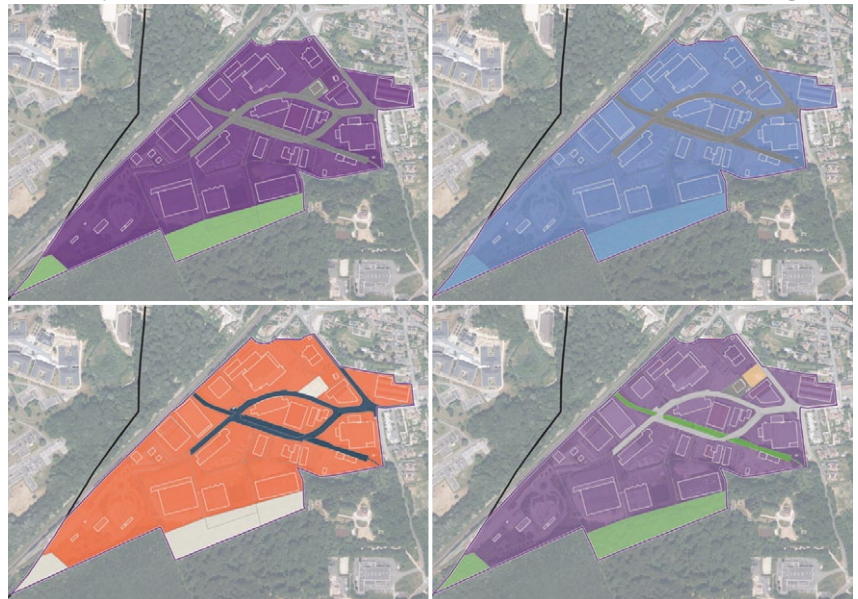
Pour mener cette mise à niveau de l'observatoire, l'AUTB et le service développement économique du Grand Belfort ont travaillé pour renseigner l'ensemble des rubriques à l'échelle des zones d'activité économique (ZAE) de GBCA. La diversité des sites a permis de confronter le standard de données régional avec des cas bien précis.

Un travail similaire a été mené pour le Sud Territoire, et les services de l'intercommunalité ont pu prendre connaissance des cartes sur les six ZAE de leur territoire.

L'agence a poursuivi le travail sur l'ensemble des sites économiques (définis par les documents d'urbanisme) des deux intercommunalités, et transmis les données à l'AER.

État d'occupation

Stade d'aménagement



Stade de commercialisation

Usage

Qualifier un terrain en quatre thèmes

Au sein de l'ensemble des sites économiques (ZAE et autres sites définis par les documents d'urbanisme), chaque terrain est qualifié selon :

- l'état d'occupation (occupé, vacant, friche, ...)
- le stade d'aménagement (viabilisé et aménagé, viabilisation en cours, ...)
- le stade de commercialisation (vendu, en vente, réservé, ...)
- l'usage (bâti productif, espace agricole, résidentiel, ...).

D'autres rubriques comme le type de propriétaire (public, privé ou mixte) viennent compléter ces quatre thèmes principaux.

Appui aux problématiques économiques

Implication de l'agence à toutes les échelles territoriales

Programme partenarial 2025

Partenaires

État, GBCA, CCVS, CCST, CD90, Sodeb, TANDEM, ADN-FC, PMNFC, AER

Référente / Contact

Virginie Herzog / vherzog@autb.fr



Contribution à la connaissance des enjeux économiques

L'agence d'urbanisme n'a jamais été une agence de développement économique du territoire. Cependant, dans ses missions, elle joue un rôle dans l'amélioration de la connaissance des enjeux économiques.

En effet, au-delà de l'observatoire des sites économiques, elle analyse les tendances économiques du territoire à travers des études spécifiques menées à différentes échelles (de la Région à l'intercommunalité) ou au sein des documents de planification.



Échanges sur l'écosystème économique local

L'agence participe aux réunions 'Revue de projets' qui réunissent l'ensemble des acteurs économiques du Territoire de Belfort : les trois intercommunalités, TANDEM, SODEB et la chambre de commerce et d'industrie.

Ces réunions permettent un partage d'informations et de connaissances. Elles sont l'occasion de parler des porteurs de projets exogènes cherchant à s'implanter dans le Territoire de Belfort, et des entrepreneurs locaux cherchant des solutions pour développer leur activité.



Un nouveau groupe de réflexion à l'échelle du Pôle métropolitain

Dans le prolongement des échanges sur le foncier industriel, les services de développement économique des cinq intercommunalités du Pôle, les deux agences d'urbanisme et l'ADNFC dans le cadre de Territoire d'Industrie ont souhaité poursuivre les réflexions et les partages d'expériences au sein d'un groupe technique piloté par le Pôle métropolitain. En octobre, le service développement économique du Pays d'Héricourt a présenté un outil d'observation sur la fiscalité. Courant novembre, le Pôle a organisé une visioconférence avec le directeur général du syndicat mixte Chambéry Grand Lac Économie pour une présentation du bail à construction, un des outils de maîtrise foncière pour une collectivité.



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Groupe de Travail ZAE n°16

Visioconférence
Mardi 16 décembre 2025, 14h-16h

Co animé par



À l'échelle régionale, l'agence fait partie du groupe de travail 'Zones d'Activités Économiques' (GT ZAE)

Ce groupe de travail, orienté initialement sur la constitution d'une base de données, tend à évoluer vers des réflexions plus générales.

En décembre 2025, l'agence s'est fortement impliquée dans l'organisation et l'animation du GT au cours duquel plusieurs thématiques ont été abordées : actualités de l'OFER, démonstration de l'outil pour les inventaires loi Climat, articulation avec O'Friches, intervention de l'INRAP (institut national de recherches archéologiques préventives), usages et retours sur la nomenclature des terrains économiques.

Sur ce dernier volet, l'agence est intervenue, en co-animation avec le service développement économique de Grand Belfort. En présentant des cas précis et concrets sur le territoire, les membres du GT ZAE ont pu s'exprimer et conforter les besoins d'évolution du standard.

Optimisation et redynamisation de la zone industrielle de Bourogne-Morvillars

Étude de potentialité

Programme partenarial 2025

Partenaire principal

Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Support / Format

Rapport, PDF 44 pages

Référente / Contact

Virginie Herzog / vherzog@autb.fr



Photo Sodeb, 2023

Mettre en lumière le potentiel du site

Dans un contexte de sobriété foncière, Grand Belfort a sollicité l'Agence pour étudier les possibilités de revalorisation des zones économiques présentes sur son territoire. Le premier site retenu est la ZI de Bourogne-Morvillars car son développement est ancien (1964), certains terrains y sont vacants et sa situation géographique est un vecteur d'attractivité.

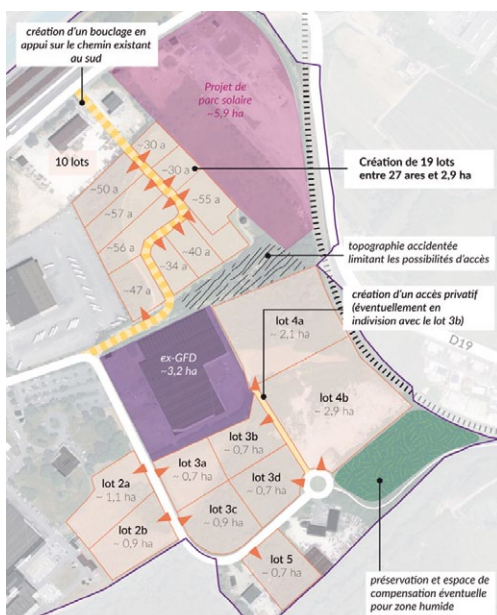
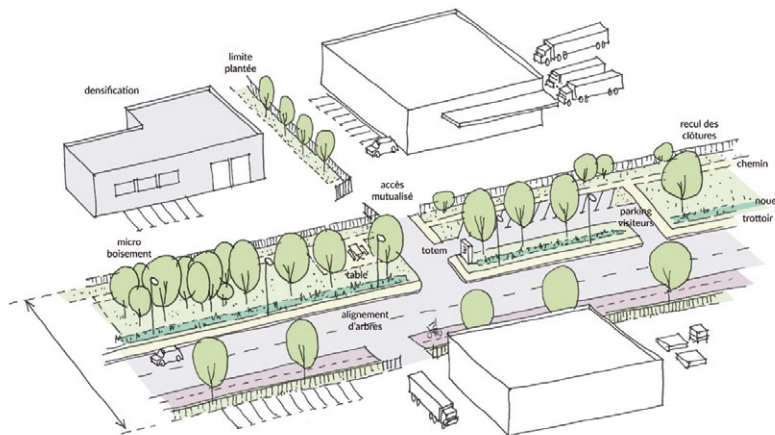
L'Agence, en lien avec le service développement économique de GBCA, a réalisé un diagnostic mettant en lumière les atouts et faiblesses de la zone, et a proposé des scénarii d'aménagement et d'optimisation.



Du foncier à reconquérir pour l'accueil de nouveaux projets économiques

La ZI de Bourogne-Morvillars est peu dense, tant en matière d'occupation du sol que de densité bâtie. En mettant en place une stratégie foncière d'acquisition des terrains en sommeil, et en procédant à un remembrement, l'étude montre les possibilités d'accueil de nouveaux projets économiques.

Deux scénarii sont proposés, permettant la création de 5 à 19 lots allant de 30 ares à 5 hectares.



Affirmer l'espace public et diversifier les usages

L'amélioration des espaces publics, aujourd'hui limités à la seule voie interne, est un axe majeur permettant de rendre la ZI plus attractive. L'objectif est de les rendre plus lisibles et de les élargir afin qu'ils regroupent plusieurs usages : végétalisation, gestion alternative de l'eau pluviale, espace de stationnement mutualisé, équipement ponctuel en petit mobilier, etc.

Diagnostic de l'offre de logements pour les travailleurs saisonniers

Garantir un hébergement adapté aux saisonniers pour soutenir l'attractivité touristique

Programme partenarial 2025

Partenaire principal

Ville de Belfort

Autres partenaires

GBCA, CD90, Belfort tourisme

Support / Format

Convention

Référent / Contact

Shanna Laborde / slaborde@autb.fr



Contexte de l'étude

Belfort a récemment obtenu la dénomination de « commune touristique ».

Cette reconnaissance reflète le rôle clé de la ville dans l'attractivité touristique du territoire grâce à son patrimoine historique, ses événements culturels et son environnement naturel varié.

Conformément à la loi Montagne II, les communes portant la dénomination de « communes touristiques » doivent conclure une convention avec l'État concernant le logement des travailleurs saisonniers dont le rôle est déterminant pour l'accueil touristique et l'animation locale. Cette convention garantit que leurs besoins soient pleinement pris en compte, à travers un diagnostic de l'offre d'hébergement disponible et, lorsque cela s'avère nécessaire, la réalisation d'un programme d'actions sur trois ans pour répondre aux enjeux identifiés.

L'AUTB a élaboré ce diagnostic.



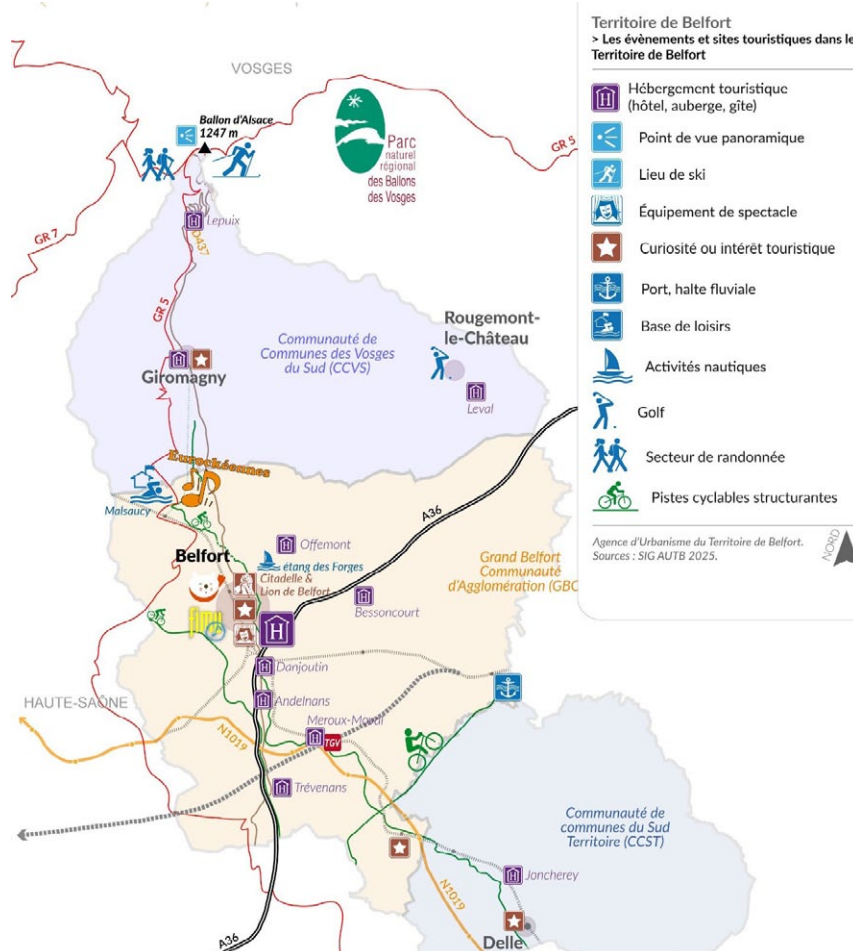
Diagnostic et analyse

La fréquentation touristique à Belfort se distingue par sa régularité tout au long de l'année, avec des pics marqués lors des festivals majeurs (Eurockéennes, FIMU, Mois Givré) et pendant la période estivale. Cette saisonnalité génère des besoins spécifiques en hébergement et en main-d'œuvre notamment dans les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration.

Belfort concentre les sites les plus visités du département, tels que la Citadelle et le Lion, ainsi que l'essentiel de l'offre d'hébergement touristique : hôtels, campings, chambres d'hôtes, meublés de tourisme et résidence pour jeunes travailleurs.

La capacité d'accueil y a fortement progressé entre 2024 et 2025, avec près de 47 % d'hébergements supplémentaires et une hausse de 20 % du nombre de lits. Malgré ce développement significatif, le taux d'occupation demeure faible, y compris en été (26,4 %), ce qui laisse entrevoir un potentiel d'amélioration et une marge de valorisation de ces infrastructures.

L'analyse des besoins montre que la majorité des saisonniers est locale et déjà logée, tandis que la demande ponctuelle extérieure peut être prise en charge par des solutions temporaires.





Axe 3

AMÉNAGER LES TERRITOIRES



La prise en compte des usages dans les projets d'aménagement

Une formation-action et un guide pratique

Programme partenarial engagé en 2024

Partenaire principal

Région BFC

Autres partenaires

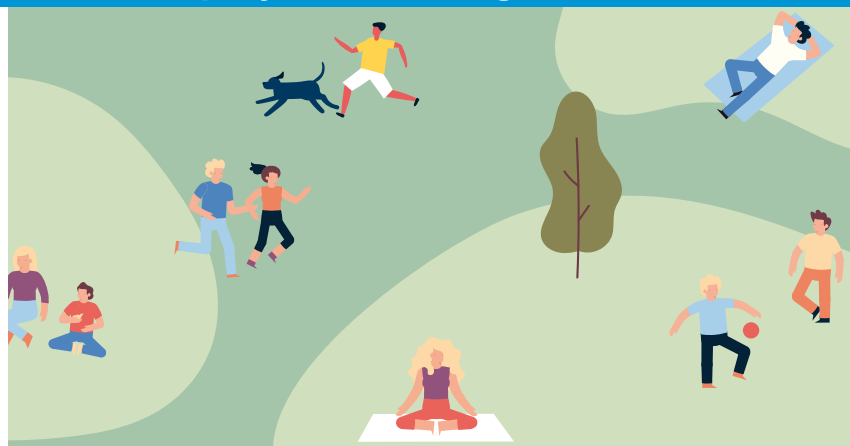
ADU / AUDAB

Support / Format

Animation + publication

Référent / Contact

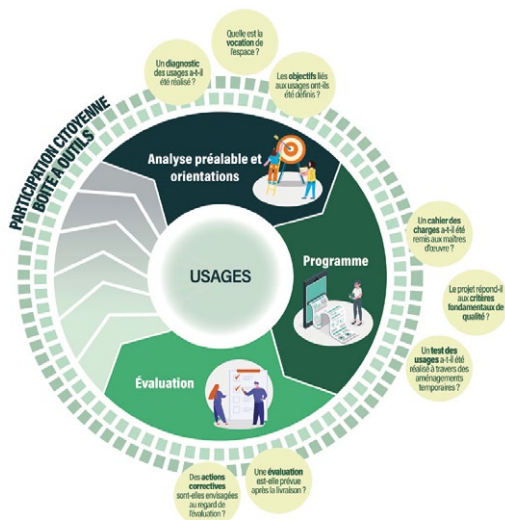
Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr



Une volonté de la Région d'améliorer la prise en compte des usages

La Région Bourgogne-Franche-Comté soutient des projets d'aménagement d'espaces et d'équipements publics sur son territoire, dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain, de revitalisation de communes rurales, de développement territorial structurant, en lien avec la santé, le sport, la jeunesse, l'économie, etc.

Constatant que la prise en compte des besoins des utilisateurs finaux est lacunaire ou non systématique, elle souhaite mieux maîtriser cet enjeu, afin de sensibiliser et conseiller les porteurs de projet.



Le rôle des agences d'urbanisme

La Région a ainsi sollicité les trois agences de Franche-Comté pour développer un accompagnement de ses services, afin de :

- Disposer d'un cadre méthodologique pour traiter au mieux le sujet : benchmark de projets et de conseils donnés par des collectivités
- Recueillir des ressources relatives à la prise en compte des usages : techniques de diagnostics, de concertation et d'association des publics, pratiques d'aménagement et d'anticipation de l'évolution des usages
- Réaliser un guide à destination des porteurs de projets afin de les accompagner vers une meilleure prise en compte des usages dans leurs démarches d'aménagement.

Un guide pour intégrer les besoins des habitants et usagers

À la suite d'un cycle de formation-action, un guide a été conçu par la Région Bourgogne Franche-Comté et les trois agences d'urbanisme de la région (ADU, AUDAB et AUTB). Il s'adresse aussi bien aux agents régionaux qu'aux collectivités, aux maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et porteurs de projets. Il vise à outiller et inspirer celles et ceux qui conçoivent, suivent ou financent des projets d'aménagement d'espace public.

Sans être une méthode figée ni exhaustive, ce guide est le fruit d'une réflexion collective : il propose des repères, des pistes d'action, des points de vigilance, des exemples et des ressources mobilisables. Il ne traite pas de l'ensemble des dimensions d'un projet urbain mais se concentre sur une question clé, souvent négligée ou traitée trop tardivement : comment (mieux) prendre en compte les besoins des habitants et des usagers dans la conception d'un projet d'aménagement d'espace public ? Quelques exemples de méthodes participatives et de réalisations inspirantes complètent le guide.



Évolution des grandes surfaces alimentaires dans les villes moyennes

Contribution à l'étude des impacts des transformations commerciales sur le territoire

Programme partenarial 2025

Partenaire principal

Région BFC

Autres partenaires

État, Banque des Territoires, INSEE, REETER

Support / Format

Diaporama

Référent / Contact

Shanna Laborde / slaborde@autb.fr



Contexte de l'étude régionale

Dans le cadre du projet d'étude des « villes moyennes » en Bourgogne-Franche-Comté, l'AUTB a participé au groupe de travail consacré à l'analyse du développement des grandes surfaces alimentaires, animé par la Région et Pascal Madry (REETER).

Fondée sur des données extraites de l'Annuaire de la distribution « Panorama », l'étude permet d'analyser l'évolution des implantations, des surfaces, du chiffre d'affaires et de l'emploi des grandes surfaces alimentaires entre 1981 et 2021.

Elle met en évidence les transformations majeures survenues au cours de ces quarante dernières années : recul du commerce indépendant, orientation des achats vers les périphéries, recomposition des zones de chalandise et évolution des centralités urbaines.

L'analyse vise à préciser l'impact de ces mutations sur l'organisation du territoire régional.



Enseignements

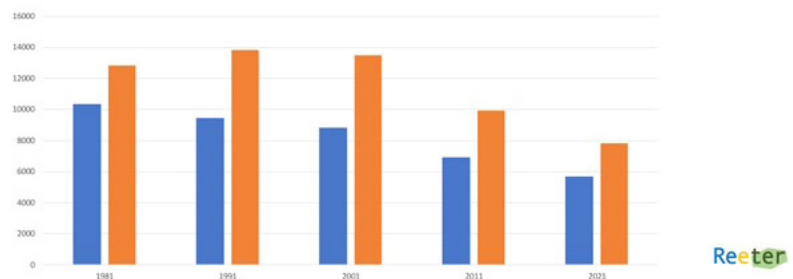
L'étude rappelle que l'expansion des grandes surfaces dépend avant tout de la disponibilité et du coût du foncier. Les enseignes se sont implantées là où elles pouvaient construire des bâtiments de grande taille à moindre coût, orientant ainsi leur développement vers les entrées de ville et les zones périphériques.

Grâce à des prix attractifs rendus possibles par la dimension des magasins et des charges de fonctionnement moins élevées, elles ont progressivement modifié les habitudes des habitants qui acceptent désormais de parcourir davantage de distance pour faire leurs courses.

Cette diffusion a recomposé les équilibres économiques locaux et a favorisé l'émergence de nouvelles polarités commerciales, souvent au détriment des centres-villes historiques. L'étude souligne que ce modèle repose aujourd'hui moins sur la croissance de la consommation que sur une concurrence accrue entre enseignes à la recherche permanente de nouveaux emplacements et parts de marché. Ces dynamiques économiques et concurrentielles se traduisent concrètement dans l'évolution du parc commercial régional.

Celui-ci est désormais plus réduit mais composé d'unités plus grandes, avec des emplois qui n'évoluent plus au rythme de la surface créée. Depuis plus de dix ans, hypermarchés et supermarchés enregistrent même une baisse de chiffre d'affaires à l'échelle régionale, signe d'un point d'inflexion. Dans certains territoires, comme Montbéliard, les surfaces de vente commencent à reculer après plusieurs décennies d'expansion continue.

Évolution des rendements par effectif (chiffre d'affaire/équivalent temps plein) des grandes surfaces alimentaires en Bourgogne-Franche-Comté, par format de vente (€ constants)



Pistes pour l'action des politiques publiques locales et régionales

La compréhension des logiques d'implantation commerciale est essentielle pour préserver ou renforcer le rôle des centres-villes comme espaces de vie et d'usage collectif, alors qu'une part croissante de la consommation se déplace vers les périphéries.

La mise à disposition de données régionales constitue un outil précieux pour analyser les trajectoires locales, identifier les secteurs fragilisés, anticiper la vacance commerciale, mesurer l'évolution des bassins de chalandise et accompagner, si nécessaire, un rééquilibrage entre périphéries commerciales et centralités urbaines.

SCoT Terrifortain

Révision générale

Programme partenarial 2025

Partenaire principal
SM SCoT
 Référents / Contacts
 Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr
 A-S. Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr
 Accès
www.scotbelfort.fr/revision



Vers le site Internet de la révision du SCoT

La mise en récit du territoire attendu en 2045

Le « récit » du Territoire de Belfort attendu en 2045 s'est façonné à partir de plusieurs temps et d'approches successives. Il s'agit à la fois d'élaborer un projet politique, stratégique, transversal mais également un projet partagé, concerté, réfléchi.

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) concrétise le « récit » et dessine le projet de territoire pour les vingt années à venir, en veillant aux équilibres locaux et aux spécificités de chacun des territoires.

Cette pièce charnière du SCoT s'appuie sur les éléments de diagnostic et prépare les futures règles du SCoT qui seront transcrites dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Qu'est-ce que le Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification qui fixe les grandes orientations du développement du territoire et de l'organisation de l'espace pour les vingt prochaines années.

Il définit des principes et des choix d'urbanisation, de développement et d'aménagement, en veillant aux équilibres territoriaux.

Un document à poursuivre en 2026

La prochaine étape sera de débattre du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). En 2026, l'objectif est de préparer les futures règles du SCoT transcrites dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Il s'agira aussi d'assembler les différentes pièces qui composent le SCoT afin d'arrêter le document.



Les étapes incontournables



Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort

Animation de la structure

Programme partenarial 2025

Maître d'ouvrage

SM SCoT

Référent / Contact

A-S. Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr

Accès

www.scotbelfort.fr



Avis sur les documents d'urbanisme : des évolutions fréquentes des PLU

L'AUTB accompagne le Syndicat Mixte du SCoT en assurant l'animation et la gestion du comité syndical.

Un site internet scotbelfort.fr permet aux élus et au public d'accéder aux pièces du SCoT en vigueur, avec un lien sur la procédure de révision en cours.

Le site permet également d'accéder aux délibérations du comité syndical.

Ce dernier s'est réuni trois fois en 2025, en avril, juillet et septembre pour notamment examiner plusieurs sujets et rendre des avis sur des procédures en cours :

- 4 élaborations de PLU : Montreux-Château, Fontaine, Éguenigue et Valdoie ;
- 2 élaborations de PLU intercommunaux : Communautés de communes des Vosges du sud, et de Rahin et Chérimont (70) ;
- 7 modifications simplifiées de PLU : Bessoncourt, Bourogne, Joncherey, Lebetain, Méziré, Delle et Denney ;
- 1 révision dite « allégée » de PLU : Denney ;
- 1 mise en compatibilité de PLU : Belfort ;
- 1 modification de SCoT : Pays de Montbéliard Agglomération (25).



Un suivi technique des politiques complémentaires au SCoT

L'AUTB suit les dossiers présentés dans diverses commissions, où siège le président. En 2025, l'agence a participé à six séances de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Dans le cadre de la modification du SRADDET, l'agence participe aux réunions techniques du groupe Application SRADDET.

Composé des territoires volontaires, des services de l'État et de la Région, ce groupe a vocation à accompagner la mise en œuvre opérationnelle du SRADDET afin d'en faciliter l'appropriation.

Enfin, l'agence travaille en étroite collaboration avec les services du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté et ceux de Pays de Montbéliard Agglomération sur les enjeux relatifs à la territorialisation des objectifs de modération de la consommation foncière (articulation SCoT/SRADDET).

Quatre grands défis pour un territoire en transition



Les élus associés à la procédure de révision du SCoT

La procédure engagée en mars 2023 se poursuit. En 2025, plusieurs études et pièces du SCoT ont été rédigées, notamment le Projet d'aménagement stratégique (PAS), qui « dessine » le projet de territoire pour les 20 années à venir, en veillant aux équilibres locaux et aux spécificités de chacun des territoires.

Le débat sur le PAS devrait avoir lieu avant l'été 2026, ce qui permettra d'inscrire en recette du budget 2026 la subvention de l'État de 24 000 euros.

SCoT | Concertation

Programme partenarial 2025

Partenaire principal

SMT SCoT

Référents / Contacts

Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr

Émilie Soulard / esoulard@autb.fr

Lou-Élise Restoux / lerestoux@autb.fr

Accès

<https://scotbelfort.fr/revision/>



Pourquoi concerter ?

L'article L103-2 du Code de l'Urbanisme précise que la révision du SCoT fait « l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ».

Le Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort a prescrit la révision de son SCoT le 29 mars 2023 et a précisé les modalités de concertation permettant de « croiser les publics et les regards », « imaginer le territoire de demain » et « impliquer les acteurs du territoire ».



Les moyens engagés en 2025

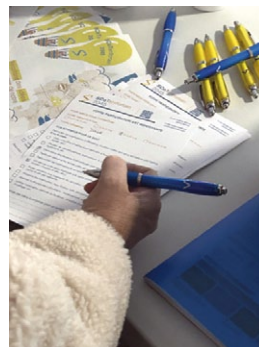
Afin de concerter la population, plusieurs outils ont été développés.

Ont d'abord été mis en place des actions d'information et de communication visant à faire connaître la démarche et les documents du SCoT. Les communes ont été sollicitées, relayant les informations via leurs sites web, leurs revues ou via les applications mobiles. Des outils participatifs ont également permis de récolter l'avis de la population : cahiers de concertation, rencontres, questionnaire, jeu, etc.

À la rencontre des Terrifortains

Les habitants ont pu exprimer leur opinion lors de 6 événements (marchés, braderie...) à Delle, Beaucourt, Belfort et Giromagny, où l'AUTB tenait un stand.

Lors de ces événements, la population était invitée à remplir le questionnaire papier mis à leur disposition et à découvrir le Territoire sous le prisme du jeu du SCoTerrifort'Oie.



Le questionnaire, anonyme, consistait à choisir 3 à 4 propositions parmi une dizaine proposées. Un espace de libre expression y a également été intégré pour que chaque répondant puisse faire part de ses idées pour le Territoire.

Le jeu du SCoTerrifort'Oie est quant à lui un moyen ludique de découvrir le Territoire de Belfort. À destination des petits et grands, il s'agit pour les participants de répondre à des questions sur le Territoire.

Le format jeu a été plébiscité, en particulier par les jeunes et les familles, celui-ci permettant d'échanger de façon plus spontanée.

Premiers éléments de bilan et suite de la concertation

Au total, 181 personnes ont répondu au questionnaire. Les participants, majoritairement âgés de 45 à 65 ans, priorisent des actions favorables à la santé (61%), la préservation des ressources (52%) et l'habitat (48%). Dans l'espace de libre expression, ils sont également nombreux à mentionner la question des transports.

La concertation ne s'achevant qu'à l'arrêt du SCoT, elle devrait se poursuivre en 2026 avec pour objectifs de capter des publics plus jeunes et de rayonner davantage sur l'ensemble du Territoire de Belfort.

SCoT | Aménagement et santé : réaliser une EIS

Programme partenarial 2025

Partenaire principal

SMT SCoT

Référentes/ Contacts

Anne Quenot / aquenot@autb.fr

Émilie Soulard / esoulard@autb.fr



Évaluer les Impacts sur la Santé dans les documents d'urbanisme

Définie depuis 1999 par l'Organisation Mondiale de la Santé, l'évaluation des impacts sur la santé (EIS) dans les documents de planification est une démarche qui contribue à évaluer les effets potentiels d'un projet sur la santé des populations et à limiter les inégalités de santé.

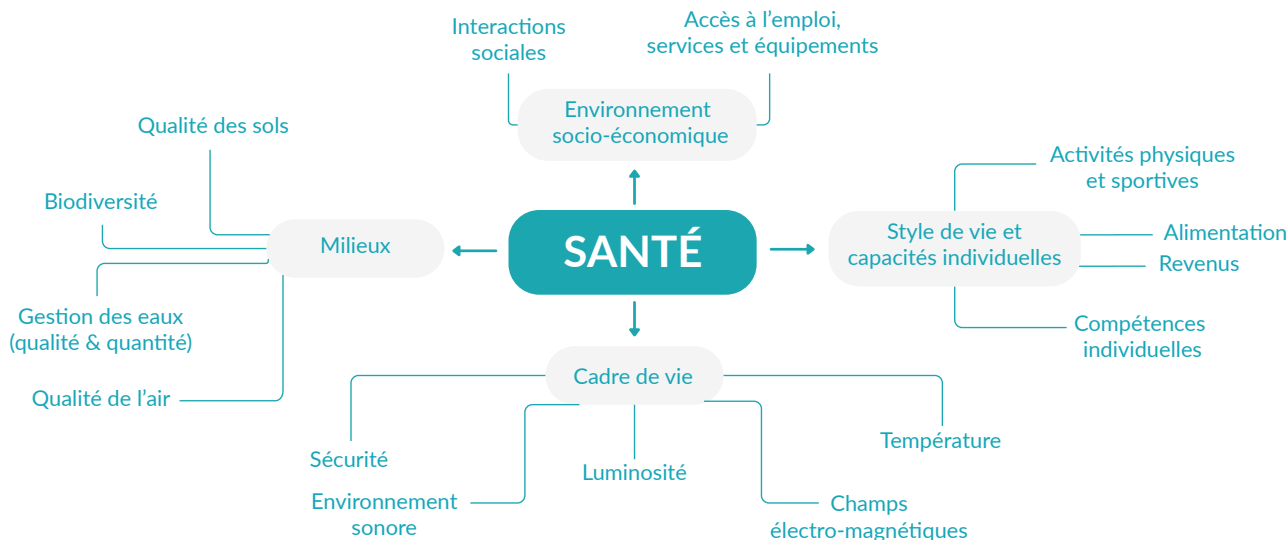
L'ARS Bourgogne-Franche-Comté s'est engagée pleinement à développer les démarches d'urbanisme favorable à la santé au travers des actions du Plan Régional Santé Environnement 4 (PRSE 4).

Pourquoi lier santé et aménagement ?

La santé et l'aménagement ou l'urbanisme dit « favorable à la santé » viennent, ces dernières années, s'inscrire au cœur des politiques publiques. Les projets établis dans le cadre des documents d'urbanisme sont pour la plupart évalués au titre des enjeux environnementaux pour limiter ou compenser les incidences et encourager les impacts positifs.

Il peut en être de même vis-à-vis des enjeux de santé. En effet, la santé de la population dépend notamment :

- d'un cadre de vie sain
- du développement des mobilités actives
- de l'adaptation du territoire aux conditions climatiques
- de la mise en place d'actions visant à lutter contre la propagation des maladies vectorielles.



Une méthode pour construire un SCoT favorable à la santé

L'agence d'urbanisme s'est mobilisée cette année pour élaborer une méthode d'évaluation de projet basée sur l'étude des déterminants de santé.

La première étape exploratoire a consisté en la réalisation d'un benchmark des méthodes d'EIS françaises et québécoises mettant en lumière les avantages et inconvénients de chacune. Une évaluation-test sur les orientations d'un Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT sera réalisée.

Le guide Isadora de l'École des hautes études en santé publique (EHESP) et de l'Agence d'urbanisme de Bordeaux fait état de 15 grands déterminants (schéma ci-dessus), facteurs influençant l'état de santé de la population.

Ballon d'Alsace : Cap 2028

Pour la promotion de l'attractivité touristique

Programme partenarial 2025

Partenaire

Département du Territoire de Belfort

Support / Format

Fichiers texte et cartographies

Référent / Contact

Virginie Herzog / vherzog@autb.fr

Le Ballon d'Alsace est un site naturel et touristique partagé par trois départements et deux régions. Il est emblématique, particulièrement pour le Territoire de Belfort.

Le Département, en partenariat avec le SMIBA (syndicat mixte), œuvre à son développement et son attractivité.

Aujourd'hui, il souhaite impulser un nouvel élan afin de préparer et s'adapter à l'avenir du tourisme de moyenne montagne.



Promouvoir le Ballon d'Alsace

Propriétaire de plusieurs terrains, du Saut de la Truite jusqu'au sommet du Ballon d'Alsace, le Département souhaite revaloriser 5 sites : le Saut de la Truite, le Grand Hôtel, les Sapins, la Tête des Redoutes et l'Auberge du Sommet. Dans cet objectif, un appel à manifestation d'intérêt est lancé par le Département afin d'engager une nouvelle dynamique touristique et économique. Afin de développer de nouveaux supports de promotion du Ballon d'Alsace, et des 5 sites plus particulièrement, à destination de nouveaux investisseurs, le Département a sollicité l'Agence pour lui fournir des éléments de contexte.

Contribuer au contenu de fiches et d'une plaquette prestige

Le Département a choisi d'élaborer plusieurs supports de communication :

- une « plaquette prestige » présentant les principaux atouts du Territoire de Belfort, du Ballon d'Alsace, et des cinq sites retenus,
- des « fiches techniques » récapitulant des informations d'identité et thématiques de chacun des cinq sites,
- une page web dédiée au renouveau du Ballon d'Alsace avec des contenus complémentaires à la plaquette.

Les services du Département et l'AUTB ont collaboré pour créer les supports de communication attendus : tandis que le Département a défini la trame générale et s'est attaché au choix des visuels et de la mise en page, l'Agence a préparé différents supports cartographiques schématisés, et renseigné le contenu des rubriques des fiches techniques.



PLUi des Vosges du sud

Approbation du PLUi

Programme partenarial 2025

Partenaire

Communauté de communes des Vosges du sud

Référentes / Contacts

Anne Quenot / aquenot@autb.fr

Virginie Herzog / vherzog@autb.fr

Accès public

www.ccvosgesdusud.fr



Approbation du premier PLU intercommunal du département

Le 4 novembre 2025, le conseil communautaire de la communauté de communes des Vosges du sud a approuvé son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Tout au long de cette procédure, l'agence d'urbanisme a assuré un accompagnement technique et administratif auprès des élus et des services de la CCVS. La constitution d'un tel dossier, qui intègre l'ensemble des modifications à apporter à chaque étape, requiert en effet une équipe réactive et un suivi rigoureux des demandes.



Communauté de Communes des Vosges du Sud

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

relative aux projets suivants :

- > Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes des Vosges du Sud
- > Zonage d'assainissement des communes de la communauté de communes
- > Institution de périmètres délimités des abords autour des monuments historiques « monument commémoratif de la réunion de l'Alsace à la France en 1648 » à Giromagny et « Forge actuellement muséifiée » à Etueffont
- > Abrogation de la carte communale de Romagny-sous-Rougemont



L'arrêt du PLU en deux temps

Dans le cadre de la procédure, les communes membres de l'EPCI ont été appelées à donner leur avis après l'arrêt du document, intervenu le 18 juin 2024. Les 22 communes consultées se sont ainsi prononcées sur le règlement et les orientations les concernant. Cinq communes ont émis un avis défavorable sur le règlement et deux communes ont émis un avis favorable avec réserves.

Afin de répondre à certaines demandes, notamment celles qui ne remettaient pas en cause la consommation foncière, la CCVS a choisi de modifier le document. L'agence a donc adapté les pièces du PLUi, et le conseil communautaire a procédé à un second arrêt du document le 28 janvier 2025. Ce dossier a ensuite été transmis aux personnes publiques associées.



Une commission d'enquête pour une enquête publique unique

Dans le cadre de la procédure, le Tribunal Administratif a désigné une commission d'enquête composée d'une présidente et de deux membres titulaires. Cette organisation a permis d'assurer 23 permanences réparties sur 9 lieux différents, garantissant une accessibilité optimale au public.

L'enquête portait également sur trois procédures connexes : la modification du zonage d'assainissement de la CCVS, l'institution de deux périmètres délimités des abords (PDA) sur les communes de Giromagny et Etueffont, et l'abrogation de la carte communale de Romagny-sous-Rougemont.

Près de 150 observations ont été recueillies lors de cette enquête. Un important travail d'analyse post-enquête a été effectué par l'AUTB et la CCVS. Après une conférence des maires au mois d'octobre 2025, le PLUi a été approuvé en conseil communautaire.

Bethonvilliers | Évolution du bâtiment de la mairie-école

Étude d'opportunité et de programmation

Programme partenarial 2025

Partenaires principaux

Commune de Bethonvilliers / GBCA

Support / Format

Rapport d'étude (PDF, 44 pages)

Référent / Contact

Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr



Le contexte et la demande

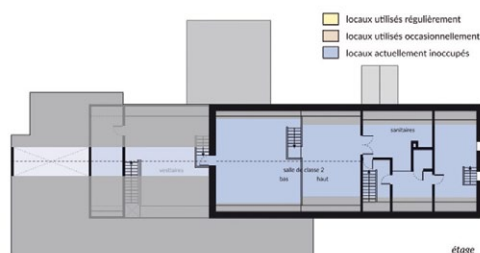
La municipalité de Bethonvilliers s'interroge sur le devenir du bâtiment de la mairie-école, suite à la fermeture récente de l'école maternelle. Seule une partie des locaux reste actuellement occupée, par la mairie et par une antenne de la médiathèque départementale.

L'étude d'opportunité et de programmation confiée à l'agence d'urbanisme, en collaboration avec le service aux communes du Grand Belfort, a pour but de déterminer comment tirer parti au mieux de ce bâtiment sous-utilisé et de ses abords directs.

L'expertise de l'AUTB

L'étude comprend :

- un état des lieux du bâti (y compris des relevés en plan et en élévation dont ne disposait pas la Commune) ainsi que des abords immédiats ;
- en guise de pré-programme, une analyse de plusieurs fonctions possibles, à la suite de premières hypothèses avancées par les services du Grand Belfort (développement économique et service aux communes), à savoir des cellules commerciales, un local artisanal, des bureaux-relais et/ou des logements ;
- des scénarios d'évolution du bâtiment (répartition des locaux, gestion des accès, cohabitation de plusieurs catégories d'utilisateurs) et des espaces extérieurs (création de stationnement, aménagement du terrain) ;
- quelques ratios de coûts pour un pré-chiffrage des travaux, selon le degré de transformation des locaux (adaptation simple, reconfiguration partielle et mise aux normes, ou réhabilitation complète) ;
- une revue d'aides potentiellement mobilisables par la Commune.



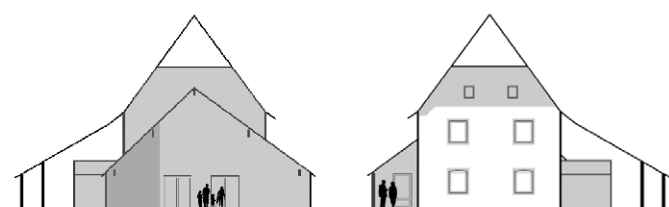
étage



entresol



rez-de-chaussée



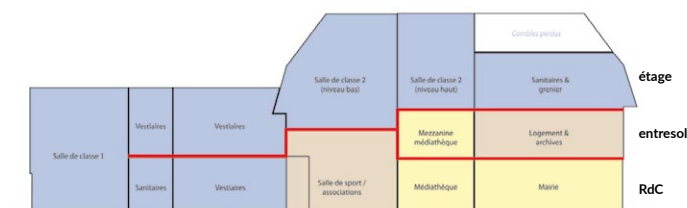
Élévation de la façade Ouest

Élévation de la façade Est



Élévation de la façade principale (Sud)

~ 40 m



Coupe schématique et occupation actuelle

Châtenois-les-Forges | Restructuration des équipements communaux

Étude urbanistique, patrimoniale et d'usage

Programme partenarial / Contrat spécifique

Partenaire principal

Commune de Châtenois-les-Forges

Autres partenaires

Préfecture / DDT90 / GBCA

Support / Format

Rapport d'étude (PDF, 70 pages)

Référent / Contact

Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr

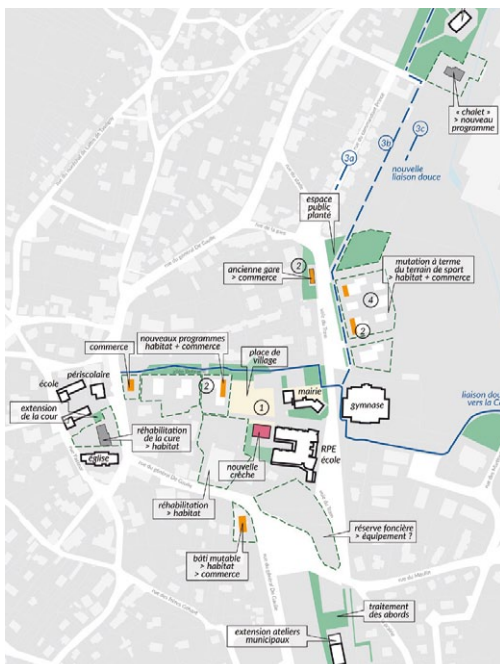


Un portrait du patrimoine communal

Parmi les équipements de Châtenois-les-Forges, plusieurs sont vieillissants, peu performants et/ou ne répondent pas aux normes d'accessibilité, quand d'autres sont récents et de bonne qualité. La Commune porte par ailleurs des projets de nouveaux services pour compléter son offre à la population.

Dans ce contexte, les élus ont sollicité l'AUTB pour un état des lieux complet de son patrimoine bâti. L'objectif étant de cerner les besoins de mise aux normes, de réhabilitation, voire de réorganisation des équipements communaux.

Cette démarche se double d'une réflexion globale d'ordre urbanistique visant à renforcer la centralité autour de la mairie, comme affiché dans le projet d'aménagement et de développement durables.

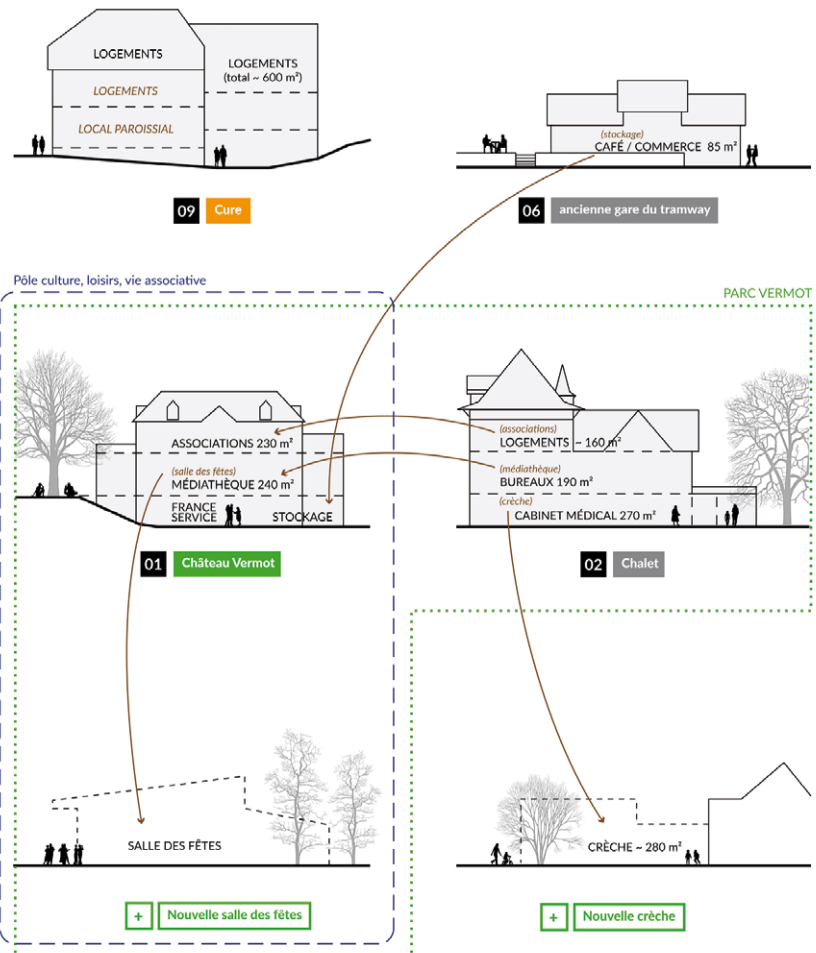


Un guide pour un plan d'actions sur le long terme

Il s'agit notamment de :

- questionner l'adéquation entre besoins de la population, services offerts, locaux communaux et capacités financières de la collectivité ;
- croiser approche bâimentaire et diagnostics d'usage ;
- répondre à une logique urbaine d'ensemble.

Un scénario d'évolution vient en conclusion de l'étude, proposant une vision globale à long terme pour aider les élus à se projeter et à arbitrer des choix. Il sera affiné ultérieurement en fonction d'études complémentaires, notamment techniques et financières.



Danjoutin | Schéma directeur pour le quartier Général Leclerc

Des mobilités réorganisées dans un quartier plus attractif

Programme partenarial 2025

Partenaire principal

Commune de Danjoutin

Autres partenaires

GBCA, Service aux Communes

Support / Format

Rapport d'étude (PDF, 58 pages)

Référent / Contact

Julien Journeault / jjourneault@autb.fr



Le contexte de l'étude

La commune de Danjoutin se distingue par la forte présence d'infrastructures de transport : voies ferrées et grand diffuseur autoroutier au sud de Belfort.

La municipalité a engagé une réflexion sur les voies du quartier du Général Leclerc, un ancien faubourg aujourd'hui isolé entre autoroute et voie ferrée, à l'écart du cœur de ville, à l'ouest de la commune.

Un cycle de réunions participatives s'est déroulé en 2024, permettant de dégager des problématiques générales et de faire émerger les attentes des habitants du quartier.

Les participants ont globalement relevé :

- un manque de sécurité
- une vitesse de circulation trop élevée
- un déficit d'aménagements à destination des mobilités actives.

Ces constats ont servi de point de départ à l'étude d'un schéma directeur.

L'expertise de l'agence d'urbanisme

Dans un premier temps, un état des lieux a permis d'identifier les caractéristiques du secteur et d'appréhender les enjeux urbains, notamment de mobilité. La problématique cyclable était un des sujets importants, dans l'optique d'améliorer confort et continuité pour les modes doux.

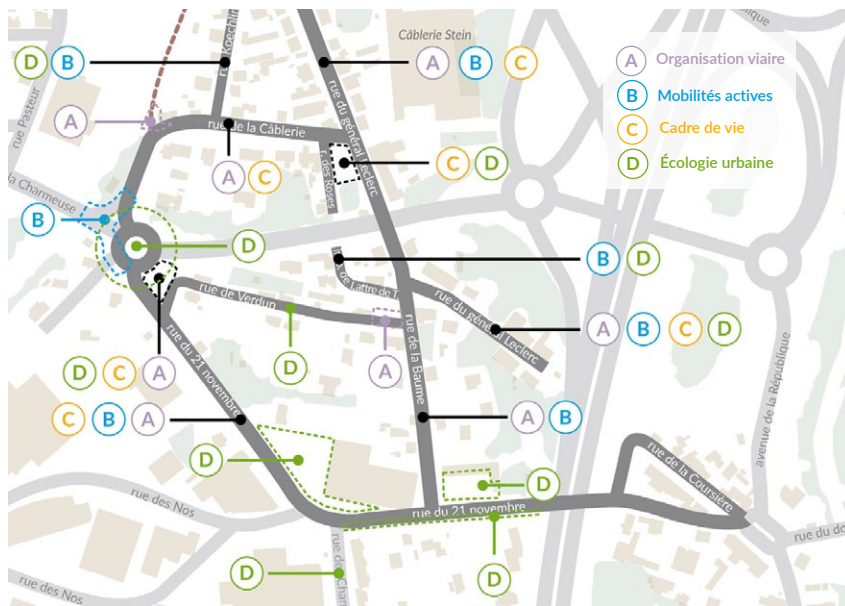
Onze voies du quartier ont fait l'objet de fiches-diagnostic illustrées de cartes et de photos. Étaient notamment renseignés : le statut de la voie, ses caractéristiques formelles, les fonctions desservies, quelques mesures dimensionnelles, les dispositifs routiers existants, l'aménagement des abords directs, etc.

À partir de ce socle de connaissances, un schéma directeur a été élaboré, pour tracer les perspectives d'évolution du quartier en matière de structuration et de qualification de l'espace public.

Ce schéma directeur se compose de quatre axes, déclinés en orientations :

- Organisation viarie (hiérarchie des voies, circulation routière apaisée, offre de stationnement)
- Mobilités actives (cohabitation des modes, itinéraires piétons et cycles)
- Cadre de vie (image du quartier, création d'espaces publics)
- Écologie urbaine (gestion de l'eau pluviale, dimension végétale).

Ultérieurement, un second volet d'étude développera un scénario d'aménagement pour un ou plusieurs tronçons prioritaires.



Dorans | Réaménagement de la cour d'école maternelle

Expertise rapide

Programme partenarial 2025

Partenaire principal

RPI Bermont - Botans - Dorans - Sevenans

Autres partenaires

GBCA - Service aux Communes

Support / Format

Rapport d'étude (PDF, 6 pages)

Référent / Contact

Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr



Les attentes de la collectivité

Suite à une demande du conseil d'école, le RPI de Bermont, Botans, Dorans et Sevenans a souhaité engager une réflexion sur le réaménagement de la cour de l'école maternelle Pauline Kergomard à Dorans.

L'école maternelle accueille une soixantaine d'élèves. La superficie de la cour est d'environ 900 m², dont une petite moitié est revêtue d'enrobé.

Les principaux objectifs recherchés sont de désimperméabiliser, rafraîchir, diversifier les ambiances et les usages. Il est notamment demandé un espace permettant de faire classe dehors, des jeux calmes et un potager.

Cette étude s'inscrit dans le programme partenarial Grand Belfort / AUTB.

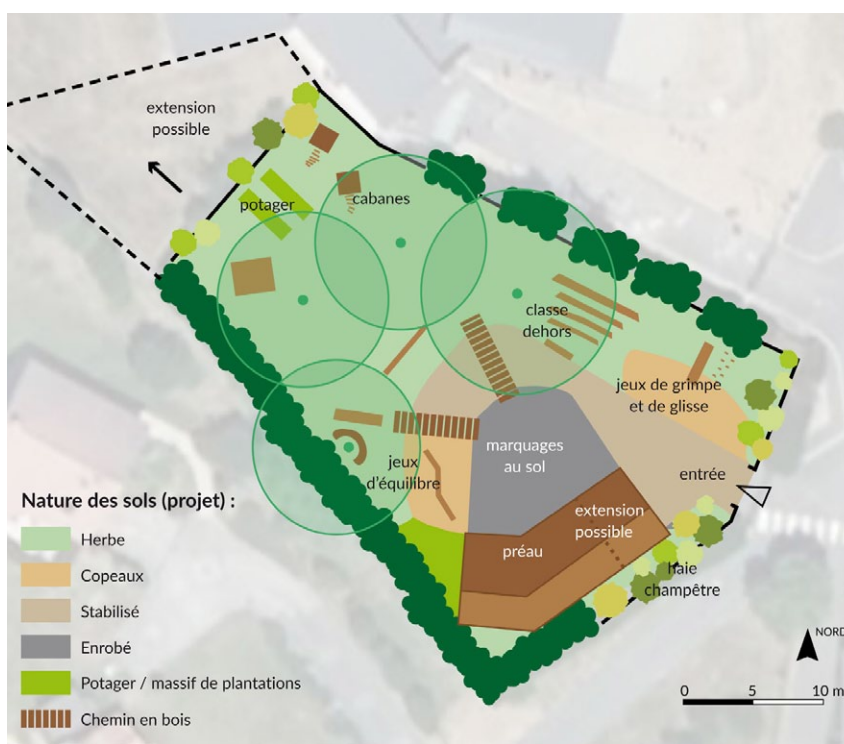
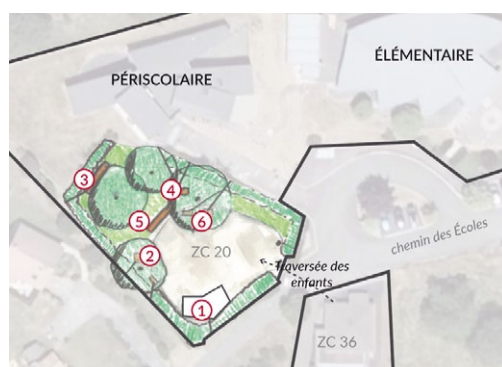
L'expertise de l'AUTB

Cette « expertise rapide » dresse d'abord un état des lieux de la cour, avec comme problématiques principales :

- une faible hiérarchie entre les différents espaces qui la composent
- une sensation de fermeture due à une haie périphérique continue qui n'autorise pas de vue sur l'environnement alentour
- un problème de stagnation d'eau devant le préau
- des jeux vieillissants (mobilier et marquages au sol).

L'étude répond à ces constats en esquissant un scénario d'aménagement, qui comprend quelques recommandations (revêtements de sols, plantations, éléments de mobilier), un principe d'échelonnement des travaux et une première approche financière.

Cette proposition pourra servir de base pour engager une concertation avec la communauté éducative. Elle permettra aussi par la suite d'établir un budget d'investissement en vue de consultations d'entreprises et fournisseurs.



Plan local d'urbanisme de Belfort

Procédure de modification simplifiée

Contrat spécifique 2025

Commanditaire

Ville de Belfort

Support / Format

Dossier d'approbation - support papier

Référent / Contact

A-S. Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr

Émilie Soulard / esoulard@autb.fr

Accès

Consultation sur le géoportail de l'urbanisme



Une extension des équipements sportifs

Approuvé le 10 février 2021, le plan local d'urbanisme de Belfort a été modifié en 2021 et en 2024. La Commune souhaite adapter son PADD et son zonage, afin d'accueillir une plaine des sports dans un espace jusqu'alors prévu pour de l'habitat. Par ailleurs, la Ville a décidé de faire évoluer le règlement écrit du PLU, et plus précisément les prescriptions architecturales et paysagères (PAP), afin de permettre la construction éventuelle d'un mur anti-bruit, en limite du site Serzian, classé en secteur UUa.

Du sport pour tous

La Ville de Belfort souhaite recentrer les activités sportives au niveau du stade Serzian. Elle a donc décidé de créer une plaine des sports dédiées au football, à l'athlétisme et aux sports urbains.

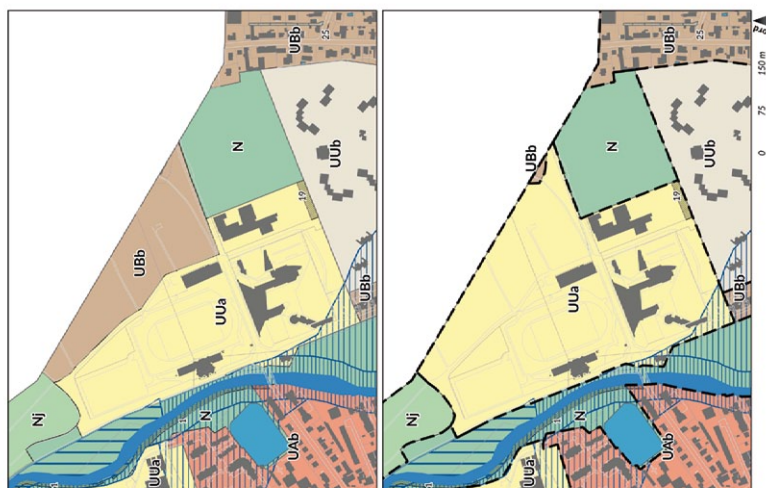
Ce projet contribue à l'intérêt public sur plusieurs plans :

- un accès à une offre sportive variée et de qualité, favorisant la santé et le vivre ensemble ;
- une cohérence globale du site (nouveaux équipements et stade Serzian) ;
- une gestion des flux optimisée (accès et stationnement) ;
- une alternative au stade Mattler, équipement vieillissant.



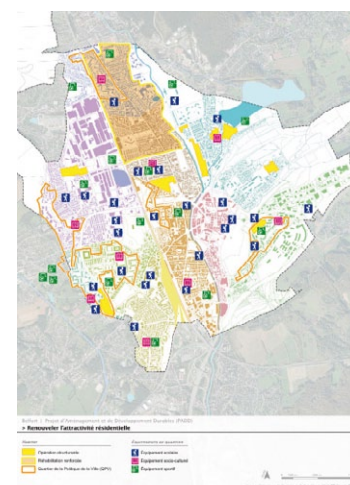
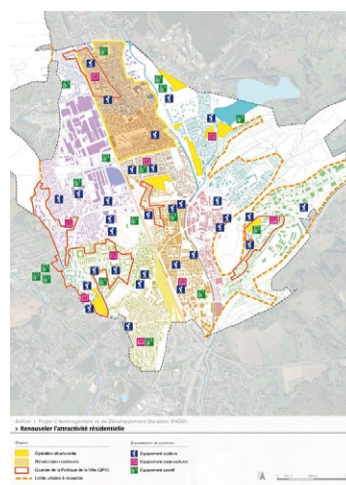
Une nécessaire évolution du projet politique

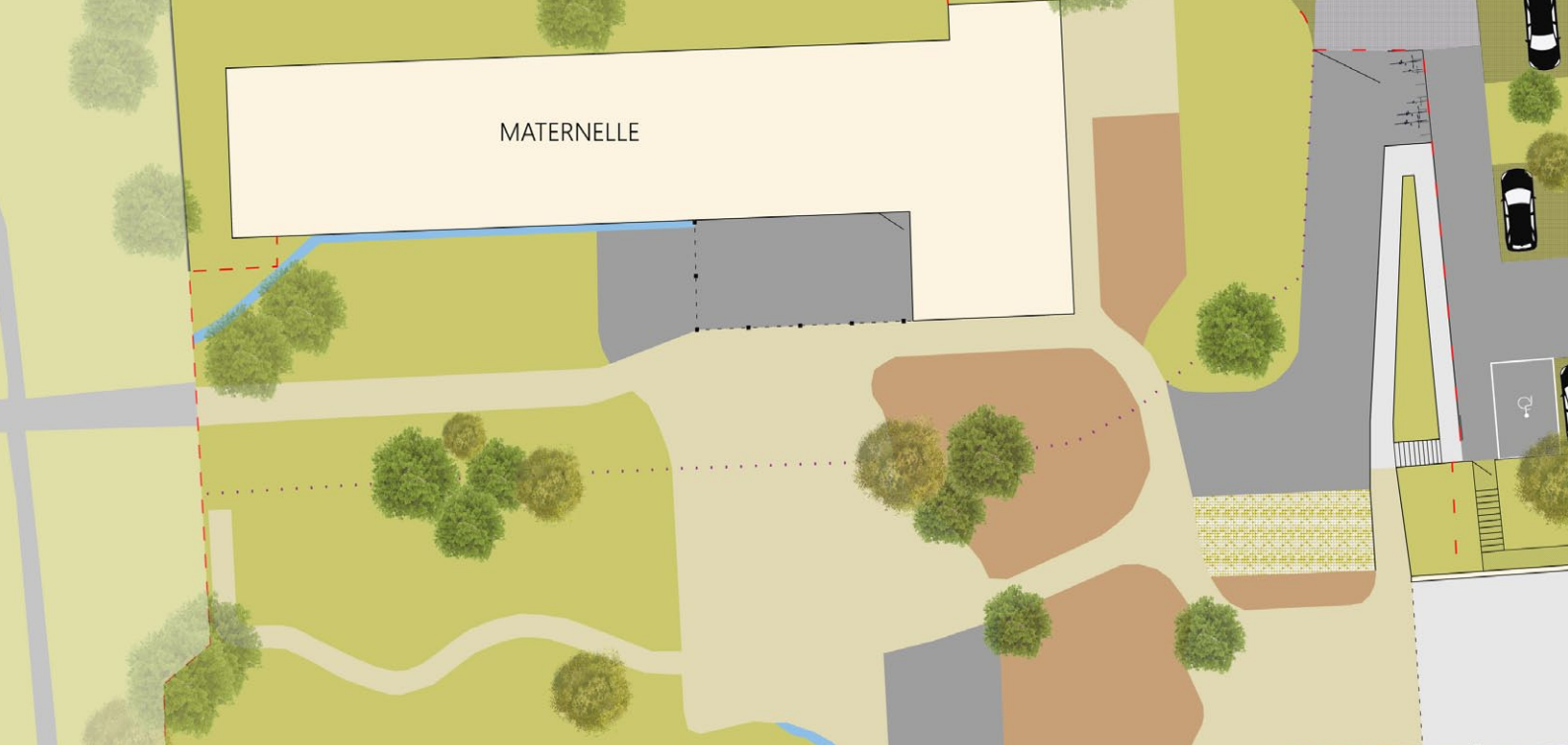
Le projet de la plaine des sports a nécessité d'adapter le zonage. Jusqu'à présent la zone d'accueil se situait en UBb destiné à l'habitat. Il a donc fallu classer le site en UUa, secteur destiné à l'accueil des équipements d'intérêt collectif et de services publics.



En plus des adaptations réglementaires, la vocation sportive du site entraine en contradiction avec les orientations 3.3 et 3.3.1 du projet visant à « relancer l'attractivité résidentielle ».

La plaine des sports étant un équipement public, il a donc été nécessaire de modifier le PADD.





Axe 4

GARANTIR LE CADRE DE VIE ET LA SANTÉ



La démarche de labellisation des écoquartiers

Participation à la revue d'Ecoprojet du quartier Planoise à Besançon

Programme partenarial 2025

Partenaires principaux

Services de l'État

Autres partenaires

Autres agences d'urbanisme

Référent / Contact

Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr



L'esplanade Jean Charbonnier avant / après

Le Label

Révisé en 2023, le label ÉcoQuartier est bâti sur une charte de 20 engagements, rassemblés en 4 dimensions : démarche et processus, cadre de vie et usages, développement territorial, environnement et climat. Deux étapes sont labellisables : une première lorsque le quartier est livré ; une seconde, après 3 ans d'existence et une évaluation. Une phase intermédiaire, à l'issue de l'engagement dans la démarche, le statut d'Ecoprojet, permet de bénéficier de conseils et de recommandations lors d'une rencontre qui associe les partenaires locaux et les porteurs de projet, afin de mieux les guider vers la labellisation.



Le renouveau d'un quartier d'habitat social

Cette opération de renouvellement urbain est soutenue par une volonté politique forte. Elle propose une requalification urbaine globale du quartier de Planoise. Le périmètre choisi compte près de 19 000 habitants. Doté de services, de commerces, d'équipements et d'entreprises, dont certains rayonnent au delà du quartier, et d'une ligne de tramway, le projet cherche à redonner une qualité urbaine, source d'une nouvelle attractivité. Le paysage collinaire et très planté du quartier lui confère un atout certain sur lequel se fonde pour partie cette rénovation. Démolitions, réhabilitations et reconstructions requalifient l'offre de logements et d'équipements. En complément, de nouvelles activités centrées sur le numérique seront offertes aux habitants et aux entreprises.

Les habits neufs de l'espace public



Observatoire photographique

Programme partenarial 2025

Supports

Photothèque en ligne et publication annuelle

Accès

Consultation et téléchargement sur autb.fr

> ressources / observatoire photo (livrets)

> ressources / photothèque (albums)

Référent / Contact

Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr



Une mémoire des paysages

L'observatoire photographique rend compte des dynamiques de mutation du territoire et des effets des choix d'aménagement sur la longue durée. Il vient compléter les études thématiques de l'AUTB par des exemples locaux vus à hauteur d'œil.

Ce suivi au long cours donne lieu à une publication thématique annuelle. Ainsi se constitue progressivement une archive précieuse pour observer, décrire et comprendre notre environnement.

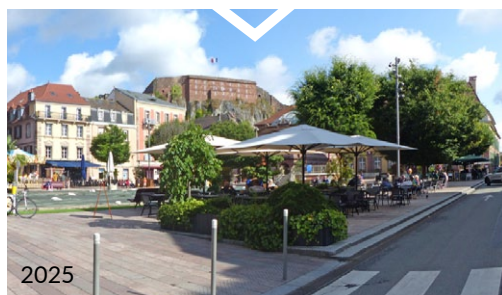
Les ressources sont disponibles en ligne sur le site de l'AUTB.

Trois places renouvelées dans le centre de Belfort

Depuis une quinzaine d'années, la Ville de Belfort s'est engagée dans la refonte de trois places majeures du centre-ville : la place d'Armes (2013), la place de la République (2024) et la place de Franche-Comté (2025).

Au-delà d'un rafraîchissement bienvenu de l'image vieillissante de ces espaces, ces projets ont permis de réorganiser les usages, intégrant aussi bien les contraintes d'accessibilité et de sécurité, que les enjeux environnementaux actuels. Les séries de photos, qui conservent le même cadrage au fil du temps, rendent compte de ces évolutions.

Parmi les points communs des aménagements récents, on peut observer le recul de la présence automobile au bénéfice des piétons et cyclistes, la plus grande place accordée aux terrasses des commerces, ou encore le souci du confort climatique des espaces et une dimension végétale bien plus présente qu'auparavant.



Inventaire des cours d'écoles du Territoire de Belfort

Un état des lieux objectif

Programme partenarial 2025

Partenaire principal
Communes
Support / Format
Projet QGIS
Référent / Contact
Robin Serreccourt / rserreccourt@autb.fr
Lou-Élise Restoux / lerestoux@autb.fr



Observer pour connaître

L'AUTB accompagne les collectivités dans leur réflexion sur l'aménagement des cours d'écoles, par des études de programmation et de faisabilité.

En parallèle, l'agence a initié un inventaire exhaustif, à l'échelle du département du Territoire de Belfort, des cours des écoles publiques et de leurs abords. L'objectif de ce travail d'observation et d'analyse est double:

- d'une part, disposer d'éléments de connaissance de l'état actuel,
- d'autre part, permettre un suivi dans le temps en mesurant les évolutions de ces espaces.

La méthode a d'abord été testée pour la Ville de Delle, qui a sauté le pas de la transformation de ses cours.



Offemont, école élémentaire du Martinet



Belfort, école primaire Châteaudun



Châtenois-les-Forges, école maternelle Dolto

Connaître pour agir

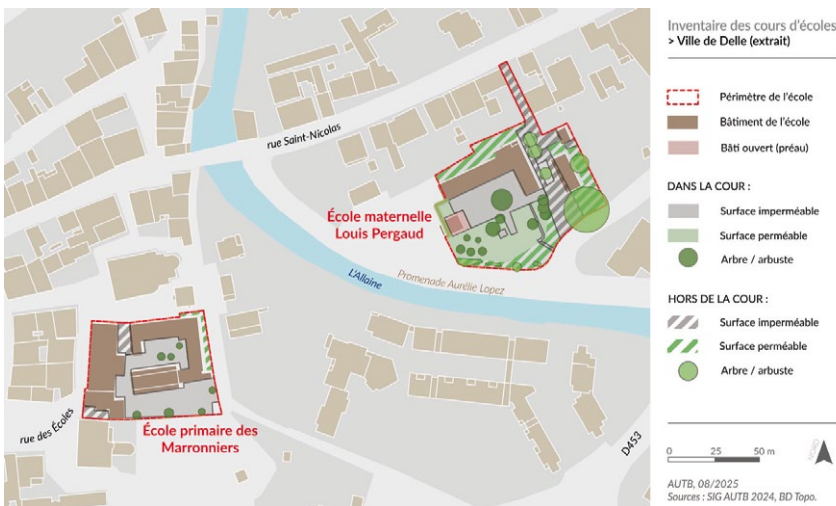
Pour les 131 écoles publiques du département, un travail de photo-interprétation est complété ponctuellement par un repérage de terrain.

Les différentes surfaces de la cour sont catégorisées (revêtements, perméabilité des sols) et dessinées sur un logiciel d'information géographique. Les plantations existantes sont recensées et la « surface de canopée », synonyme d'ombrage, est mesurée.

Les éléments de mobilier et autres équipements de la cour (banc, structure de jeu, point d'eau, etc.) sont eux aussi renseignés.

Ces informations géospatiales sont croisées avec des données démographiques (nombre de classes, d'élèves par niveau, d'enseignants et autres personnels, etc.) et complétées par une analyse du contexte urbain de chaque école (desserte, nature des abords, équipements et services à proximité, etc.).

À terme, il est prévu que tous ces éléments de connaissance soient structurés et partagés sous forme de carte dynamique, pour un portrait complet largement accessible.



	nombre d'élèves	emprise totale	surface bâtie	surface de la cour	part de sols imperméables	part de sols drainants	nombre d'arbres
École primaire des Marronniers	224	3 680 m ²	1 860 m ² soit 51 %	1 420 m ² soit 39 %	100 %	0 %	7
École maternelle Louis Pergaud	66	5 410 m ²	1 020 m ² soit 19 %	2 040 m ² soit 38 %	41 %	59 %	12

Delle | Réaménagement de la cour de l'école Louise Michel

Imaginer la récréation autrement

Programme partenarial 2025

Partenaire principal

Ville de Delle

Support / Format

Rapport d'étude (PDF, 44 pages)

Référent / Contact

Robin Serrecoeur / rserrecoeur@autb.fr

Lou-Élise Restoux / lerestoux@autb.fr



Un espace du quotidien à transformer

Comment aménager différemment les cours d'écoles, en les adaptant au changement climatique, en y retrouvant des sols vivants, en y permettant une plus grande diversité d'usages ?

Dans l'objectif d'accompagner les communes dans leurs projets pour ces espaces du quotidien, l'AUTB a noué un premier partenariat avec la Ville de Delle, pour préfigurer la transformation de la cour de l'école Louise-Michel dans le quartier de la Voinaie.

L'étude préalable de l'AUTB :

- présente un état des lieux (analyse spatiale et fonctionnelle) ;
- résume les enjeux sanitaires, environnementaux et sociaux de la transformation ;
- propose un scénario d'aménagement complet illustré en plan et en maquette ;
- conclut par une première approche financière (coûts prévisionnels des travaux).

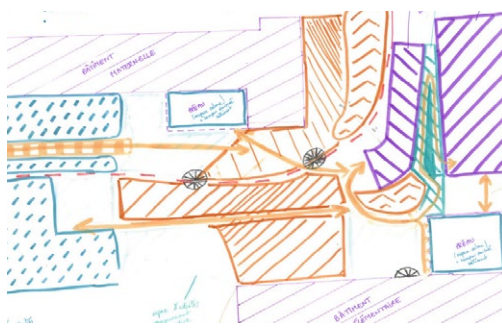
Une démarche participative en classe

En parallèle du travail de programmation et de conception, une démarche participative avec les élèves de CM1-CM2 a été mise en place. Elle s'est déroulée sous la forme de trois ateliers conçus par l'AUTB, pour :

- comprendre les perceptions et la pratique de l'espace actuel ;
- s'interroger sur les activités souhaitées et les préférences en matière d'ambiances et de revêtements de sols ;
- préfigurer des principes d'aménagement in situ.

Des supports d'animation ludiques (photo-expression, dessin, grande maquette) ont facilité l'échange de points de vue, la vulgarisation de quelques notions, et surtout la projection collective vers un futur possible.

Ces temps de co-construction ont permis de proposer un scénario intégrant non seulement les souhaits des services, mais aussi les besoins et attentes des premiers concernés, élèves et enseignants.



Participation au jury départemental des Villes et Villages Fleuris

Programme partenarial 2025



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Partenaires

CD 90 - Belfort Tourisme

Référent / Contact

Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr



À l'échelle nationale, un label pour la qualité du cadre de vie

Le label « Villes et Villages Fleuris » récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration durable du cadre de vie.

Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, la valorisation du patrimoine botanique, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets.

Au-delà d'une reconnaissance nationale, le label permet d'accompagner les municipalités qui souhaitent concilier qualité de vie et urgence environnementale, tout en préservant l'identité de leur territoire.

Les communes labellisées témoignent d'une stratégie volontariste mise en œuvre avec bon sens et cohérence, et qui implique tout à la fois élus, habitants, techniciens, partenaires et bénévoles.



Dans le Territoire de Belfort, un soutien à l'engagement des communes

Le prix départemental des Villes et Villages Fleuris est ouvert à toutes les communes du département, sur inscription auprès de Belfort Tourisme. En parallèle, un prix des maisons fleuries est ouvert aux habitants des communes inscrites au prix départemental.

Un groupe d'experts locaux visite et sélectionne les communes susceptibles d'être labellisées. Le rôle du jury n'est pas de sanctionner les communes pour leurs éventuelles erreurs, mais de les accompagner dans une démarche de progression.

Dans le cadre d'une mise à disposition, un collaborateur de l'AUTB a participé pour la deuxième année à ce jury.

La visite du jury comprend :

- une présentation par la délégation communale (élu et technicien) du contexte local, de la stratégie municipale et des modes de gestion de l'espace public ;
- une visite de différents espaces représentatifs de la commune ;
- la rédaction d'un rapport.

Les critères d'appréciation pour les communes reprennent ceux du règlement national, soit :

- l'organisation de la visite
- la mise en œuvre du projet de valorisation par le paysage et le végétal
- l'animation et la promotion de la démarche auprès des différents publics
- le patrimoine végétal de la commune
- la gestion respectueuse de la biodiversité et des ressources
- la qualité de l'espace public (patrimoine bâti, voirie, mobilier, propreté)
- la cohérence des aménagements par type d'espace.

Bon à savoir : en partenariat avec Belfort Tourisme, le Centre de Formation Professionnel pour Adultes de Valdoie organise des formations à destination des élus et techniciens (création de massifs, taille des arbres et arbustes, adaptation au changement climatique, etc.).



Nuancier du Territoire de Belfort

Règles et recommandations pour la mise en couleur des façades

Programme partenarial 2025

Maître d'ouvrage

UDAP 90

Support

Brochure 8 pages et fichier PDF

Accès

Diffusion aux communes et aux particuliers

Référent / Contact

Robin Serrecoeur / rserrecoeur@autb.fr

Julien Journeault / jjourneault@autb.fr



Un document actualisé

L'ancien nuancier du Territoire de Belfort devait être modifié, notamment pour mieux répondre aux attentes actuelles en matière de mise en couleur des façades.

L'agence d'urbanisme a été sollicitée par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) pour la conception d'un document de référence renouvelé, sous la forme d'un livret à destination des Communes et du grand public.

Une double dimension réglementaire et pédagogique

Le nuancier est applicable en premier lieu aux bâtiments situés dans un périmètre de protection en co-visibilité d'un monument historique. Il peut être opposable plus largement si le document d'urbanisme de la commune ou communauté de communes le stipule dans son règlement.

En plus d'afficher une palette de nuances de référence, l'objectif était de disposer d'un petit guide pédagogique avec des conseils illustrés. Il s'agit d'accompagner les projets de ravalement, en construction neuve comme en réhabilitation, en incitant à la prise en compte des caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères propres à chaque situation.

Le guide formule d'une part les « règles d'or » pour valoriser son patrimoine, d'autre part des recommandations plus détaillées afin de réussir son projet. Trois types bâtis sont illustrés, parmi les principaux présents dans le Territoire, avec des conseils différenciés : la ferme ancienne, la maison de ville et la maison individuelle contemporaine.

Dans la double page consacrée aux nuances proprement dites, les gammes colorées sont présentées en rapport à chacune des grandes parties composant une façade : fond, soubassement, modénatures, menuiseries et ferronneries. Les propriétaires sont guidés étape par étape dans leur projet de mise en couleur afin de garantir une harmonie d'ensemble.

1/ Je choisis la teinte de façade (Référence NCS*, au bas de chaque nuance)

GAMME DES BEIGES

O-01 s1510-y20r	O-02 s2020-y20r	O-03 s3020-y10r	O-04 s2020-y30r	O-05 s2030-y20r
O-06 s1505-y20r	O-07 s1515-y30r	O-08 s2030-y30r	O-09 s2030-y40r	O-10 s3040-y50r

GAMME DES JAUNES ORANGÉS

J-01 s1010-y30r	J-02 s1020-y20r	J-03 s1030-y20r	J-04 s1030-y30r	J-05 s2040-y20r
--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

GAMME DES ROSES ET ROUGES

R-01 s1515-y80r	R-02 s2030-y70r	R-03 s3030-y80r	R-04 s4030-y80r	R-05 s3060-y80r
--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

GAMME DES VERTS

V-01 s2020-g90y	V-02 s3010-g50y	V-03 s3010-g80y	V-04 s1510-g80y	V-05 s5020-g70y
--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

GAMME DES GRIS COLORÉS

G-01 s2010-r80b	G-02 s3020-r80b	G-03 s2005-y20r	G-04 s3010-r50b	G-05 s3005-y50r
--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

2/ Je distingue le soubassement (Référence NCS*)

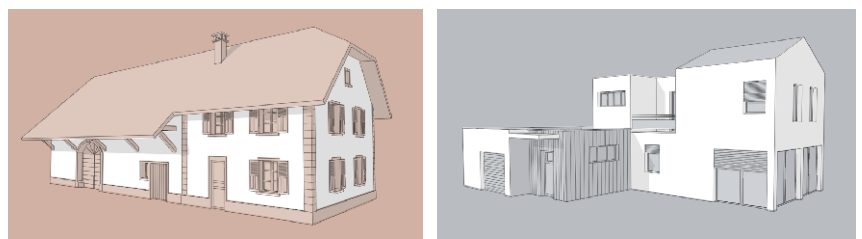
S-01 s5020-y70r	S-02 s4010-g90y	S-03 s4005-y20r	S-04 s4005-y80r	S-05 s5502-y
--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	-----------------

MATÉRIAU APPARENT : Pierre, brique, béton, granito, etc.

3/ Je mets en valeur les modénatures (Référence NCS*) (chainage, encadrement, linteau, bandeau, table, agrafe, etc.)

M-01 s2010-y30r	M-02 s3010-y20r	M-03 s4010-y10r	M-04 s5020-y70r	M-05 s5020-y90r
--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

MATÉRIAU APPARENT : Pierre, brique, béton, bois, etc.



Étude sur la pratique de l'affouage

Une enquête à l'échelle de GBCA

Programme partenarial 2025

Partenaire principal
GBCA
 Autres partenaires
 Communes forestières - ONF
 Référent / Contact
 Romain Malaisé / rmalaise@autb.fr



Contexte de l'étude

Le 10 octobre 2024, les élus du Grand Belfort ont adopté le Plan climat air énergie territorial (PCAET) 2024-2030. Structuré en huit thématiques et 33 actions concrètes, ce plan touche directement le quotidien des habitants du Grand Belfort, avec pour objectif d'accélérer la transition écologique.

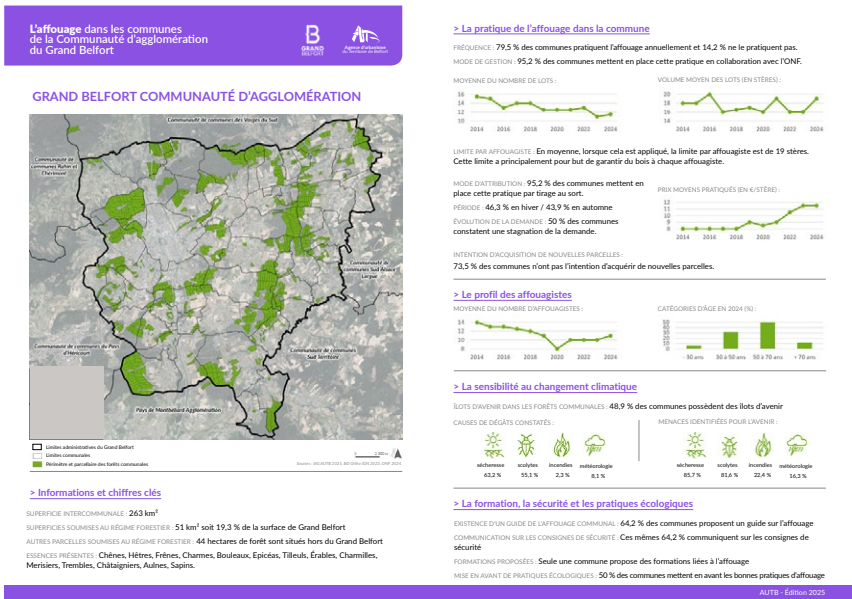
Ce document met en avant la baisse des émissions liées aux véhicules (mise aux dernières normes européennes) et une stagnation des émissions de particules fines liées aux systèmes de chauffage.

Dans une volonté de mieux maîtriser ces émissions, GBCA a sollicité l'AUTB afin d'enquêter auprès de ses 52 communes membres sur les pratiques de l'affouage.

L'affouage, qu'est ce que c'est ?

« L'affouage est une pratique centenaire dans les communes forestières, qui permet, par dérogation aux ventes de bois traditionnelles, aux habitants de la commune de bénéficier du bois de la forêt communale pour leur propre usage (chauffage essentiellement). »

(Source : Communes forestières de Savoie).



L'enquête auprès des communes

Un questionnaire a conçu par l'AUTB et a été transmis à l'ensemble des communes du Grand Belfort. Les quarante questions balayent de nombreux aspects de l'affouage : la fréquence, la pratique, le nombre d'affouagistes et leur profil, la sécurité etc.

Les élus en charge de la commission « bois » ont aussi été questionnés sur leurs inquiétudes concernant la forêt et le changement climatique (sécheresse, incendie, scolyte, maladie, tempête etc.).

Une journée avec les communes forestières et l'ONF

Le Grand Belfort a souhaité également que l'AUTB produise un guide de préconisations, de rappels des règles de bonnes pratiques et des conditions d'affouage. Dans ce cadre, l'agence a participé à une journée « formation » sur ce sujet, organisée par les communes forestières en appui de l'office national des forêts (ONF).

Les premiers enseignements de l'enquête mobilité certifiée Cerema

1^{er} cahier : Comment se déplacent les habitants du Pôle métropolitain du Nord Franche-Comté ?

Programme partenarial 2025

Partenaires

Syndicat mixte de Transport Nord Franche-Comté, ADUPM, Cerema

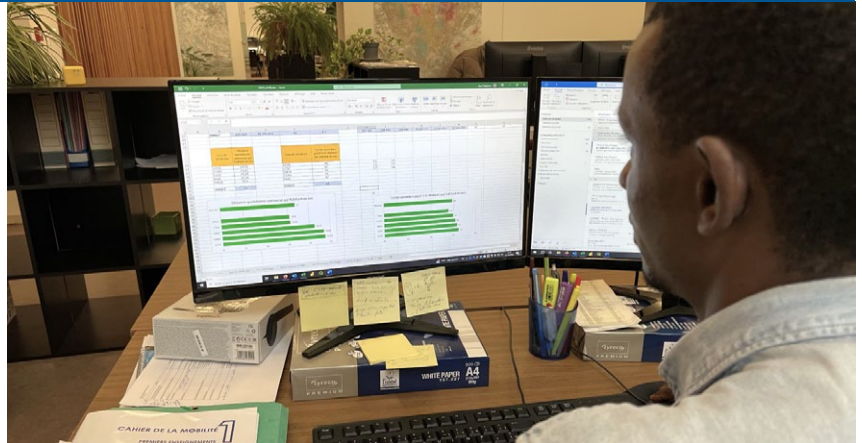
Support / Format

Rapport

Référents / Contacts

Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr

Migdadou Sow / smigdadou@autb.fr



2025 : les premières analyses

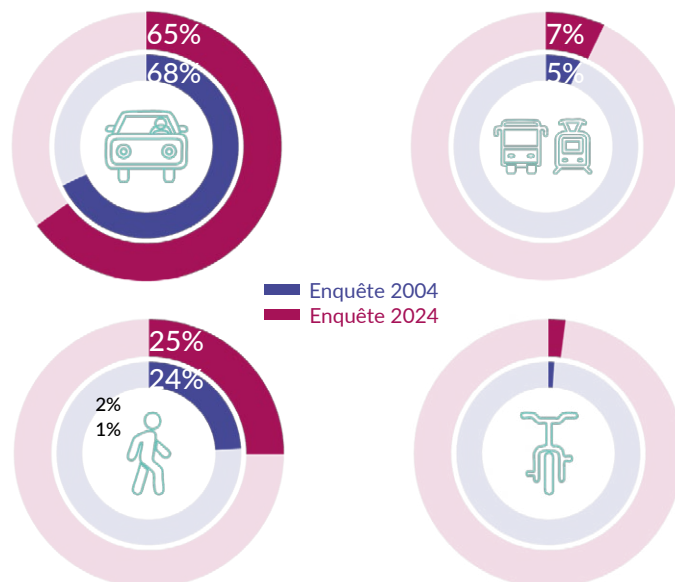
20 ans après la précédente collection (enquête mobilité 2004), 2025 a vu paraître le premier cahier de la mobilité, issu de l'enquête EMC² menée à l'échelle du Nord Franche-Comté d'octobre 2023 à janvier 2024.

Ce premier cahier constitue un socle nécessaire pour la suite des analyses. Il aborde les indicateurs socio-démographiques du territoire, la notion de budget temps et distance, les parts modales ainsi que les principaux motifs de déplacement. Ce cahier offre ainsi une première compréhension des habitudes de déplacements des habitants du NFC. Il expose également la méthode employée et les définitions à maîtriser telles que les déplacements d'échanges, ou externes, l'immobilité ou l'hypermobilité.



Les enseignements principaux

Il est difficile de résumer ici tous les enseignements présentés dans ce cahier. On soulignera toutefois que les habitants se déplacent moins qu'il y a 20 ans (3,3 déplacements/jour contre 4,3 en 2004). Les habitudes de mobilité évoluent lentement comme le montre la comparaison des parts modales principales.



Le motif « achats » constitue la première raison de se déplacer dans le territoire (21% des déplacements). Le motif « travail » suit de près avec 20% des déplacements. Si les achats en tant que premier motif peut surprendre, cela résulte de plusieurs facteurs. D'abord, les déplacements pour le motif « travail » sont généralement limités à deux par jour, tandis que les déplacements pour achats peuvent être multiples sur une même journée : la boulangerie le matin, une boutique à la pause méridienne, le supermarché en fin de journée. Aussi, le motif « achats » concerne tous les profils de la population (âge, genre, occupation) tandis que le motif « travail » ne concerne potentiellement que les actifs.

Et la suite ?

Les analyses de l'EMC² ne s'arrêtent pas là, et d'autres cahiers vont être publiés pour mieux comprendre les habitudes de déplacements des habitants. Cela permettra de mieux appréhender les dynamiques locales et d'orienter les politiques de mobilité vers des solutions adaptées aux besoins.

Les enseignements de l'enquête mobilité certifiée Cerema

2^{ème} cahier : Se déplacer dans le Nord Franche-Comté : comment et pourquoi ?

Programme partenarial

Partenaires

Syndicat mixte de Transport Nord Franche-Comté, ADUPM, Cerema

Support / Format

Rapport

Référents / Contacts

Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr

Migdadou Sow / smigdadou@autb.fr



Des analyses structurantes pour la mobilité de demain

Le cahier n°2, issu de la série d'analyses EMC², contribue à enrichir le socle de connaissances du Syndicat Mixte de Transport Nord Franche-Comté. Mené avec rigueur et objectivité, il documente les besoins du territoire, met en lumière les marges de progrès et identifie des leviers pour la politique de mobilité de demain.

Les cahiers de la mobilité alimentent ainsi les réflexions du projet de Service Express Régional Métropolitain (SERM) et éclairent les choix stratégiques pour l'avenir du territoire, en vue d'une offre de mobilité plus performante, plus lisible et plus cohérente à l'échelle du bassin de vie et d'emploi du Nord Franche-Comté.

Modes et motifs de déplacement

Le mode de déplacement importe moins que la raison qui le motive. Se déplacer n'est pas seulement changer de lieu, mais répond à un besoin ou à une contrainte.

Néanmoins à l'heure où les politiques publiques se doivent de lutter contre l'autosolisme, modes et motifs se révèlent finalement étroitement liés.

C'est ce que ce cahier démontre, en analysant les principaux modes et motifs de déplacements :

- voiture, transports collectifs urbains et ferroviaires, modes actifs (marche et vélo) ;
- achats, travail, accompagnement, école, visite, université, autres motifs dont loisirs et santé.

Ce cahier analyse également les questions d'opinion, visant à recueillir les points de vue des habitants sur certaines politiques publiques et sur des contextes locaux spécifiques.



Seriez-vous favorable à un développement d'une offre de bus à la demande depuis la gare d'Héricourt vers les centres-villes de Belfort et Montbéliard ?

OUI

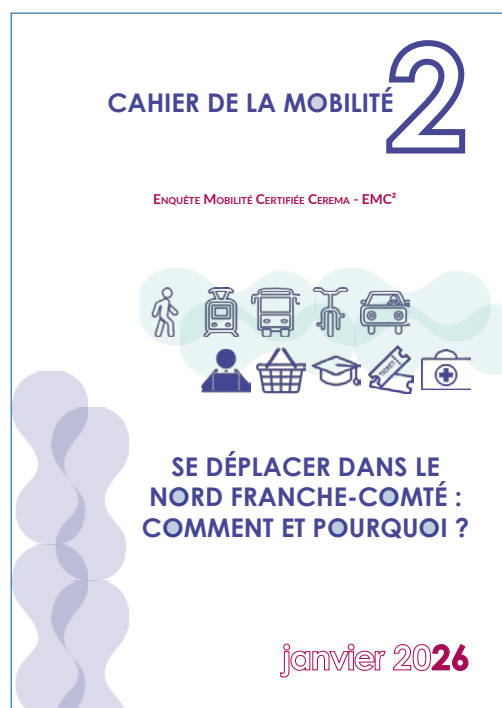
6 540 personnes favorables soit **70 %** des répondants

NON

2 522 personnes non favorables soit **27 %** des répondants

Ne souhaite pas répondre

282 personnes soit **3 %** des répondants



Et la suite ?

Chaque analyse de l'EMC² amène de nouveaux questionnements, et la prochaine publication portera précisément sur le profil socio-démographique des habitants : qui se déplace et de quelle manière ? La mobilité des publics spécifiques y sera également abordée.

Appui technique au montage du dossier minute du SERM

Syndicat Mixte de Transport Nord Franche-Comté

Programme partenarial 2025

Partenaires

Syndicat Mixte de Transport Nord Franche-Comté, ADUPM

Référents / Contacts

Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr
Migdadou Sow / smigdadou@autb.fr



Pourquoi un Service Express Régional Métropolitain ?

Dans le respect de la loi d'orientation des mobilités, la Région Bourgogne Franche-Comté a délimité les périmètres des bassins de mobilité, au sein desquels sont élaborés et mis en œuvre les contrats opérationnels de mobilité (COM) et les Plans d'Action communs en faveur de la Mobilité Solidaire (PAMS).

Elle a défini un bassin de mobilité « Nord Franche-Comté » à l'échelle du Pôle métropolitain et du Syndicat mixte de transport de type SRU éponymes, structures qui ont permis de réfléchir et de développer des politiques de mobilité dans une logique interterritoriale.

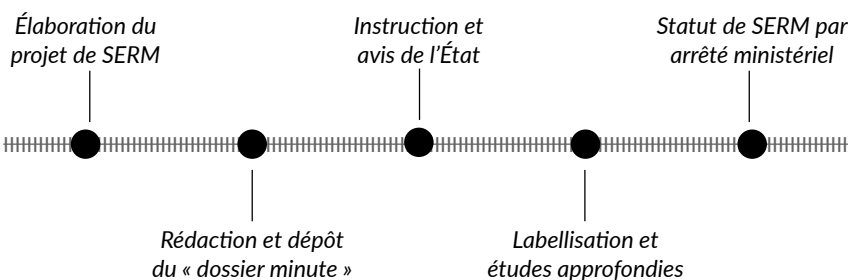
La loi relative aux SERM promulguée le 27 décembre 2023 vient asseoir ces démarches et introduit le statut juridique des SERM dans le Code des transports. Il les définit alors comme une offre multimodale de services de transports collectifs publics reposant sur le renforcement de l'offre ferroviaire mais aussi d'autres alternatives comme le covoiturage ou les modes actifs. Le statut de SERM est délivré par arrêté ministériel du ministre chargé des transports, sur proposition des Régions et des AOM locales.

Les objectifs du SERM du Nord Franche-Comté

Aujourd'hui, le projet de SERM nord franc-comtois constitue un levier et un accélérateur pour proposer aux habitants une alternative crédible à la voiture individuelle, tout en garantissant la soutenabilité financière et la robustesse opérationnelle du système de transport.

Le projet ambitionne de renforcer l'étoile ferroviaire de Belfort, en s'appuyant notamment sur la dorsale Montbéliard-Héricourt-Belfort et sur la ligne Belfort-Delle, et en les articulant finement avec les territoires voisins et avec les réseaux urbains Optymo, évolitY, Hériva. Il prévoit également de développer d'autres actions favorisant le report modal. Le développement de l'intermodalité, l'amélioration de la desserte des pôles d'emploi, et le soutien aux mobilités douces et partagées, constitueront ainsi des éléments importants du projet nord franc-comtois.

Les acteurs du territoire feront également progresser la tarification combinée ou intégrée et renforceront les services numériques à l'échelle du bassin de mobilité. Cette montée en gamme globale de l'offre a vocation à contribuer à l'intensification urbaine et à favoriser le recours aux services publics de la mobilité.

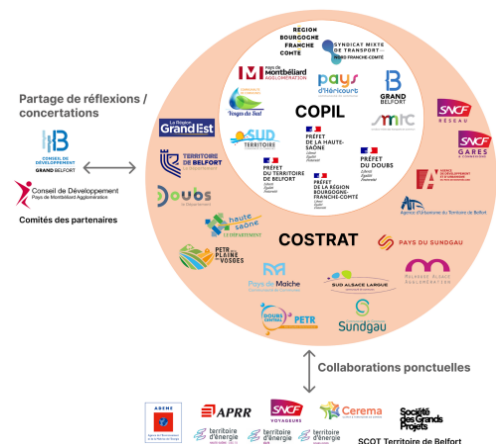


L'appui technique de l'AUTB

Dans le cadre du partenariat entre les agences d'urbanisme de Montbéliard, de Belfort et le Pôle métropolitain, l'AUTB a apporté un appui technique (actualisation d'indicateurs socio-économiques, socio-démographiques, production de cartes et graphiques à l'échelle NFC) à l'élaboration du dossier minute, première étape préalable à la labellisation et à l'obtention du statut de SERM.

Ce dossier s'appuie sur un état des lieux approfondi, construit à partir des expertises des agences d'urbanisme, de leur connaissance fine du territoire et de leurs regards croisés et complété par l'analyse de l'EMC².

Par ailleurs, l'AUTB et l'ADUPM participent aux différents comités stratégiques et techniques associés au projet SERM, notamment sur les orientations stratégiques destinées à structurer et faire vivre le SERM à moyen et long terme.



Étude stratégique pour l'implantation d'aires de covoiturage

Territoire de Belfort

Programme partenarial 2025

Partenaires

Membres de l'AUTB

Support / Format

Rapport

Réfèrent / Contact

Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr

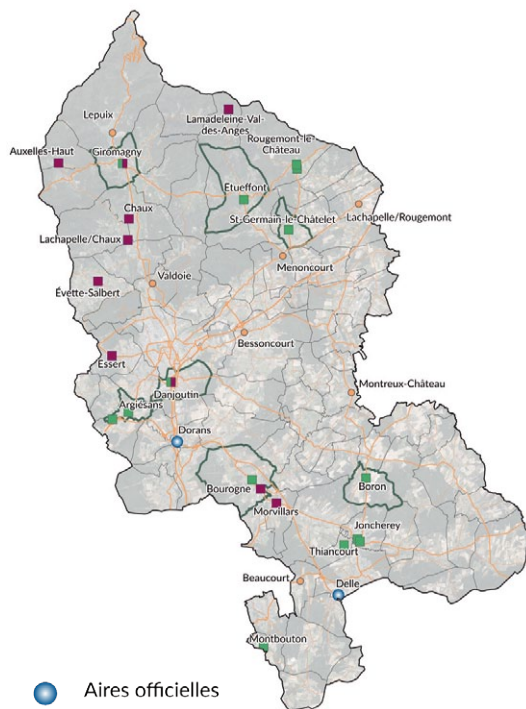


Un double enjeu pour une mobilité durable et partagée

L'identification des sites les plus pertinents pour l'implantation d'aires de covoiturage dans le Territoire de Belfort répond à un double enjeu :

- recenser les espaces existants (aires informelles) afin d'optimiser l'implantation d'aires officielles ;
- recenser les secteurs nécessitant une offre de covoiturage en fonction des flux de circulation et des besoins de la population.

Cette approche vise à favoriser une mobilité plus durable et partagée, tout en optimisant l'utilisation des espaces disponibles.

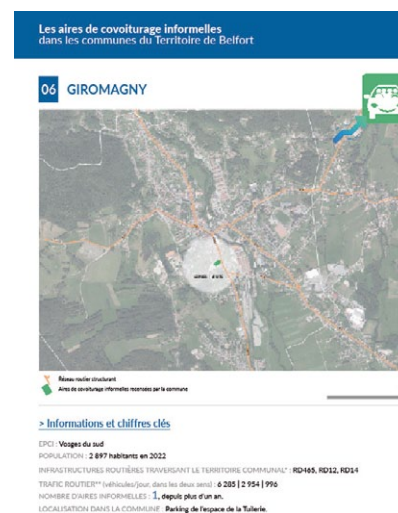


- Aires officielles
- Aires informelles repérées par les communes
- Communes disposant d'aires informelles prêtes à les rendre officielles
- Secteurs repérés par les communes
- Autres secteurs suggérés

De l'intention à l'action : les facteurs favorisant la pratique du covoiturage

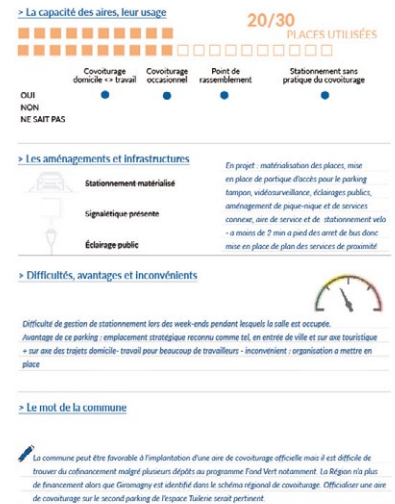
Quatre grands facteurs favorisent la pratique du covoiturage :

- La dispersion population-emploi induit une augmentation des temps de trajet et une hausse du budget alloué à la mobilité.
- Il existe également une corrélation entre le taux de motorisation et la pratique du covoiturage : plus le taux de motorisation est faible, plus le covoiturage est une pratique de mobilité possible.
- La localisation précise des secteurs où le trafic routier est congestionné permet d'identifier des zones prioritaires pour réduire la circulation automobile. Dans ces secteurs, la création d'aires de covoiturage apparaît comme une solution particulièrement adaptée.
- Le dernier facteur déterminant est la volonté politique : de nombreuses communes semblent prêtes à officialiser les aires de covoiturage informelles déjà utilisées sur leur territoire.



Informations et chiffres clés

EPIC : Voies du sud
POPULATION : 2 897 habitants en 2022
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES TRAVERSANT LE TERRITOIRE COMMUNAL : RD465, RD12, RD14
TRAFFIC ROUTIER** (véhicules/jour, dans les deux sens) : 2 352 | 2 954 | 796
NOMBRE D'AIRES INFORMELLES : 3, depuis plus d'un an
LOCALISATION DANS LA COMMUNE : Parking de l'espace de la Tullerie.



Les secteurs proposés

Dans le but de mieux connaître les pratiques de covoiturage dans le département, l'AUTB a élaboré un questionnaire à destination des communes. Cette enquête a permis d'identifier des secteurs où le covoiturage informel est fréquent et qui pourraient être aménagés en aires officielles. Ces secteurs recoupent ceux déjà pressentis dans l'étude, sur la base du diagnostic (démographie, emploi, circulation). Ils constituent ainsi une base de discussion pour les acteurs compétents. À partir de cette base, l'AUTB peut proposer des schémas d'aménagement adaptés et accompagner les communes dans leurs projets.

Rénovation énergétique des logements

État du parc privé

Programme partenarial 2025

Partenaire principal

DDT 90

Autres partenaires

Gaïa Énergies

Référents / Contacts

Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr

Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr



Contexte

Le réinvestissement du parc de logements existant, et notamment le parc privé, est un enjeu fort pour le Territoire de Belfort.

La qualité de ce parc, considéré souvent comme le parc d'accueil des nouveaux habitants, a un impact sur l'attractivité résidentielle.

Les variations récentes du nombre de dossiers déposés des dispositifs « Habiter Mieux » ou « Ma Prime Rénov' » soulèvent des questions : lisibilité des dispositifs, adaptations nécessaires, marges des collectivités pour amplifier les dispositifs nationaux et répondre aux besoins locaux.

Comprendre l'état du parc privé est essentiel, afin de mieux cibler les interventions de l'État et des collectivités.

Partenariats locaux

La présence d'acteurs locaux dans le domaine de la rénovation énergétique tel que Gaïa Énergies permet de mieux comprendre les freins rencontrés par les propriétaires de logements pour rénover leur logement et améliorer leurs performances en matière de consommation d'énergie.

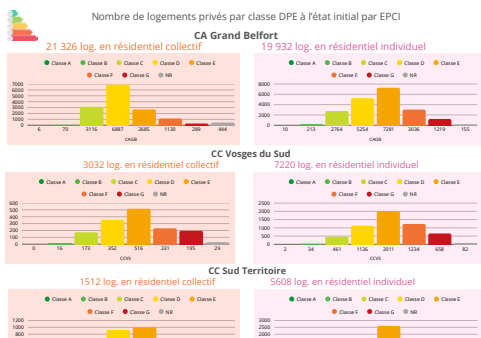
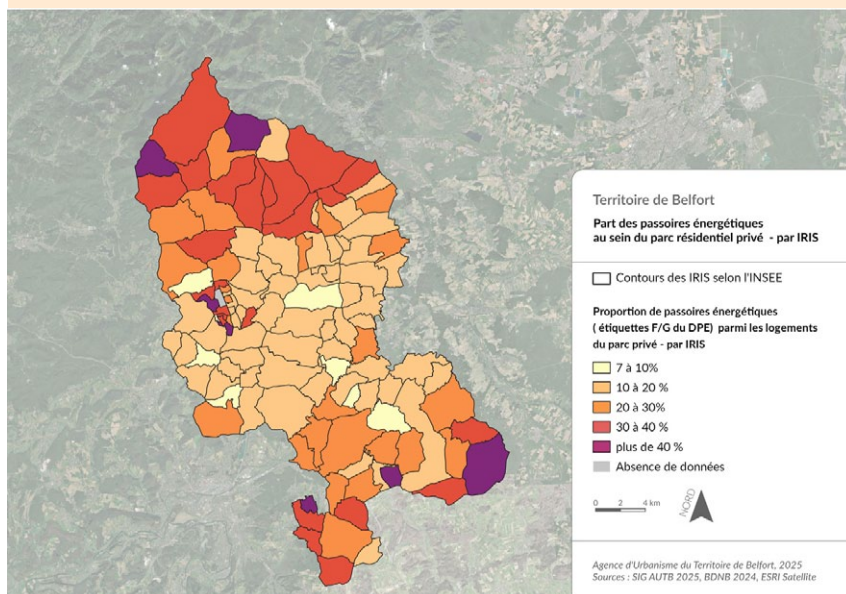
Un premier regard sur l'état du parc privé

Les constats de vacance et faible qualité du parc en matière de performances énergétiques doivent être précisés (localisation, typologie, année de construction, etc.).

Les premiers résultats mettent en évidence deux parcs bien distincts pour lesquels les interventions doivent être adaptées : la maison individuelle en propriété occupante (présente sur l'ensemble du département) et les appartements en location (davantage concentrés à Belfort et dans les principaux bourgs).

Une meilleure connaissance de l'état du parc privé apporte des éléments de réponse pour la mise en œuvre d'une dynamique de réhabilitation.

Taux de passoires thermiques au sein du parc de logements privés - par IRIS



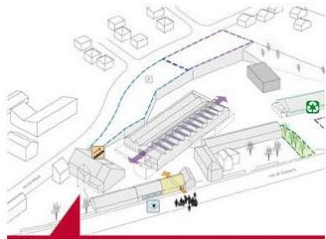
Poursuite de la mission

Ce premier constat doit encore être affiné et confronté au rythme des réhabilitations effectives de ces dernières années.

Ces résultats seront mis en perspective avec les pratiques de terrain des représentants de Gaïa Énergies et de l'État, afin de mieux appréhender les possibilités d'interventions à l'échelle locale.



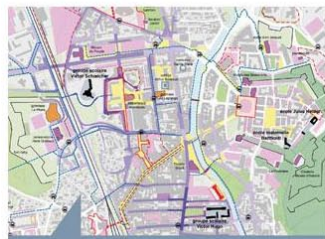
19 dans Grandvillars
Projet de directeur pour la traversée de ville
URBATHÈME #18 09/2023



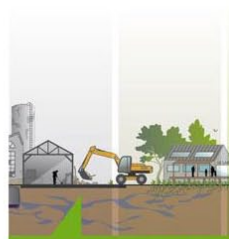
Projet de recyclerie à Belfort :
vers un pôle de réemploi
URBATHÈME #17 05/2023



Les communes du Territoire
de Belfort en images
URBATHÈME #16 04/2023



Portrait des écoles publiques
de la Ville de Belfort
URBATHÈME #15 10/2022



La phytoremédiation
des sites industriels p
URBATHÈME #14



tir une friche ferroviaire
projet touristique
URBATHÈME #13 03/2022



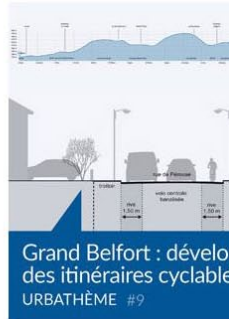
La dorsale Rhin-Rhône
Colonne vertébrale régionale
URBATHÈME #12 11/2021



Les orientations d'aménagement
et de programmation (OAP)
URBATHÈME #11 09/2021



La couleur dans l'architecture
Règles et recommandations
URBATHÈME #10 06/2021



Grand Belfort : dévelo
des itinéraires cyclable
URBATHÈME #9

Axe 5

ANIMATION ET RESSOURCES



46^{ème} Rencontre des agences d'urbanisme à Strasbourg

« L'eau en partages »

du 15 au 17 octobre 2025

Programme partenarial 2025

Lieu

Strasbourg

Organisation

Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin Supérieur

Informations / Programme / Replay

<https://www.fnau46-adeus.org/>



Partager ses connaissances

La 46^{ème} rencontre nationale des agences d'urbanisme s'est déroulée à Strasbourg, ville portuaire façonnée par le Rhin et ses canaux.

Des tables-rondes ont eu lieu au Parlement Européen, avec des intervenants variés : médecin, politicien, architecte, chercheur... L'eau, bien commun, était au centre des débats, les discussions portant sur l'importance de la ressource et les pistes envisagées pour la protéger.

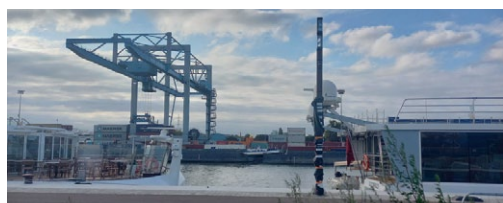
Pour aborder les enjeux de l'eau et de l'urbanisme, les participants se sont répartis au sein d'une douzaine d'ateliers leur offrant l'opportunité de partager leurs connaissances tout en découvrant le patrimoine aquatique alsacien.



Tables-rondes au Parlement Européen



Retour d'expériences à Truchtersheim (atelier n°10)



Visite de la gare fluviale (atelier n°11)

Eau et santé

L'AUTB a co-animé, avec les agences de Dunkerque et de Strasbourg, un atelier démontrant le lien indissociable entre l'eau, l'urbanisme et la santé. Celui-ci s'est déroulé en quatre temps :

- Une acculturation à l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) liant aménagement du territoire et santé des habitants.
- Un atelier participatif portant sur l'étude et la sécurisation du champ captant du Polygone, fragilisé par les polluants.
- La présentation de la démarche « Eau d'Ici » par M. Claude Monnier, vice-président à la ruralité et au monde agricole à la CC Sud Territoire (90). Ce programme consiste à réduire les intrants agricoles afin d'améliorer la qualité des eaux du champ captant de Saint-Dizier-l'Évêque.
- La visite guidée de l'écoquartier Danube, alimentée par les témoignages d'habitants, le centre culturel « Le 5e Lieu » et des représentants de la Ville de Strasbourg. La journée s'est conclue par la visite de la cour de l'école Oberlin avec M. Jean-Charles Guimard, chef de projet Cours Oasis à L'Eurométropole de Strasbourg.

Cette journée dédiée à l'eau et à la santé a permis aux participants d'avoir un regard optimiste sur la gestion et la qualité de la ressource.



Visite de la cour d'école Oberlin (atelier n°3)

Réseau « transformons nos modèles d'aménagement »

Appui à l'animation du réseau

Programme partenarial 2025

Partenaires principaux

DREAL et Région Bourgogne Franche-Comté

Autres partenaires

ADU, AUDAB, DDT de la région, Cerema, CAUE, EPF

Référente / Contact

Virginie Herzog/ vherzog@autb.fr



L'animation d'un réseau multi-partenarial



Depuis 2023 le réseau « TMA » a pour ambition d'être un espace de partage d'expériences pour enrichir les bonnes pratiques et créer de la coopération.

Le réseau, animé par la Région et la DREAL, est appuyé par les partenaires originels que sont les trois agences d'urbanisme de Bourgogne-Franche-Comté, des DDT de la région et le Cerema. L'équipe s'est élargie aux CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement - 25, 21) et à l'EPF (Établissement Public Foncier).



Un réseau animé tout au long de l'année

À l'automne, s'est ouvert un nouveau temps consacré à l'urbanisme et au(x) vivant(s). Courant 2025 et au cours du premier trimestre 2026, plusieurs événements sont venus enrichir les réflexions. Des visioconférences ou webinaires et des visites ont été proposées tant aux techniciens qu'aux élus des différentes collectivités de la Région.

L'urbanisme favorable au(x) vivant(s)

La journée du 9 septembre s'est tenue à Genlis avec une matinée consacrée à des retours d'expériences :

- Edith Maruéjols, directrice de l'ARObE (Atelier Recherche Observatoire Egalité) et grand témoin de cette rencontre, a présenté les principes de l'aménagement égalitaire dans les espaces publics,
- la commune d'Étupes (25) est venue témoigner sur la mise en place d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dédiée aux mobilités,
- et la commune de Torcy (71) avec l'association Mine de Rayons ont présenté la démarche 'Rue aux enfants, Rue pour tous'.

L'après-midi, les participants étaient invités à choisir un atelier entre : un parcours piétons à Genlis, une présentation de l'exposition '2050 l'odyssée du végétal', ou deux jeux sérieux : la fresque de la ville inclusive et Solutré (jeu portant sur la gouvernance territoriale et l'aménagement soutenable).



Implication de l'agence

En amont de cette journée, l'agence a participé à la définition du programme, et est en soutien des équipes de la Région et de la DREAL pour l'organisation.

Cette année, l'agence s'est également impliquée dans l'organisation d'un webinaire dédié à la présentation de trois guides ADEME :

- Faire la taille, pour des territoires à hauteur d'enfants
- À pied d'œuvre, mettre les piétons au cœur de la fabrique des espaces publics
- Approche tactique, pour aménager les espaces publics autrement

Ces trois guides ont été présentés par Stéphane Malek de l'agence Monono, Alicia Lugan d'Equal Saree France et Lisa Gaucher et Maximilian Gawlik de l'Institut Paris Région.

Journée d'échanges sur les solutions fondées sur la nature (SFN)

La nature : une alliée pour la gestion de l'eau sur nos territoires

Programme partenarial 2025



avec la collaboration
du Grand Chalon

Référent / Contact

Romain Malaisé / rmalaise@autb.fr



Une matinée d'échanges

Le 17 juin 2025, l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort a été conviée par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) à une journée d'échange sur les solutions fondées sur la nature (SFN).

D'après l'union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ces solutions sont définies par des actions qui s'appuient sur les écosystèmes pour relever les défis que posent les changements globaux à nos sociétés, comme la lutte contre les changements climatiques, la gestion des risques naturels, la santé, l'approvisionnement en eau ou encore la sécurité alimentaire.



Cette matinée à Chalon-sur-Saône a mis en lumière plusieurs types de SFN (mise en place de noues, de toitures végétalisées, de reméandrage de cours d'eau) en fonction des situations (milieux urbains et ruraux). Deux exemples concrets ont été présentés :

- Grand Lyon Métropole avec des problématiques liées aux réseaux d'assainissement et d'eau pluviale ;
- La commune de Loulans-Verchamps avec des problématiques d'inondations.

Elus comme techniciens sont souvent revenus sur la nécessité de « réfléchir en



amont à la bonne solution pour chaque problème » en portant la nécessité de faire des études dans le but d'éviter « d'investir du temps et de l'argent inutilement ». L'importance de la concertation et de l'acceptation des projets par la population ont aussi été évoquées.

Visites de projets en présence des élus et des équipes techniques

Durant l'après-midi, des visites ont été organisées dans deux communes de l'Agglomération du Grand Châlons :

- à Jambles, avec l'aménagement hydraulique et la création de mares tampons ;
- à Saint-Désert, avec la création d'un bassin de rétention multifonctionnel et de reméandrage de cours d'eau.

Ces communes situées aux pieds des coteaux viticoles, sont exposées aux ruissellements des pluies. Les cours d'eau, qui les traversent, ont des rythmes torrentiels et inondent en quelques heures les habitations. Les élus de ces communes sont revenus sur les problématiques et les solutions mises en place. Des solutions sont à l'étude comme la végétalisation des pieds de vignes permettant de limiter les ruissellements.

Cette journée constructive a permis de s'acculturer sur une thématique encore trop peu utilisée. Il sera donc important à l'avenir de plus intégrer ces solutions dans nos problématiques locales.

Forum territorial « planification écologique »

Le 19 juin 2025 à l'UTBM

Programme partenarial 2025

Partenaire principal

DDT 90

Référents / Contacts

Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr

Caroline Petit / cpetit@autb.fr

Accès

Support de présentation :

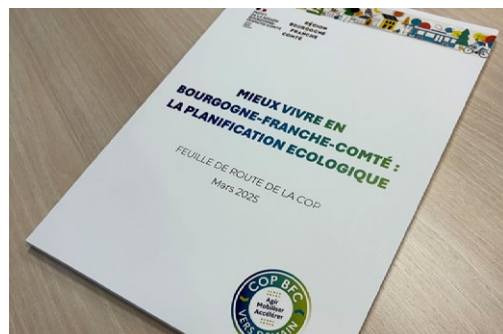
<https://www.cop-bfc-versdemain.fr/wp-content/uploads/2025/07/90-Support-COP-Forum-T.-de-Belfort-19.06.2025.pdf>



Le chantier de la transition écologique

Engagé depuis plusieurs mois, le chantier national de la transition écologique a été décliné au niveau régional, avec la COP Bourgogne-Franche-Comté (conférence des parties, débat et ateliers thématiques), et dans le Territoire de Belfort.

Après un premier état initial (diagnostic) et une enquête auprès des communes pour recueillir la vision des élus, un débat départemental s'est tenu le 19 juin 2025 à l'UTBM de Sevenans, dans un format alliant bilans, témoignages inspirants et ateliers.



La planification écologique est une démarche visant à organiser de manière cohérente la transition vers un modèle de développement durable, en intégrant les impératifs environnementaux dans toutes les politiques publiques et les initiatives locales.

L'atelier : anticiper le recyclage foncier

Lors de cette matinée du 19 juin, en partenariat avec les services de la DDT, l'AUTB a animé un atelier dédié au recyclage foncier.

Après un exercice introductif qui proposait de définir la notion de friches, principal objet du recyclage foncier, les participants ont partagé leurs propres expériences.

Une rapide analyse de type AFOM (Atout, Faiblesse, Opportunité, Menace) a mis en avant les avantages des pratiques de recyclage foncier déjà nombreuses et diverses dans le Territoire de Belfort, et a révélé les difficultés rencontrées, qu'elles soient financières, réglementaires ou opérationnelles. L'anticipation et l'accompagnement financier et technique sont les moteurs essentiels des opérations abouties de recyclage foncier.



Les témoignages d'acteurs locaux

Lors de cette matinée, trois initiatives concrètes ont été présentées pour mettre en lumière les actions engagées en faveur de la transition écologique dans notre département :

- Les étudiants de l'UTBM, hôte de la rencontre, ont présenté les enjeux environnementaux mis au cœur de leurs enseignements.
- La Ville de Belfort a ensuite illustré sa volonté de reconquérir son centre-ville et réhabiliter un îlot dédié à l'habitat : l'îlot vélodrome, avenue Jean-Jaurès, témoignant d'un engagement fort en faveur d'un urbanisme durable.
- Enfin, l'entreprise LISI, dont le siège est implanté à Grandvillars, a exposé ses différentes démarches à vocation écologique appliquées sur l'ensemble de ses sites de production. Ces actions sont globales et multiples. Elles incluent notamment l'optimisation des ressources en eau.

La communication active de l'agence

Site internet, Infolettre, Cartothème et Urbathème

Programme partenarial 2025

Référentes / Contacts

Caroline Demeusy / cdemeusy@autb.fr
Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr

Accès

- Diffusion par publipostage
- Présentoir de l'accueil AUTB
- Réseaux sociaux
- Menu 'Ressources' sur autb.fr



Un portail numérique au service des collectivités et des citoyens

Le site autb.fr est un espace privilégié pour comprendre l'action de l'AUTB au sein de son territoire d'intervention. Les menus déroulants donnent accès à la présentation de l'équipe, aux travaux par domaine de travail, aux actualités locales et nationales de l'urbanisme et à des ressources sur l'aménagement du territoire.

Les observatoires et études sont accessibles sous forme de fiches de synthèse ou de rapports complets à télécharger.

Parmi les ressources mises à disposition, on retrouve la photothèque qui s'enrichit au fil des études menées par l'agence. "L'album du mois" met régulièrement en avant un thème ou un lieu. De la même façon, "le livre du mois" présente les ouvrages acquis par l'AUTB et consultables sur demande.



En plus de son site internet principal, l'agence en anime deux autres : celui de l'Observatoire des sites économiques atlaseco.autb.fr et celui du Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort scotbelfort.fr

L'infolettre

À destination des adhérents, l'infolettre relaie l'actualité de l'agence : les rencontres qu'elle organise, ses études, publications, expositions, et toutes les informations liées à ses domaines d'expertise.

Cartothème et Urbathème, les infolettres graphiques de l'AUTB

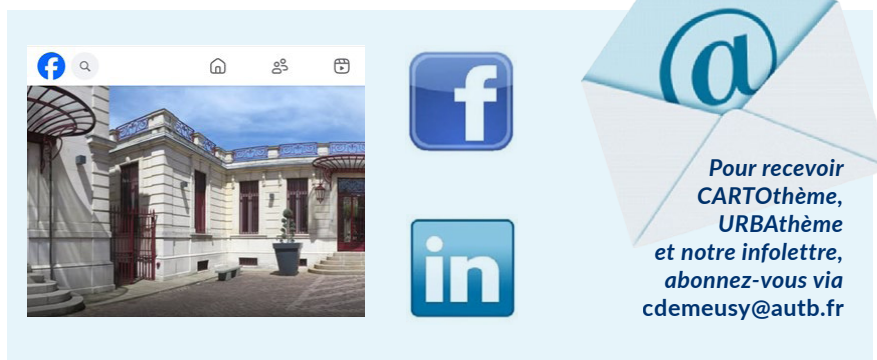
L'AUTB réalise et publie régulièrement des documents concis sur un sujet se référant à l'aménagement du territoire. « Cartothème », « Urbathème » et plus récemment « L'essentiel » (en format 4 pages) sont diffusés par publipostage à près de 600 destinataires. Depuis leur création, 67 numéros ont paru. Ces infolettres concises permettent au lecteur d'appréhender en quelques minutes un thème choisi, le plus souvent en lien avec l'actualité locale.

Partage de connaissances

Dans le cadre d'une démarche collaborative d'observation des territoires, l'AUTB partage également avec ses membres les publications de la FNAU, et diffuse des exemplaires de « Traits d'agences » et des « Dossiers FNAU » dès que le sujet traité est susceptible de les intéresser.

Nouveauté cette année

L'AUTB renforce sa présence en ligne et lance ses comptes sur les réseaux sociaux. Nous sommes désormais accessible sur LinkedIn et Facebook. Ces nouveaux espaces permettent de partager plus largement l'actualité de l'agence, de valoriser ses études, ses publications et ses projets, et d'informer régulièrement les élus, les techniciens des collectivités, ainsi que l'ensemble de ses partenaires.



Accueil de stagiaires

Programme partenarial 2025

Référente / Contact

Anne-Sophie Peureux-Demangelle
aspeureux@autb.fr



Pour le partage de connaissance

Convaincue de l'importance de la transmission des savoirs et des compétences, l'Agence accueille tout au long de l'année des jeunes de différents niveaux, y compris pour des stages d'observation en classe de troisième.

Parce qu'il est souvent difficile pour les collégiens de décrocher un stage, notre structure reçoit chaque année quelques élèves pour leur offrir un premier contact avec le monde du travail, participer à leur découverte des métiers et acculturer la jeunesse aux codes de l'entreprise. Une occasion pour eux de découvrir le monde de l'aménagement et de l'urbanisme, mais aussi de connaître leur département et plus largement les collectivités.

Les collaborateurs désignés comme maîtres de stage prennent sur leur temps de travail pour guider les jeunes en leur présentant nos métiers souvent méconnus.

Nous espérons ainsi agir sur l'attractivité de notre secteur d'activité !



Savoir s'adapter aux différents profils, quel que soit le niveau

Quant aux stagiaires issus d'études supérieures, c'est un contrat gagnant-gagnant : on est loin des idées reçues café/photocopies/travail bon marché... Les stagiaires s'investissent pleinement sur un sujet et/ou un projet défini en amont. Cet accueil est toujours issu d'une réflexion et d'un entretien préalable pour offrir un stage adapté au candidat. Nos collaborateurs assistent même, lorsque cela est possible, aux soutenances des étudiants afin de les accompagner jusqu'au bout de la démarche.

Accueillir un stagiaire, c'est également affirmer notre attachement au territoire en renforçant le lien établissements scolaires / entreprises. Cela participe à soutenir le développement des compétences et à encourager l'insertion professionnelle.

Ainsi, en 2025, l'Agence a accueilli :

- 2 stagiaires de niveau Troisième pour un stage d'observation ;
- 1 stagiaire en fin de Seconde Générale et Technologique ;
- 1 stagiaire en quatrième année de l'École de la Nature et du Paysage pour un stage en maîtrise d'ouvrage en collaboration sur notre étude de requalification des cours d'écoles ;
- 1 contrat de professionnalisation en alternance Master géographie, aménagement et développement, parcours AGATE 2^{ème} année à l'UFR SLHS (jusqu'en août 2026).



Nos supports « made in AUTB »

Afin d'accueillir les stagiaires dans les meilleures conditions, l'Agence a créé un livret spécifique d'accueil pour les accompagner et servir de support d'échanges entre eux et leurs maîtres de stage. Pour que l'expérience se passe au mieux, un deuxième livret a été créé à destination de leurs référents à l'agence.

Ces deux livrets, inspirés du cahier proposé par l'ONISEP « Exploiter le stage d'observation en entreprise », ont été adaptés à nos activités.

LES CONTRATS SPÉCIFIQUES

Une offre de service élargie

Outre ses missions d'intérêt collectif, l'agence valorise son savoir-faire par la réalisation de travaux particuliers pour le compte de commanditaires, adhérents ou non à l'association.

L'ensemble des activités de l'agence peut ainsi comporter une part d'études hors programme partenarial. Cette part doit rester minoritaire, en deçà d'un seuil de 30 % environ du programme global de l'agence, pour ne pas entrer en contradiction avec sa vocation première.

Depuis sa création, l'agence intervient dans les champs de la planification en accompagnant les communes dans l'élaboration et l'évolution de leurs documents d'urbanisme. C'est là son cœur de métier et son engagement auprès des collectivités : coopérer, écouter, en toute neutralité, au service de l'intérêt commun.

Dotée d'un système d'information géographique (SIG), qui lui permet notamment de produire des documents d'urbanisme au format CNIG¹, elle reporte et met à jour les documents des collectivités dans le géoportail de l'urbanisme.

¹ CNIG : Comité national de l'information géographique.

En 2025, 19 fiches retracent l'activité de l'agence sous l'angle de sa sphère privée. Parmi elles, 18 portent sur des documents d'urbanisme, illustrant toujours la place prépondérante de cette mission dans l'accompagnement des collectivités.

À ce titre, l'agence a assisté 10 communes dans la conduite de procédures de modification simplifiée et de 'révision allégée' de leurs documents d'urbanisme.

Ces procédures ne peuvent toutefois plus être engagées depuis le 26 mai 2026, date d'entrée en vigueur de la loi n°2025-1119 du 26 novembre 2025 de simplification du droit de l'urbanisme et du logement.

Depuis cette réforme, le législateur a recentré les outils d'évolution des documents d'urbanisme autour de deux procédures principales² : la révision générale et la modification de droit commun.

La révision demeure nécessaire lorsque l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou la Commune souhaite remettre en cause les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), cette remise en cause constituant désormais l'unique condition de principe justifiant l'engagement d'une procédure de révision, sous réserve des exceptions prévues par le code de l'urbanisme.

S'agissant de la procédure de modification, l'enquête publique n'est désormais requise que lorsqu'une évaluation environnementale est imposée. À défaut, la collectivité peut recourir à des modalités de participation du public plus souples, telles que la mise à disposition du dossier ou la participation du public par voie électronique (PPVE), favorisant ainsi des démarches plus rapides et proportionnées aux enjeux du projet.

² À noter qu'il reste possible de recourir à la procédure de mise en compatibilité du PLU, même si cette procédure devrait se limiter aux cas d'un projet d'intérêt général porté par une collectivité autre que celle compétente en matière de PLU.

Giromagny | Évolution du secteur Casernes Saint-Pierre

Étude urbaine d'opportunité

Contrat spécifique 2025

Partenaire principal

Commune de Giromagny

Autres partenaires

Territoire habitat

Support / Format

Rapport d'étude (PDF, 46 pages)

Référent / Contact

Julien Journeault / jjourneault@autb.fr



Plusieurs opportunités de renouvellement urbain

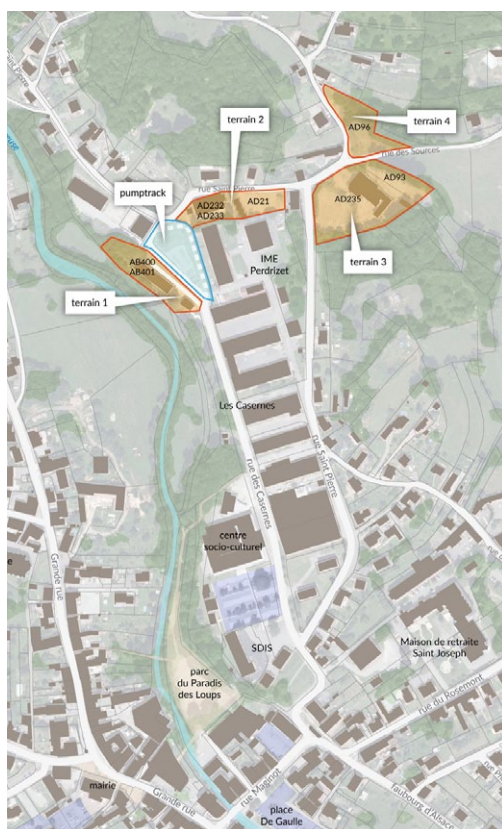
La municipalité de Giromagny s'interroge sur le devenir de plusieurs terrains en partie nord du quartier des Casernes. La question prioritaire porte sur un immeuble ancien d'habitat social et un terrain communal adossé. Non loin, le site en friche d'une ancienne discothèque représente un autre potentiel de renouvellement urbain intéressant.

Dans ce contexte, la Commune a sollicité l'AUTB, pour une réflexion urbaine globale sur ce secteur, y compris les voies de desserte et les espaces publics, sous la forme d'une étude d'opportunité et d'une ébauche de schéma directeur.

Un schéma d'ensemble pour le quartier et des scénarios d'aménagement pour chaque terrain

Après avoir relevé les principales caractéristiques des lieux (desserte, topographie, tissu urbain, foncier, etc.), l'étude dresse les principaux enjeux d'une évolution du secteur ; avec la double préoccupation de tirer parti au mieux du potentiel de chaque terrain concerné, et d'intégrer les projets ponctuels à une vision plus large, à l'échelle du quartier.

Trois scénarios d'aménagement – illustrés en plan, coupe et croquis – explorent le devenir possible du secteur, décomposé dans l'étude en quatre « terrains » et un espace public, au travers d'une urbanisation essentiellement résidentielle. Le « terrain 2 » reste le cœur de l'étude en raison d'une attente à court terme et parce qu'il est occupé par un édifice portant la signature architecturale des anciennes casernes militaires. Une restructuration de l'espace public adossé et d'une portion de voirie est également proposée ; sans jamais perdre de vue l'ambition de cohérence d'ensemble, abordée sous la forme du schéma directeur, avec l'objectif de coordonner des interventions distinctes et échelonnées.



Plan local d'urbanisme de Danjoutin

Procédure de modification simplifiée

Contrat spécifique 2023-2025

Commanditaire

Commune de Danjoutin

Support / Format

Dossier d'approbation - support papier

Référente / Contact

Virginie Herzog / vherzog@autb.fr

Accès

Consultation sur le géoportail de l'urbanisme



Ajuster le règlement grâce à la modification simplifiée

La Commune a souhaité faire évoluer son règlement et son zonage sur de nombreux points. L'ensemble des évolutions relevait de la procédure de modification simplifiée, procédure conduite par le Maire et nécessitant une mise à disposition du dossier au public durant un mois.

Création du secteur UC
> Avant



> Après



Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, Mai 2025 - Sources : SIG AUTB 2025

La gestion des constructions annexes pour limiter les conflits de voisinage

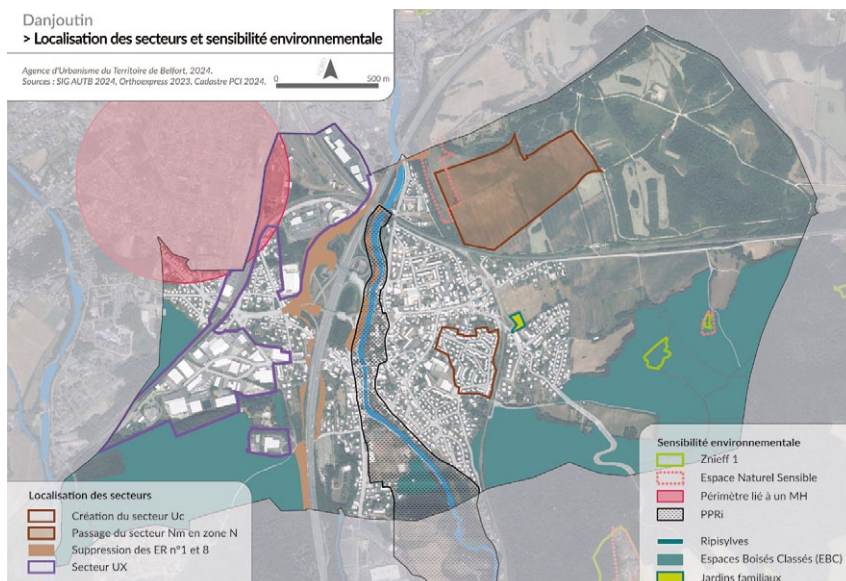
Le règlement du PLU a été ajusté pour :

- créer un périmètre spécifique dans le quartier des Vanottes dont le tissu urbain est dense,
- revoir les règles relatives à l'implantation des annexes par rapport aux voies et par rapport aux limites séparatives,
- introduire des règles pour assurer une meilleure gestion des dispositifs techniques de type pompes à chaleurs ou climatiseurs,
- réglementer les couleurs par rapport à leur coefficient d'absorption solaire afin d'adapter le document d'urbanisme au dérèglement climatique.

Danjoutin

> Localisation des secteurs et sensibilité environnementale

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, 2024.
Sources : SIG AUTB 2024, Orthoimage 2023, Cadastre PCI 2024.



De nombreuses erreurs dans la version publiée sur le Géoportail de l'Urbanisme (GPU)

Lors de cette procédure, l'agence a relevé que certaines évolutions antérieures du document d'urbanisme n'avaient pas été prises en compte lors de sa première publication sur le Géoportail national. Il s'agissait notamment d'une modification pour erreur matérielle ou encore de la mise en compatibilité du document pour la réouverture de la ligne Belfort-Delle. En outre, de nombreux éléments (ZNIEFF, zones humides régionales, sismicité, etc.) avaient été ajoutés en tant que prescriptions, sans qu'aucune procédure ne les ait ajoutés au préalable.

Le GPU étant à présent considéré comme le document opposable de référence, il était important de corriger l'ensemble de ces erreurs.

Les grandes étapes de la procédure

Après des échanges nourris avec la Commune, le dossier a été transmis à la MRAe pour un 'cas par cas' en fin d'année 2024. La mise à disposition a eu lieu au cours du mois d'avril 2025, et le public n'a formulé aucune observation. Le dossier a évolué suite à l'avis de l'État (protection d'une pelouse sèche).

L'approbation a eu lieu le 23 juin 2025.

Plan local d'urbanisme de Denney

Procédures de révision dite 'allégée' et de modification simplifiée

Contrat spécifique 2025

Commanditaire

Commune de Denney

Support / Format

Dossier d'approbation - support papier

Référent / Contact

Virginie Herzog / vherzog@autb.fr

Conditions d'accès

Consultation sur le géoportail de l'urbanisme



Un réaménagement pour renforcer la sécurité

La commune de Denney accueille de nombreux établissements le long de l'axe structurant qui la traverse, la RD 83.

Une concession automobile, implantée depuis plusieurs années le long de la route départementale, y occasionne des problèmes de sécurité, en raison des flux et des livraisons de véhicules. La présence de ceux-ci aux abords de la concession, notamment dans le chemin de la Mèche, crée des conflits d'usage et des nuisances avec les habitations riverains du site.

C'est dans ce contexte que la Commune, en relation avec la concession, a cherché à résoudre ces problèmes de sécurité routière. Après avoir étudié plusieurs possibilités, une solution a été trouvée grâce à l'acquisition de terrains attenants à la concession permettant de réorganiser les circulations internes de l'entreprise, et de résorber la problématique de sécurité.

Ce réaménagement de la concession a conduit la Commune à modifier son document d'urbanisme. L'agence a accompagné la Commune dans cette évolution, qui a dû se réaliser en deux dossiers distincts :

- un dossier de révision, dite allégée, qui porte sur l'extension du secteur UX au détriment de la zone N, nécessitant une enquête publique,
- et un dossier de modification simplifiée permettant de déplacer le tracé d'un emplacement réservé, impacté par le décalage du secteur UX, et devant faire l'objet d'une mise à disposition du public.

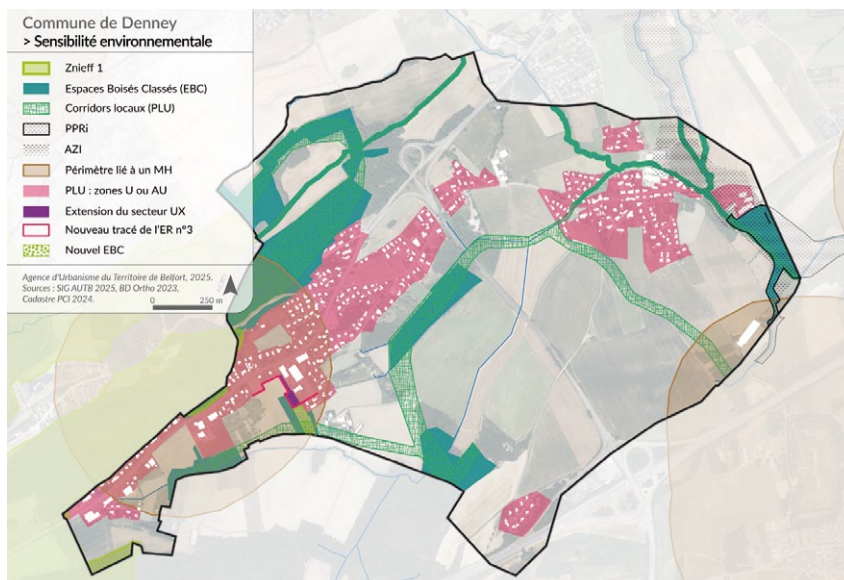
Le second dossier était nécessaire, car la procédure de révision dite 'allégée' ne peut porter que sur un seul objet.

Deux procédures rythmées pour garantir le respect des délais

Les deux procédures ont été engagées en même temps, fin 2024, et menées de front. La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) a été saisie en février 2025. Aucune évaluation environnementale n'a été nécessaire, toutefois la MRAe a saisi l'opportunité du dossier de modification simplifiée pour demander l'ajout d'un espace boisé classé à proximité immédiate de l'extension du site de la concession, en compensation de l'extension de la zone urbaine sur une zone naturelle.

Le dossier de modification simplifiée a pu être mis à disposition du public au mois de juin 2025 et a été approuvé en septembre 2025. Le dossier de révision a été arrêté en juin a fait l'objet d'une réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées fin août 2025 et d'une enquête publique en octobre 2025. Il a ensuite été approuvé en décembre 2025.

À chaque étape où la population a pu s'exprimer (concertation, mise à disposition et enquête publique) aucune objection n'a été formulée sur les deux procédures.



Une mise à jour des annexes réglementaires

Cette procédure a été l'occasion pour l'agence de vérifier les annexes réglementaires du document d'urbanisme, et de proposer à la Commune une mise à jour afin que le PLU soit en accord avec la législation en cours. La Commune a également été accompagnée pour le versement de l'ensemble du dossier sur le géoportail de l'urbanisme.

Plan local d'urbanisme d'Éguenigue

Procédure d'élaboration

Contrat spécifique engagé en 2018

Commanditaire

Commune d'Éguenigue

Référents / Contacts

A-S. Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr

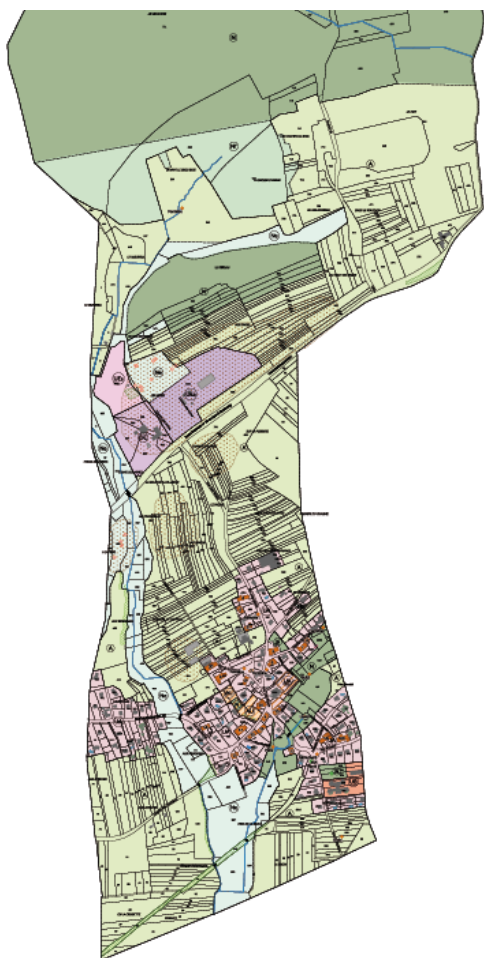
Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr



Un PLU pour encadrer les projets et préserver le village

La commune d'Éguenigue a engagé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme en 2018 afin de pallier à la caducité de son Plan d'Occupation des Sols prévue par la loi ALUR de 2014.

Jusqu'en 2020, l'AUTB a accompagné une première municipalité pour la phase diagnostic et prémices du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). En février 2021, la nouvelle municipalité a débattu du projet avant de le traduire spatialement et réglementairement.

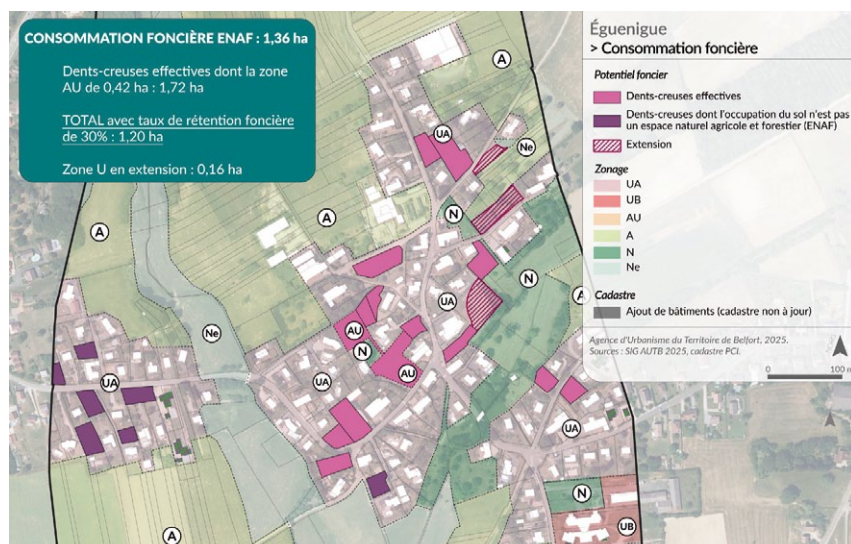


Sobriété foncière et morphologie du village : un équilibre délicat

Après plusieurs années de travail sur le règlement, la protection du patrimoine et le zonage, un premier arrêt fin mars 2024 a fait l'objet d'un avis défavorable de l'État lors de la consultation des services. Plusieurs temps de travail entre la Commune et les services de l'État ont suivi, afin d'atteindre un projet plus modérateur en matière de consommation foncière.

Un deuxième arrêt eu lieu le 23 janvier 2025, suivi d'une enquête publique en août-septembre 2025 pour une approbation le 2 décembre 2025.

Le cas du PLU d'Éguenigue est particulier dans le département, avec une enveloppe urbaine diffuse, laissant de grands espaces urbanisables. Ces 'dents creuses' représentaient plus d'espaces que ce que la Loi Climat & Résilience de 2021 préconise pour modérer la consommation foncière à l'horizon 2040. Le projet a donc dû trouver un équilibre, parfois même des compromis, entre les demandes justifiées des administrés et la nécessité de limiter l'artificialisation des sols.



Un projet vertueux pour le patrimoine

Mais le PLU d'Éguenigue ne s'arrête pas aux zones constructibles. Le travail en faveur de la protection du patrimoine permet à la Commune d'assurer, à l'horizon 2040, le maintien du caractère villageois Franc-Comtois, la préservation de la Chapelle et autres monuments historiques, ainsi que le devenir de bâtisses remarquables tout en laissant aux habitants la possibilité de les rénover.

Plan local d'urbanisme de Fontaine

Procédure d'élaboration

Contrat spécifique engagé en 2021

Commanditaire

Commune de Fontaine

Référents / Contacts

Virginie Herzog / vherzog@autb.fr

Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr



Une procédure prescrite en 2015 et confiée à l'AUTB en 2021

La Commune de Fontaine a engagé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) en 2015 afin de pallier la caducité de son Plan d'Occupation des Sols (POS) prévue par la loi ALUR de 2014.

La Commune a commencé les travaux avec un premier bureau d'études durant six ans. Fin 2021, l'Agence s'est vu confier la poursuite de la mission afin d'accompagner la Commune dans l'aboutissement de son projet.

Ce dernier a été confronté aux nombreuses évolutions législatives ayant eu lieu depuis 2015, avec notamment une obligation de modération de la consommation foncière. Fontaine se caractérise par une empreinte urbaine actuelle disposant de nombreuses dents creuses et une faible consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers au cours des dernières années. Ces deux paramètres ont considérablement réduit les marges de manœuvre de la Commune pour son développement à horizon 2040, et atteindre un objectif de réduction de la consommation foncière.



Approbation début 2026

Après un arrêt du projet en mai 2025, l'enquête publique a pu se dérouler courant octobre, sans objection majeure de la population. Après avoir étudié les avis des personnes publiques et les conclusions du commissaire enquêteur, la Commune a pu approuver son document avant les élections municipales.

Développement économique et protection des zones humides : deux éléments majeurs du projet

Le ban communal accueille une partie du site de l'Aéroparc. Le projet communal a dû s'adapter à la nouvelle autorisation environnementale délivrée par le Préfet en 2020. De nombreuses entreprises se sont implantées pendant l'élaboration du document d'urbanisme, cependant, des disponibilités foncières sont encore présentes, et le règlement d'urbanisme permet de faciliter l'implantation des futurs projets.

Un autre point majeur du projet est la protection des zones humides. Le territoire communal, et notamment au sein des terrains proches du village, compte de nombreuses zones humides. Plusieurs expertises ont été menées afin de faciliter les choix de la Commune pour son développement, et assurer la préservation de ces milieux. L'ensemble des milieux humides au contact du village sont protégés par le document d'urbanisme.



Rétention foncière : nouvelle méthode

L'Agence a proposé une méthode permettant d'appliquer un taux de rétention foncière différencié au lieu d'un taux unique de 30%. La rétention foncière varie sur les dents creuses entre 10% et 90% en fonction des contraintes, des accès ou des regroupements fonciers nécessaires, de l'utilisation actuelle du terrain, etc. Cette méthode s'est avérée plus favorable pour la Commune, et les services de l'État l'ont trouvée cohérente.

Plan local d'urbanisme de Joncherey

Procédure de modification simplifiée

Contrat spécifique 2025

Commanditaire

Commune de Joncherey

Support / Format

Dossier d'approbation - support papier

Référentes / Contacts

A-S. Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr

Émilie Soulard / esoulard@autb.fr

Conditions d'accès

Consultation sur le géoportail de l'urbanisme



Une procédure, plusieurs objets

Approuvé le 13 février 2020, le plan local d'urbanisme de Joncherey a été modifié en 2023. En 2025, les élus ont engagé une procédure permettant d'assouplir les règles relatives aux habitations anciennes protégées afin de favoriser leur réhabilitation. Ce changement s'est accompagné d'une mise à jour des destinations et sous-destinations des constructions.

La mise à disposition du dossier au public et les avis des personnes publiques associées ont entraîné d'autres adaptations du règlement.



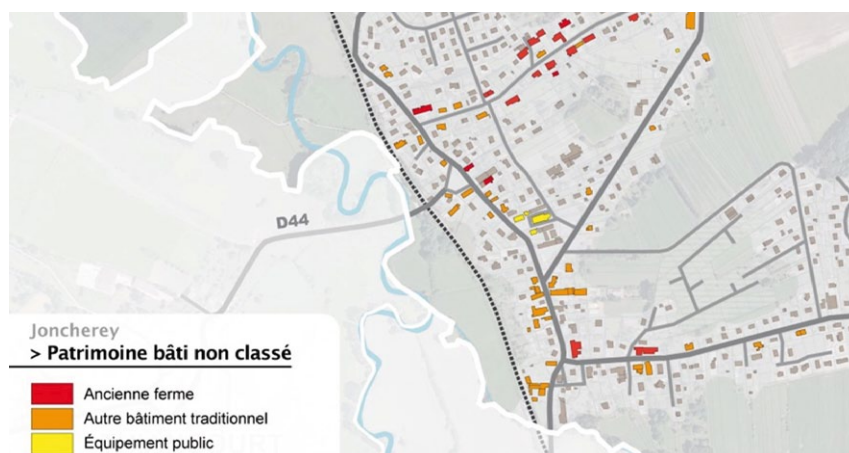
Mise à jour des destinations et sous-destinations

Les destinations et sous-destinations des constructions sont codifiées par le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 et l'arrêté du 10 novembre 2016. Ce dernier ayant été modifié en 2020 et 2023, la Commune a jugé opportun d'apporter les modifications nécessaires au PLU afin de prendre en compte ces évolutions.

Une nécessaire évolution du règlement écrit

Après cinq ans d'application, la Commune de Joncherey a souhaité faire évoluer certaines règles du PLU jugées peu adaptées.

Aussi, la règle concernant la remise en état des bâtisses répertoriées à l'article L.151-19 du code de l'urbanisme est modifiée afin d'autoriser la démolition de la partie habitable, après obtention d'un permis de démolir.



Concernant les règles d'implantation des constructions par rapport aux autres sur une même propriété, la commune a décidé de supprimer les normes chiffrées, jugées trop contraignantes et contraires au phénomène de densification, notamment lorsque les parcelles sont de petite taille.

Les dispositions réglementaires relatives aux annexes ont également évolué, l'aspect extérieur de celles-ci n'étant plus réglementé lorsque leur emprise au sol est inférieure ou égale à 25 m².

Enfin, des modifications ont été apportées au règlement de la zone N, la sous-destination « exploitation forestière » étant autorisée dans cette zone mais interdite dans les secteurs Ne, NLe et NL.

Destinations	Exploitation agricole et forestière	Habitation	Commerce et activités de service	Équipements d'intérêt collectif et services publics	Autres activités des secteurs primaire, secondaire ou tertiaire
Sous-destinations	Exploitation agricole	Logement	Artisanat et commerce de détail	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés	Industrie
	Exploitation forestière	Hébergement	Restauration	Locaux techniques et industriels des administrations publiques ou assimilés	Entrepôt
			Commerce de gros	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale	Bureau
			Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle	Salles d'art et de spectacles	Centre de congrès et d'exposition
			Hôtels	Équipements sportifs	Cuisine dédiée à la vente en ligne
			Autres hébergements touristiques	Lieux de culte	
			Cinéma	Autres équipements recevant du public	

Plan local d'urbanisme de Lebetain

Procédure de modification simplifiée

Contrat spécifique 2025

Commanditaire

Commune de Lebetain

Support / Format

Dossier d'approbation - support papier

Référent / Contact

Virginie Herzog / vherzog@autb.fr

Conditions d'accès

Consultation sur le géoportail de l'urbanisme



Une procédure suite à une décision du Tribunal Administratif

La Commune de Lebetain, ayant approuvé son PLU en 2016, a vu son document annulé partiellement par le Tribunal Administratif le 14 novembre 2024. Ce jugement intervient tardivement, car les requérants sont intervenus en 2023 pour demander le retrait partiel de la délibération d'approbation, au delà du recours habituel des tiers qui peut intervenir dans les deux mois suivant l'approbation d'un document d'urbanisme. Ils ont utilisé une autre voie en demandant l'abrogation du PLU, puis ils ont attaqué le refus d'abroger par le conseil municipal.

Le tribunal s'est ensuite penché sur la légalité du PLU au regard de la demande d'abrogation, en jugeant que l'emplacement réservé pour l'extension du cimetière était illégal et relevait d'une erreur manifeste d'appréciation.



Commune de Lebetain

Plan Local d'Urbanisme

MODIFICATION SIMPLIFIÉE

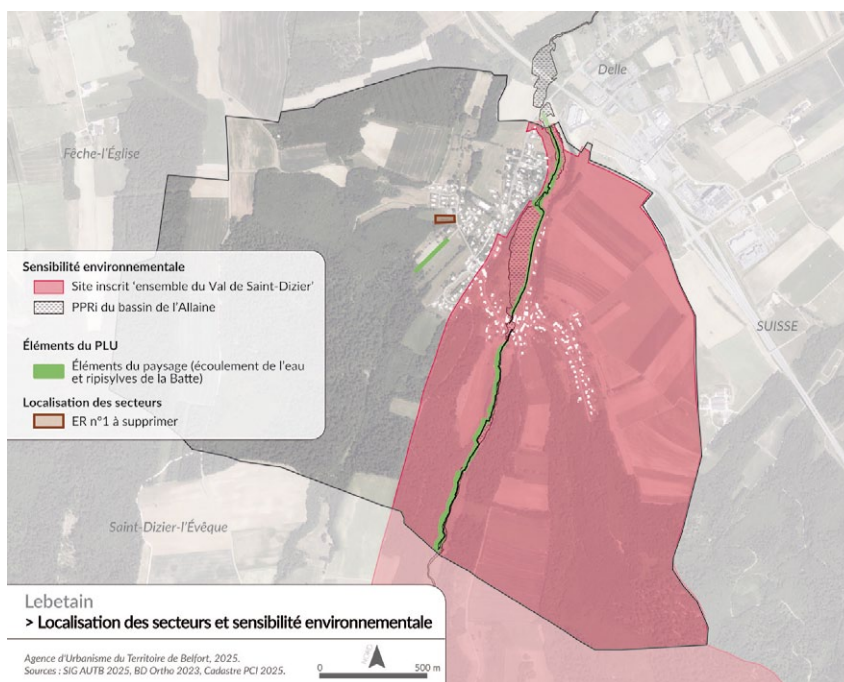
Au préalable de la réalisation de la procédure, l'agence a accompagné la Commune pour la rédaction de la délibération d'abrogation partielle de son document d'urbanisme, demandée par le tribunal.

Il a ensuite été nécessaire de mettre en œuvre la procédure d'évolution du document d'urbanisme adéquate pour supprimer l'emplacement réservé, ce qui a conduit au lancement d'une procédure de modification simplifiée.

Un procédure classique malgré la prise en compte d'un jugement

La Commune a dû suivre toutes les étapes nécessaires à la mise en œuvre d'une modification simplifiée, bien que la décision du tribunal s'impose à elle. Ainsi, un dossier d'examen au cas par cas ad hoc a été transmis à la Mission Régionale de l'Autorité environnementale, puis le dossier a été notifié aux personnes publiques associées pendant la phase de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée.

Aucune observation n'a été formulée, ni par les personnes publiques, ni par le public, et le conseil municipal a pu approuver la modification simplifiée le 2 décembre 2025.



Mise à jour des annexes réglementaires

Cette procédure a été l'occasion pour l'agence de vérifier les annexes réglementaires du document d'urbanisme, et de proposer à la Commune une mise à jour. Ainsi, les annexes relatives aux nuisances sonores ont été supprimées, la commune n'étant plus concernée depuis les nouveaux arrêtés préfectoraux de 2017 et 2023, la réglementation des boisements a été ajoutée, ainsi que les délibérations relatives à la taxe d'aménagement, aux clôtures, façades et permis de démolir soumis à autorisation d'urbanisme. L'ensemble du dossier a été versé sur le géoportail de l'urbanisme.

Plan local d'urbanisme de Mézirié

Procédure de modification simplifiée

Contrats spécifiques 2025

Commanditaire

Commune de Mézirié

Référent / Contact

Anne Quenot / aquenot@autb.fr

Conditions d'accès

Consultation sur le géoportail de l'urbanisme



Des ajustements réglementaires : un focus sur les clôtures

La Commune a sollicité l'Agence dans un premier temps pour faire évoluer le règlement de son PLU approuvé en mars 2021. Ces quelques années de mise en œuvre et d'application ont mis en avant le besoin de faire évoluer certaines dispositions réglementaires. Il s'agit notamment des règles concernant les clôtures, qui ont posé des difficultés d'application au sujet de la transparence et des hauteurs.

Les quatre photos suivantes sont des exemples qui peuvent convenir sous réserve de bien veiller aux proportions entre les parties pleines et les parties ajourées de la clôture, afin de respecter le règlement de la commune.



Un accompagnement au plus près des besoins

La Commune souhaitait s'appuyer sur des exemples concrets en la matière au regard des projets très variés que les administrés déposaient.

L'AUTB a fait des recherches ciblées sur de nombreux exemples de clôtures. La Commune a pu préciser ses attentes, qui se sont traduites par des planches de photos annexées au règlement du PLU. Ces photos non opposables sont utiles tant pour l'instruction que pour les pétitionnaires.

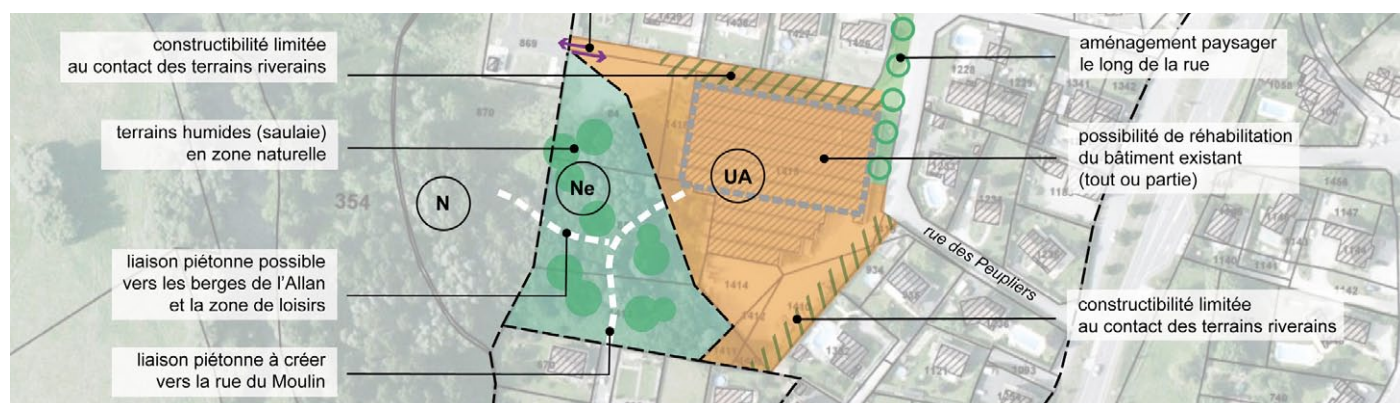


Faire évoluer des OAP pour ouvrir les possibilités de reconversion d'une friche

Au cours des réflexions réglementaires, la Commune a souhaité ouvrir des possibilités pour réhabiliter le site des Pesses, ancien site industriel localisé en plein centre de Mézirié.

Ce potentiel foncier a été inscrit dans le PLU au travers des principes d'aménagement dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Sa requalification est un élément fort du projet de PLU, notamment pour y promouvoir une opération d'habitat. Les OAP limitaient notamment les possibilités de conserver tout ou partie du bâtiment existant et positionnaient assez précisément les différentes typologies de logements.

Ainsi, la modification du PLU a permis d'ouvrir le champ des possibles, tout particulièrement le réemploi de tout ou partie de la friche bâtie.



Plan local d'urbanisme de Montreux-Château

Approbation du PLU

Contrat spécifique engagé en 2015

Commanditaire

Commune de Montreux-Château

Référents / Contacts

Anne Quenot / aquenot@autb.fr

Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr



Le PLU approuvé en dépassant des temps de rupture au cours de l'élaboration du projet

Après plusieurs années de réflexion et de travail, la Commune de Montreux-Château a adopté son Plan Local d'Urbanisme (PLU). L'AUTB a accompagné la Commune tout au long de ce processus, marqué par de nombreuses évolutions législatives et un renouvellement des équipes municipales.

Un dialogue constant entre l'État, la commune et l'AUTB

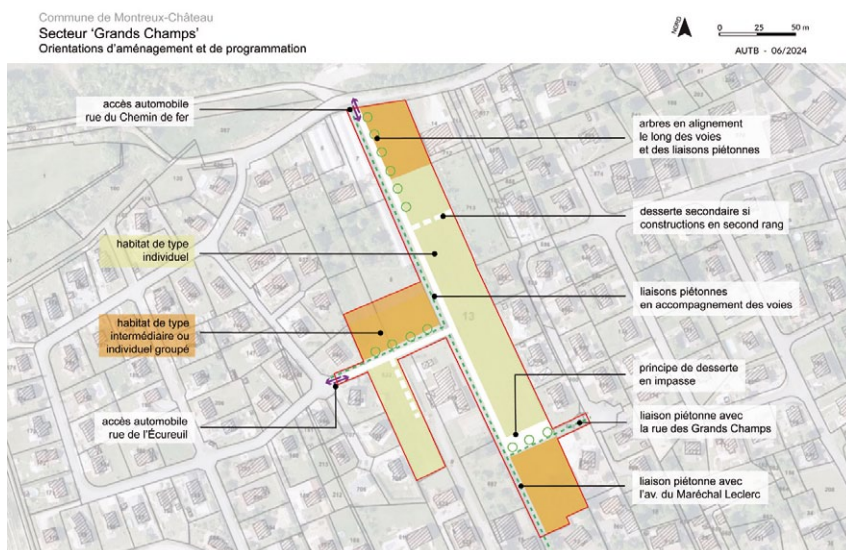
Montreux-Château, commune attractive et pôle majeur à l'est du Grand Belfort, a dû concilier son projet avec l'impératif de modération de la consommation foncière en comparaison des dix dernières années.

L'Agence a été aux côtés de la Commune tout au long des échanges avec l'État, et a joué un rôle clé en apportant méthodologies et cartographies, pour contribuer à guider les élus dans leurs décisions.

L'enjeu pour la Commune était de préserver des capacités de développement suffisantes pour répondre aux besoins en logements, équipements, services, tout en garantissant qualité de cadre de vie et sobriété foncière. Malgré des échanges approfondis en amont, l'État a formulé des réserves que la Commune a dû lever pour obtenir l'approbation du document. Des ajustements ont donc été apportés suite aux avis des services et à l'enquête publique.

Un document de planification qui contribue à donner un cap et à renforcer l'attractivité de Montreux-Château

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, pièce maîtresse du PLU, s'appuie sur des analyses pluri-thématiques menées par l'AUTB et sur des choix politiques. Il définit ainsi un cadre de projet territorial pour les 10 à 15 prochaines années, offrant une vision claire et ambitieuse pour l'avenir de la commune.



Le PLU publié sur le Géoportail de l'urbanisme (GPU)

Les procédures engagées avant 2020 ont dû s'adapter aux évolutions législatives, qui visent à faciliter l'accès à l'information pour les citoyens en rendant les documents d'urbanisme accessibles en ligne.

La plateforme du GPU impose d'assurer une harmonisation des documents selon un standard national. Dans ce cadre, l'AUTB accompagne les collectivités en préparant les documents au bon format et en les aidant à les publier sur le Géoportail.



Plan local d'urbanisme de Valdoie

Procédure d'élaboration

Contrat spécifique engagé en 2016

Commanditaire

Commune de Valdoie

Référents / Contacts

A-S. Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr

Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr



Valdoie prépare son avenir : le PLU se finalise

Après plusieurs années d'études, d'analyses techniques et de concertation, le Plan local d'urbanisme de Valdoie arrive à son terme. La durée de la procédure s'explique en grande partie par le contexte exceptionnel de la crise sanitaire liée au Covid-19, qui a ralenti les échanges et les étapes administratives, ainsi que par les changements de municipalité qui ont nécessité des temps d'appropriation et d'ajustement des orientations.

À cela s'ajoute la complexité propre à Valdoie : une commune marquée par de nombreux enjeux, qui requiert une planification fine et structurée. Certains projets, comme la construction de l'EHPAD des Rubans, ont conduit à reconsidérer les équilibres envisagés et à réinterroger les orientations du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), afin de garantir leur cohérence avec les besoins réels du territoire et les dynamiques en cours.



Un objectif à 5 500 habitants, cohérent avec le PLH de Grand Belfort

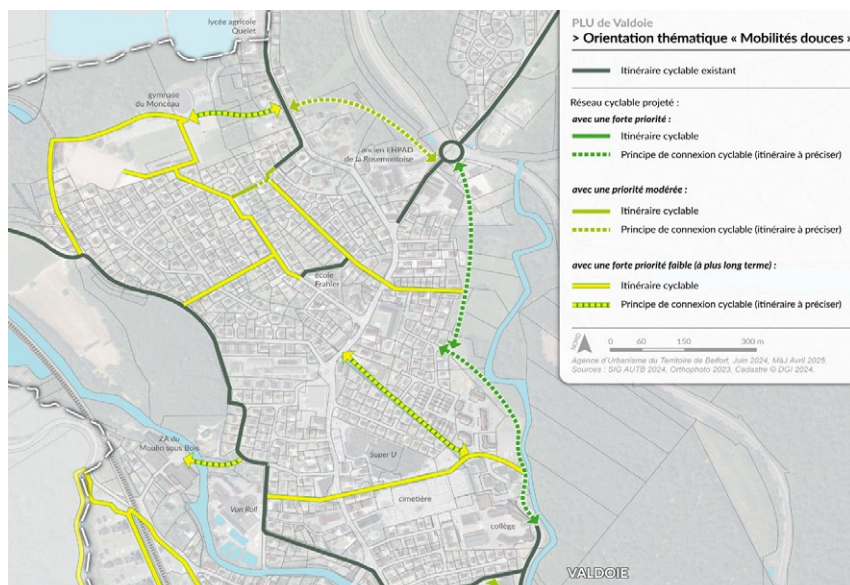
Dans le cadre de l'élaboration de son PLU, la collectivité s'est fixé un objectif à 5 500 habitants, en cohérence avec les objectifs logements définis par le Programme local de l'habitat (PLH) de Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

Cela représente la construction de 187 logements à l'horizon 2038, soit un rythme de 13 logements par an. Parmi ces logements, 91 sont nécessaires uniquement pour maintenir la population au niveau actuel.

Un maillage des liaisons douces

Parallèlement, la Commune a travaillé à un maillage des liaisons douces, visant à renforcer la mobilité piétonne et cyclable sur l'ensemble du territoire. Cette démarche s'est traduite par la définition d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique.

Cette dernière renforce les liaisons entre les parties Nord et Sud de la commune, déjà traversée par la piste cyclable majeure qui relie Belfort au Malsaucy et au-delà. Un axe est notamment proposé à l'Est de la commune afin de relier plus efficacement les secteurs d'habitat de la rue Ehret au collège Goscinny et au centre de la commune. Plusieurs principes de liaisons complètent le réseau existant et assurent des continuités cyclables plus sécurisées. Une hiérarchie de ces principes est également proposée.



Plan local d'urbanisme d'Andelnans

Procédure de modification simplifiée

Contrat spécifique engagé en 2025

Commanditaire

Commune d'Andelnans

Référente / Contact

Virginie Herzog / vherzog@autb.fr



Vers un document d'urbanisme plus opérationnel

La Commune souhaite faire évoluer son document d'urbanisme pour adapter les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de plusieurs zones à urbaniser afin de faciliter leur urbanisation. En parallèle, cette modification simplifiée est l'occasion de revoir quelques points réglementaires concernant les constructions annexes et le nuancier applicable pour l'aspect extérieur des constructions (couleurs des façades). L'année 2025 a été consacrée à l'élaboration du dossier de modification simplifiée, avec plusieurs réunions de travail portant sur l'évolution du règlement et des OAP.

Plan local d'urbanisme de Bessoncourt

Procédure de modification simplifiée

Contrat extérieur engagé en 2025.

Commanditaire

Commune de Bessoncourt

Support / Format

Dossier d'approbation - support papier

Référentes / Contacts

A-S. Peureux-Demangelle/ aspeureux@autb.fr

Émilie Soulard / esoulard@autb.fr

Conditions d'accès

Consultation sur le géoportail de l'urbanisme



Un procédure classique visant à corriger des erreurs matérielles

La Commune de Bessoncourt a dû corriger des erreurs matérielles présentes dans son règlement. Ainsi, la modification du PLU a permis de redonner sens à l'article 8 du secteur UE, en limitant à 5 m au lieu de 65 m la distance entre deux bâtiments contigus. La procédure a également été l'occasion de corriger plusieurs fautes de frappe dans les titres des articles, commises lors de la révision du PLU approuvée en 2010.

Carte communale de Courtelevant

Procédure d'élaboration

Contrat spécifique engagé en 2025

Commanditaire

Commune de Courtelevant

Référente / Contact

Virginie Herzog / vherzog@autb.fr



Se doter d'un document d'urbanisme pour mieux gérer le territoire communal

Après avoir mené une étude avec l'Agence sur le foncier disponible au sein de la commune et étudié les différences entre PLU et carte communale, Courtelevant a décidé de se doter d'une carte communale. En effet, ce document, plus adapté à un village et moins complexe qu'un PLU, demeure suffisant dans la mesure où le patrimoine du village est déjà préservé grâce à l'inscription au titre des monuments historiques du Moulin Marion.

La mission a commencé en fin d'année 2025, avec notamment une présentation du Porter à Connaissance par les services de l'État.

Plan local d'urbanisme de Delle

Procédure de mise en compatibilité

Contrat extérieur engagé en 2024.

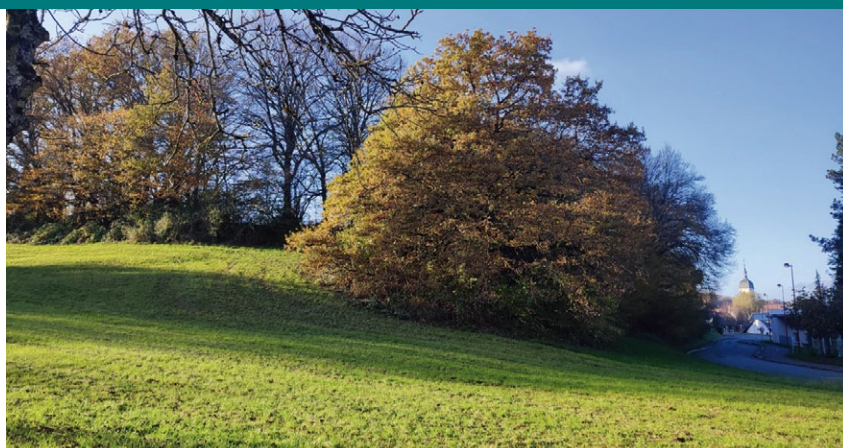
Commanditaire

Commune de Delle

Référentes / Contacts

A-S. Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr

Émilie Soulard / esoulard@autb.fr



Développement du quartier des Hauts de l'Allaine

Dans le cadre d'un projet résidentiel d'envergure engagé depuis quelques années, la Commune de Delle a besoin d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU au lieu-dit "Vergerats". Ce secteur fait partie intégrante du projet de quartier des Hauts de l'Allaine qui doit à terme accueillir 280 logements.

La création de ce quartier contribuera au renouvellement de la population delloise et à la diversification du parc immobilier de la commune. Afin de classer le secteur 2AU en 1AU pour permettre son urbanisation à court et moyen terme, les dispositions du PLU de Delle actuellement en vigueur doivent être modifiées, en particulier le zonage, qui identifie les zones urbanisables de la commune.

Plan local d'urbanisme de Fousse-magne

Procédure de révision

Contrat spécifique engagé en 2022

Commanditaire

Commune de Fousse-magne

Référentes / Contacts

Virginie Herzog / vherzog@autb.fr

Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr



Les élus en phase de décision sur le périmètre de la zone économique

La Commune de Fousse-magne a engagé la révision de son document d'urbanisme en vigueur depuis le 21 septembre 2018. Après une première phase de travail menée avec un bureau d'études initial, la Commune a confié la reprise de la procédure à l'AUTB en avril 2022.

Si le projet politique est désormais stabilisé sur l'ensemble de la commune, les élus souhaitent toutefois disposer d'un temps de réflexion complémentaire afin de définir le futur périmètre constructible de la zone économique de La Glacière. Cette étape constitue le dernier point à arbitrer avant de pouvoir présenter le projet de PLU aux personnes publiques associées ainsi qu'à la population, avant l'arrêt du ce projet.

Plan local d'urbanisme de Meroux

Procédure de mise en compatibilité

Contrat extérieur engagé en 2024.

Commanditaire

Commune de Meroux-Moval

Référentes / Contacts

A-S. Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr

Émilie Soulard / esoulard@autb.fr



Création d'un parc photovoltaïque

La Commune de Meroux-Moval a souhaité accompagner l'implantation d'un parc photovoltaïque sur son ban communal. Cette réalisation est d'intérêt général puisqu'elle contribue au développement des énergies renouvelables et sécurise la production d'électricité sur le territoire.

L'installation de ce parc suppose, compte tenu de ses caractéristiques, et notamment de son emplacement, que soient modifiées les dispositions du PLU de Meroux actuellement en vigueur, en particulier le zonage, qui identifie une trame d'espace boisé classé (EBC) sur les parcelles concernées par le projet.

Plan local d'urbanisme de Sermamagny

Procédure de modification simplifiée

Contrat extérieur engagé en 2025.

Commanditaire

Commune de Sermamagny

Référent / Contact

A-S. Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr

Émilie Soulard / esoulard@autb.fr

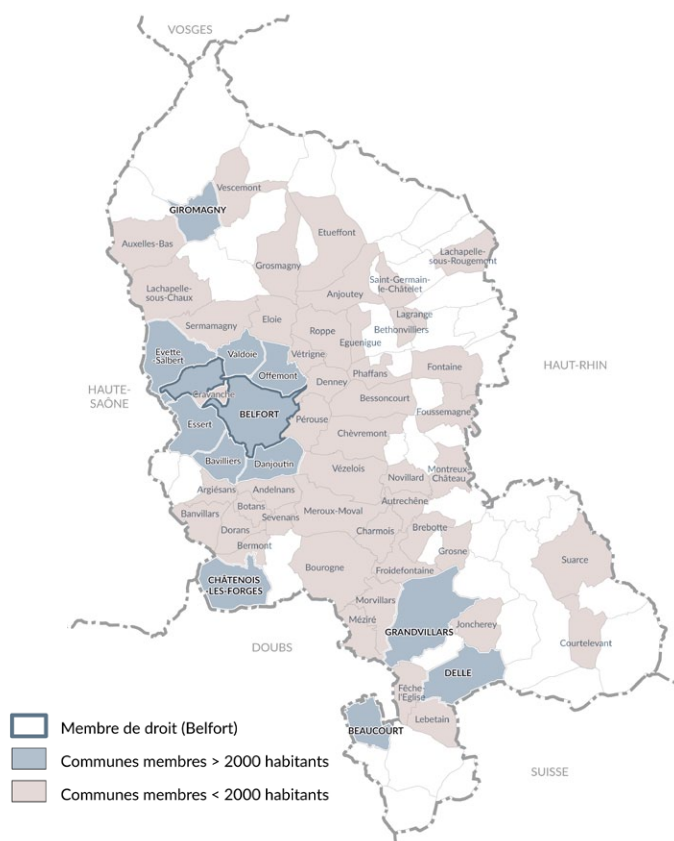


Une évolution des règles relatives à l'aspect extérieur des constructions

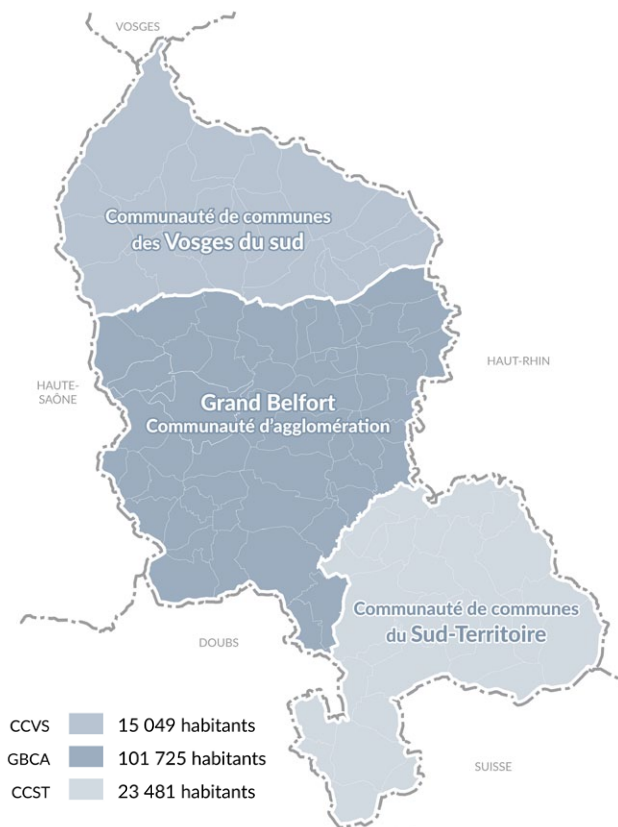
La Commune de Sermamagny souhaite réaliser plusieurs ajustements au sein de son règlement, notamment concernant l'implantation de carports dans les zones U. En effet, ce type de construction, alternative aux garages classiques, se démocratise et nécessite un encadrement réglementaire adapté. La procédure permettra également de corriger des erreurs matérielles présentes au sein des règlements écrit et graphique. Le nuancier est aussi modifié pour offrir à la population un éventail de couleurs plus modernes.

LE PARTENARIAT

Les communes du Territoire de Belfort membres de l'AUTB en 2025



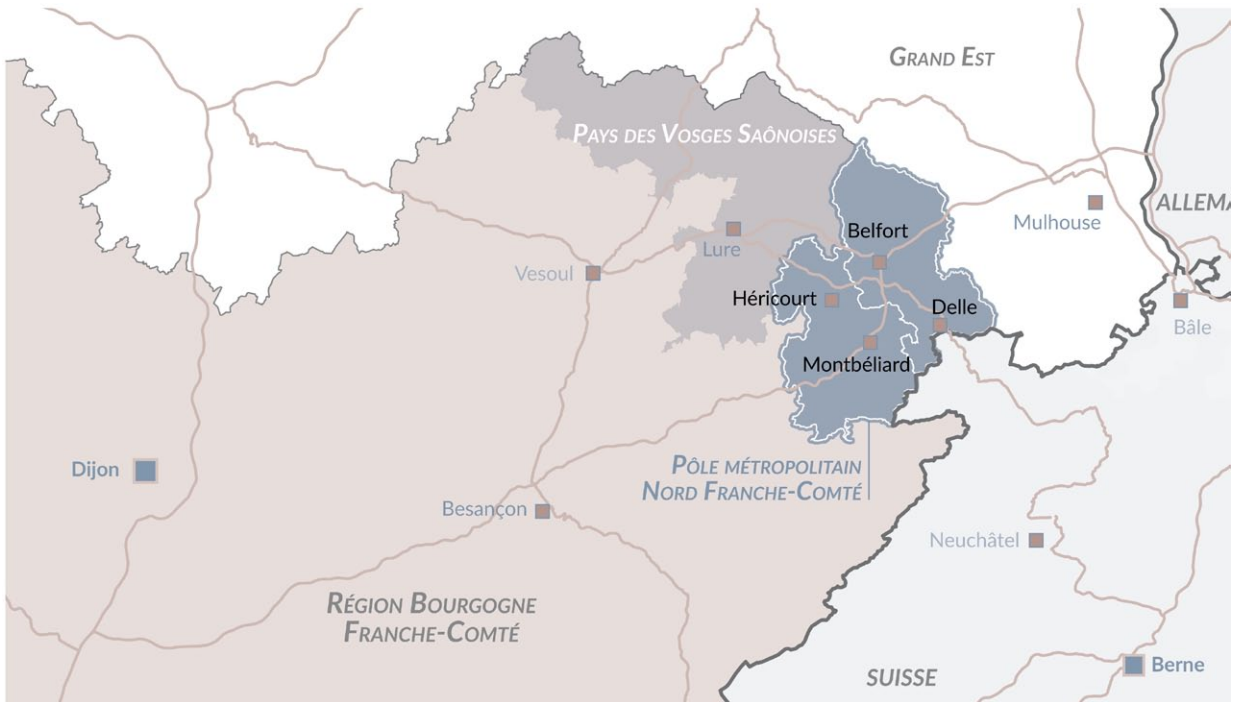
Les EPCI du Territoire de Belfort membres de l'AUTB en 2025



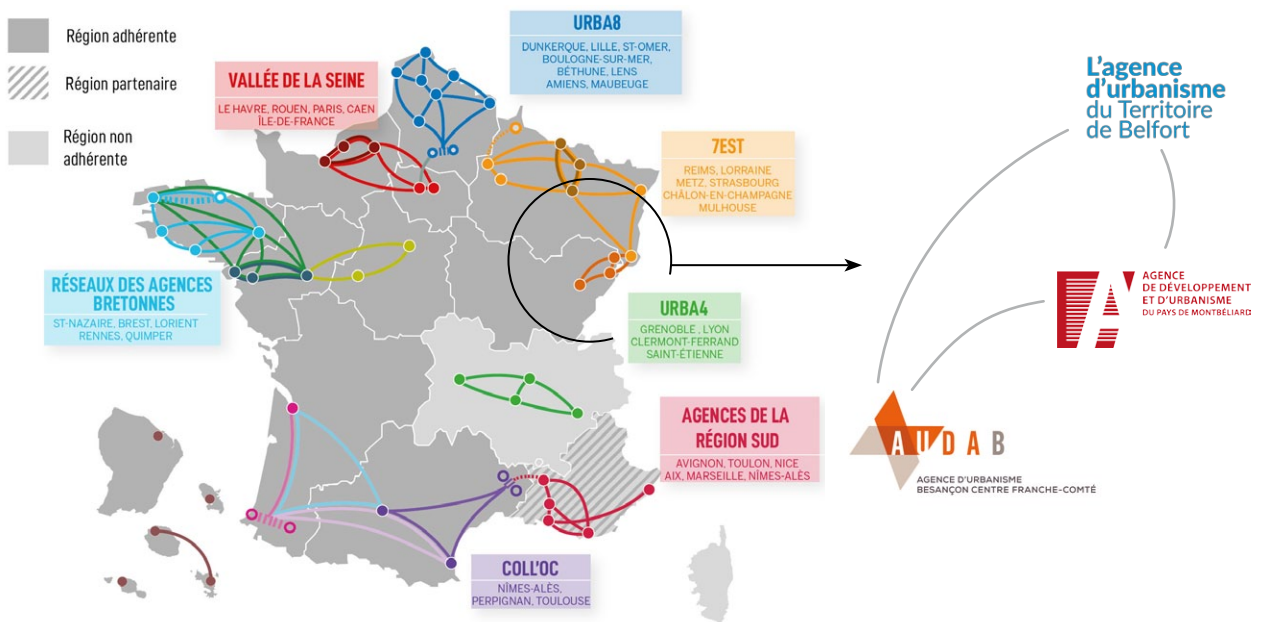
Les instances membres de l'AUTB en 2025



Les partenaires de l'AUTB aux échelles régionale et nationale en 2025



Les réseaux d'agences de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU)



LA GOUVERNANCE

Le bureau

Président	Damien MESLOT
Vice-présidents	Jean-Marie HERZOG Romain COURTET Éric KOEBERLÉ
Trésorière	Élisabeth JUHASZ
Secrétaire	Jean-Luc ANDERHUEBER

L'assemblée générale

Collège 1 : Membres de droit		
	État	5
	Département du Territoire de Belfort	5
	Grand Belfort Communauté d'Agglomération	5
	Ville de Belfort	5
Collège 2 : Collectivités territoriales - Structures intercommunales		
	Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté	1
	Pôle métropolitain Nord Franche-Comté	1
	Communauté de communes du Sud Territoire	1
	Communauté de communes des Vosges du sud	1
	Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort	1
	Syndicat Mixte des Transports en Commun 90	1
	Syndicat Mixte des Transports Nord Franche-Comté	1
	Pôle d'Équilibre Territorial et Rural des Vosges Saônoises	1
Collège 3 : Communes de plus de 2 000 habitants 11 communes : 1 représentant par commune		
	BAVILLIERS - BEAUCOURT - CHÂTENOIS-LES-FORGES - DANJOUTIN - DELLE - ESSERT EVETTE-SALBERT - GIROMAGNY - GRANDVILLARS - OFFEMONT - VALDOIE	
Collège 4 : Communes de moins de 2 000 habitants 47 communes : 1 représentant par commune		
	ANDELNANS - ANJOUTEY - ARGIÉSANS - AUTRECHÈNE - AUXELLES-BAS - BANVILLARS BERMONT - BESSONCOURT - BETHONVILLIERS - BOTANS - BOUROGNE - BREBOTTE CHARMOIS - CHÈVREMONT - COURTELEVANT - CRAVANCHE - DENNEY - DORANS ÉGUENIGUE - ÉLOIE - ÉTUEFFONT - FÊCHE-L'ÉGLISE - FONTAINE - FOUSSEMAGNE FROIDFONTAINE - GROSMAGNY - GROSNE - JONCHEREY - LACHAPELLE-SOUS-CHAUX LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT - LAGRANGE - LEBETAIN - MEROUX-MOVAL MÉZIRÉ - MONTREUX-CHÂTEAU - MORVILLARS - NOVILLARD - PEROUSE - PHAFFANS - ROPPE ST-GERMAIN-LE-CHÂTELET - SERMAMAGNY - SEVENANS - SUARCE - VESCEMONT VÉTRIGNE- VÉZELOIS	
Collège 5 : Autres organismes		
	Chambre Interdépartementale d'Agriculture 25-90 (CIA 25-90)	1
	Chambre de Commerce et d'Industrie 90 (CCI 90)	1
	Agence de développement économique Nord Franche-Comté (ADNFC)	1
	Territoire habitat	1
	Néolia	1
	Sodeb	1
	Enedis	1
	EDF	1
TOTAL DES MEMBRES		94

Le conseil d'administration (au 1^{er} janvier 2026)

Membres de droit		20
ÉTAT	Alain CHARRIER	Préfet
	Pauline BACCON-GRAFFE	Préfecture
	Romain COURTET	DDT 90
	Muriel JANEX	DREAL BFC
	Ambre MARIOTTE	UDAP 90
DÉPARTEMENT	Florian BOUQUET	Président
	Didier VALLVERDU	Vice-Président
	Anaïs MONNIER - VON AESCH	Vice-Présidente
	Martine PAULUZZI	Conseillère départementale
	Sébastien VIVOT	Conseiller délégué
GRAND BELFORT	Damien MESLOT	Président
	Nikola JELICIC	Conseiller communautaire
	Corinne AYMONIER	Conseillère communautaire
	Françoise RAVEY	Conseillère communautaire
	Daniel SCHNOEBELEN	Conseiller communautaire
VILLE DE BELFORT	Damien MESLOT	Maire
	Jean-Marie HERZOG	Adjoint
	Marianne DORIAN	Conseillère municipale
	Charlène AUTHIER	Conseillère municipale
	Bastien FAUDOT	Conseiller municipal
Collectivités territoriales - Structures intercommunales*		4
Conseil régional BFC	Muriel TERNANT	Conseillère régionale
Pôle métropolitain NFC	Jean-Louis NORIS	Vice-Président
SM SCoT 90	Jean-Marie HERZOG	Président
SMTc 90	Roland JACQUEMIN	Président
Communes de plus de 2 000 habitants*		4
BAVILLIERS	Éric KOEBERLÉ	Maire
BEAUCOURT	Gilles COURGEY	Adjoint
ÉVETTE-SALBERT	Laurent DEMESY	Maire
OFFEMONT	Pierre CARLES	Maire
Communes de moins de 2 000 habitants*		4
BERMONT	Pascal GROSJEAN	Maire
BESSONCOURT	Thierry BESANÇON	Maire
SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET	Jean-Luc ANDERHUEBER	Maire
SEVENANS	Élisabeth JUHASZ	Adjointe
Autres organismes*		4
ADNFC	Xavier PRÉVOTAT	Directeur
CIA 25-90	Georges FLOTAT	Vice-Président
CCI 90	Alain ALBIZATI	Président
Territoire habitat	Jean-Sébastien PAULUS	Directeur
TOTAL DES ADMINISTRATEURS		36

* collèges à renouveler tous les 3 ans

L'ÉQUIPE



Anne-Sophie Peureux-Demangelle

DIRECTRICE
03 84 46 51 66 | aspeureux@autb.fr



Anne Quenot

DIRECTRICE ADJOINTE | RESPONSABLE DES ÉTUDES
03 84 46 51 56 | aquenot@autb.fr



Dominique Brigand

DIRECTEUR D'ÉTUDES | AMÉNAGEMENT, PROJET URBAIN
03 84 46 51 72 | dbrigand@autb.fr



Pedro Hermenegildo

CHARGÉ D'ÉTUDES PRINCIPAL | PROSPECTIVE TERRITORIALE, HABITAT
03 84 46 51 68 | phermenegildo@autb.fr



Virginie Herzog

CHARGÉE D'ÉTUDES PRINCIPALE | PLANIFICATION, ESPACE ÉCONOMIQUE
03 84 46 51 71 | vherzog@autb.fr



Boris Loichot

CHARGÉ D'ÉTUDES PRINCIPAL | GÉOMATIQUE, BASES DE DONNÉES
03 84 46 51 60 | bloichot@autb.fr



Robin Serrecourt

CHARGÉ D'ÉTUDES PRINCIPAL | PROJET URBAIN, PAYSAGE
03 84 46 51 65 | rserrecourt@autb.fr



Mehmet Birsen

CHARGÉ D'ÉTUDES | FONDS ET PROGRAMMES EUROPÉENS
03 84 46 51 67 | mbirsen@autb.fr



Julien Journeault

CHARGÉ D'ÉTUDES | PROJET URBAIN, PATRIMOINE
03 84 46 51 69 | jjourneault@autb.fr



Hélène Kauffmann

CHARGÉE D'ÉTUDES | MOBILITÉS, CARTOGRAPHIE
03 84 46 51 64 | hkauffmann@autb.fr



Shanna Laborde

CHARGÉE D'ÉTUDES | DYNAMIQUES TERRITORIALES, COMMERCE
03 84 46 51 55 | slaborde@autb.fr



Caroline Petit

CHARGÉE D'ÉTUDES | SIG, FONCIER
03 84 46 51 63 | cpetit@autb.fr



Romain Malaisé

ASSISTANT D'ÉTUDES | ENVIRONNEMENT
03 84 46 51 53 | rmalaise@autb.fr



Lou-Élise Restoux

ASSISTANTE D'ÉTUDES | AMÉNAGEMENT, DESIGN URBAIN
03 84 46 51 58 | lerestoux@autb.fr



Émilie Soulard

ASSISTANTE D'ÉTUDES | SANTÉ, TRANSITION ÉCOLOGIQUE
03 84 46 51 54 | esoulard@autb.fr



Migdadou Sow

ASSISTANT D'ÉTUDES | SIG, SOCIO-ÉCONOMIE
03 84 46 51 57 | smigdadou@autb.fr



Véronique Bontemps

ASSISTANTE DE DIRECTION
03 84 46 51 52 | vbontemps@autb.fr



Caroline Demeusy

ASSISTANTE SUPÉRIEURE | ACCUEIL, DOCUMENTATION, COMMUNICATION
03 84 46 51 51 | cdemeusy@autb.fr



L'agence
d'urbanisme
du Territoire
de Belfort

10 rue Aristide Briand
90 000 Belfort
03 84 46 51 51
www.autb.fr

